

MAURICE SAINT-YVES

La famille Saint-Yves

BRÈVE HISTOIRE
D'UNE FAMILLE-SOUCHE



La famille
Saint-Yves

BRÈVE HISTOIRE
D'UNE FAMILLE-SOUCHE

Membre de
L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 657-4399 – Télécopieur : 418 657-2096

Courriel : puq@puq.ca – Internet : www.puq.ca

Diffusion/Distribution :

Canada et autres pays : Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec)
J7H 1N7 – Tél. : 450 434-0306/1 800 363-2864

France : Sodis, 128, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France – Tél. : 01 60 07 82 99

Afrique : Action pédagogique pour l'éducation et la formation, Angle des rues Jilali Taj Eddine
et El Ghadfa, Maârif 20100, Casablanca, Maroc – Tél. : 212 (0) 22-23-12-22

Belgique : Patrimoine SPRL, 168, rue du Noyer, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél. : 02 7366847

Suisse : Servidis SA, Chemin des Chalets, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél. : 022 960.95.32



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

La famille
Saint-Yves

BRÈVE HISTOIRE
D'UNE FAMILLE-SOUCHE

MAURICE SAINT-YVES

Préface d'Aurèle St-Yves

2011



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Saint-Yves, Maurice, 1934-

La famille Saint-Yves : brève histoire d'une famille-souche

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-3028-7

1. St-Yves (Famille). 2. Saint-Yves, Jacques, 1652-1709. 3. Québec (Province) – Généalogies.
4. Canada – Histoire – Jusqu'à 1763 (Nouvelle-France). I. Titre.

CS90.S242 2011

929'.20971

C2011-940602-0

Les Presses de l'Université du Québec reconnaissent l'aide financière du gouvernement
du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada et du Conseil des Arts du Canada
pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
pour son soutien financier.

Mise en pages: INTERSCRIPT

Couverture – Conception: RICHARD HODGSON

Illustrations: *Texte de la procuration donnée par Pierre Saint-Yves en 1739*
Carte de Rouen en France, par Cassini, XVII^e siècle
Église Saint-Maclou à Rouen en France

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2011 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés – © 2011, Presses de l'Université du Québec
Dépôt légal – 2^e trimestre 2011 – Bibliothèque et Archives nationales du Québec/Bibliothèque et Archives
Canada – Imprimé au Canada

*Ce livre est dédié à ceux et celles
qui ont reçu le nom de Saint-Yves à la naissance.*



réface

C'est avec grand plaisir que je rédige la préface de l'ouvrage de monsieur Maurice Saint-Yves, professeur de géographie retraité de l'Université Laval, qui, pendant sa carrière, a été vice-doyen, directeur de département et notamment, pendant dix ans, président de la Commission des études de cette université. Comme l'indique le titre de l'ouvrage : *La famille Saint-Yves, une famille-souche*, l'auteur s'en tient aux cinq premières générations couvrant les XVII^e et XVIII^e siècles, qui ont constitué la souche de la famille Saint-Yves en Amérique du Nord. Il analyse les origines de cette famille avec un regard de géographe qui intègre des notions d'histoire. Il sait situer cette période dans l'espace et dans le temps. Il nous conduit et nous fait puiser à la source des connaissances nécessaires pour tracer le premier portrait de famille des ancêtres Saint-Yves. L'auteur va au-delà de leurs liens généalogiques pour s'arrêter sur les événements qui ont marqué leur vie et leur survie et sur les différents combats qu'ils ont dû mener. Une question se pose : qu'est-ce qui constituait le sentiment d'appartenance à cette famille-souche ? C'est indubitablement les croyances,

les vérités qu'elle défendait, qu'elle protégeait. Ce bagage familial était de nature à être transmis, véhiculé de génération en génération en l'adaptant sans le dénaturer.

Au nombre de ces croyances familiales, on compte entre autres l'harmonie familiale même si, à l'instar d'autres familles, elle n'était pas à l'abri de certaines compétitions ou rivalités. Le jour de l'An, moment d'harmonie par excellence, n'était-il pas un jour privilégié pour faire le bilan de tout ce que la famille avait vécu de positif ou de négatif au cours de l'année? Le climat était à la bénédiction. En effet, du haut de son autorité, le père bénissait au nom de Dieu sa famille agenouillée. Lors d'une corvée, par exemple, le climat était aussi à l'éloge de l'encouragement et de l'entraide. Une autre croyance familiale est à signaler : la fidélité à la pratique religieuse dans laquelle nos ancêtres trouvaient force, courage, espérance et ténacité. La famille savait prier ensemble en tout temps et particulièrement à Noël (pendant la messe et le réveillon), à Pâques, lors d'événements heureux et malheureux. Elle veillait ses morts en priant, elle assistait à leurs funérailles et commémorait ses défunts, spécialement au mois de novembre.

Je termine en signalant que, lorsque l'auteur parle de ses ancêtres, il parle aussi des miens. En effet, nous appartenons tous deux à la grande famille Saint-Yves par des lignées différentes. Maurice est né à Charette, près de Shawinigan, et a comme ascendant Jacques Saint-Yves, alors que je suis né à Saint-Léon-le-Grand, près de Louiseville, et j'ai comme ascendant Louis Saint-Yves. Jacques et Louis étaient frères.

Puisque cette famille-souche porte sur dix générations, je souhaite que cet ouvrage prépare des avenues de recherche portant sur les cinq dernières.

Bonne lecture.

Aurèle St-Yves
Prêtre et psychologue
Professeur titulaire
École de psychologie
Université Laval



Table des matières

☞	Préface.	IX
☞	Abréviations.	XIII
☞	Les origines	1
	Un patronyme ancien	1
	De la Cornouailles à Rouen.	6
	Rouen, c'est aussi notre histoire.	7
	L'église Saint-Maclou, une icône pour la famille Saint-Yves	12
	Les Saint-Yves à Rouen au XVII ^e siècle	16
☞	Un ancêtre nommé Jacques	21
	En 1652, naissance de Jacques.	21
	La traversée de l'océan au temps de la Nouvelle-France.	24
	Jacques Saint-Yves fut-il le premier de ce nom en Amérique?	31

☞ La vie et la carrière d'un pionnier	35
Pour connaître Jacques Saint-Yves :	
les sources documentaires	35
Une famille de pionniers dans un milieu difficile	41
Jacques Saint-Yves se cherche une vocation	46
La vie de relations en Nouvelle-France	52
Un ancêtre issu de la Grande Recrue	60
Les enfants de Jacques et de Jacqueline	63
☞ Les contemporains de la famille Saint-Yves	71
Les notaires, leur rôle dans la vie de Jacques Saint-Yves . . .	71
Jacques Saint-Yves devant les tribunaux	80
Les voisins de Jacques Saint-Yves	87
Un ami de la famille Saint-Yves :	
André Charly, dit Saint-Ange	91
Les sœurs Saint-Yves et la vie des orphelines dans une colonie	97
☞ L'épopée des voyageurs	107
Les fils de Jacques : un aperçu de la vie de voyageur	107
Lamothe Cadillac et les frères Saint-Yves	124
La taille de nos ancêtres, les voyageurs	129
Subir ou vaincre le climat	132
☞ La fin des voyageurs et la migration vers la Mauricie	137
Pierre Saint-Yves, le premier Canadien de la famille	137
Disparus en Louisiane ?	146
Joseph Saint-Yves, voyageur et pionnier de La Prairie	150
Les fils de Joseph et la dernière génération de voyageurs . . .	157
Jacques Saint-Yves, fils, et la pérennité du patronyme	163
La famille Saint-Yves en Mauricie	172
Les lignes collatérales	174
Le patronyme Saint-Yves dans le monde	177
☞ Épilogue	181
☞ Bibliographie	183



bréviations

BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BnF	Bibliothèque nationale de France
BRH	Bulletin des recherches historiques
CNQ	Chambre des notaires du Québec
DBC	Dictionnaire biographique du Canada
IGNRF	Inventaire des greffes de notaires du régime français
ISQ	Institut de la statistique du Québec
JDCSn	Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France
JDCSr	Jugements et délibérations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France
OIT	Organisation internationale du travail
PRDH	Programme de recherche en démographie historique



es origines

UN PATRONYME ANCIEN

Commencer l'histoire d'une famille en cherchant l'origine de son patronyme est tout à fait normal, surtout quand ce patronyme est rare et même insolite. Au premier abord, nous pourrions déduire que ce patronyme vient du nom de saint Yves, le patron des avocats et des Bretons qui vivait à Tréguier au XII^e siècle. Mais la recherche à ce sujet nous permet d'affirmer que ce n'est pas si simple.

Déjà, avoir le nom de Saint-Yves pour patronyme est l'indice que nous faisons partie d'un groupe très restreint de la population, car moins de un pour cent de celle-ci se réclame d'un hagionyme¹. Plus étonnant encore, notre nom de famille procède d'un « nom dit » qui lui-même était auparavant un nom de saint ! En effet, notre famille, bien avant son arrivée en Nouvelle-France, était déjà désignée sous l'appellation « Saint-Agne dit Saint-Yves », ce qui est une désignation étonnante et rarissime.

Pour élucider l'origine de ce patronyme, nous devons faire un bref retour sur l'histoire du nom de famille dans les mœurs européennes desquelles nous sommes issus. Les noms propres de personnes, de familles et de localités ont évolué à travers les âges. Ainsi, chez les

1. Un hagionyme est un nom de saint.

Romains, chaque personne avait trois noms qui étaient évoqués selon les usages, les circonstances ou les étapes de la vie. Plusieurs historiens affirment que les patronymes tels que nous les connaissons datent du XII^e siècle. En cette époque de féodalité, les familles nobles ont été les premières à se munir d'une désignation singulière qui était souvent celle de la propriété de la famille ou de leur lieu d'origine. De là viendra l'usage du fameux « de » dans les patronymes. Cette particule dite nobiliaire n'était d'ailleurs pas réservée aux familles nobles. On l'utilisait aussi pour indiquer tout simplement la provenance d'une personne. Nous verrons plus loin qu'en France, il y a les familles Saint-Yves et les familles de Saint-Yves, ce qui rend l'origine de notre patronyme encore plus énigmatique. Y aurait-il une lignée de Saint-Yves appartenant à la noblesse et une autre d'origine plébéienne? Si la particule est de « provenance », il faut remonter au lieu d'origine du patronyme.

Tout d'abord, d'où sont venus ces noms de saint pour désigner les familles? Les auteurs avancent plusieurs explications. La plus communément admise est celle de l'action de l'Église lors des épidémies du Moyen Âge.

Dans l'Europe chrétienne, les saints étaient des vedettes! Il y avait partout des chapelles, des églises, des oratoires, des sanctuaires, des monastères dédiés à tel ou tel saint. La population était habituée à ces appellations; de là à en faire des patronymes de famille, il n'y avait qu'un pas qui sera franchi par nécessité.

En effet, les grandes épidémies du Moyen Âge avaient perturbé profondément les comportements démographiques de l'Europe. Il est difficile, de nos jours, de se représenter ce qu'a pu signifier la perte soudaine de 20 %, 25 % ou 30 % de la population d'un pays. Une multitude d'orphelins se trouvaient ainsi laissés à l'abandon. Il n'y avait pas à cette époque de services sociaux pour prendre en charge ces orphelins. L'Église était le seul corps constitué apte à recueillir, à soigner, à baptiser et à nommer des centaines d'enfants dont l'identité civique était inexistante. Lors du concile de Trente (1545), les autorités épiscopales en vinrent à la conclusion qu'il serait approprié de donner à ces enfants des noms de saints. On faisait ainsi d'une pierre

deux coups. D'une part, on pouvait recycler des patronymes déjà en usage ; par exemple, Pierre devenait Saint-Pierre, et Denis devenait Saint-Denis. D'autre part, selon les croyances religieuses de cette époque, ces enfants se trouvaient alors placés sous la protection d'un saint patron qui veillerait sur eux.

Quelques historiens ont aussi mis de l'avant une variante de cette façon de faire. À l'époque de l'Inquisition, il était fréquent de mettre en doute la sincérité des Juifs convertis (très souvent de force), justifiant ainsi leur persécution. Les Juifs nouvellement baptisés se seraient donc mis à s'attribuer des noms de saints pour éviter toute persécution future. La chose est tout à fait plausible, encore qu'il faille s'interroger sur la valeur de cette explication pour certaines périodes de l'Histoire.

Quand l'Église a recommandé d'adopter des noms de saints comme patronymes, elle répondait à des pressions immédiates, mais elle n'avait évidemment pas l'intention de donner des noms de saints à toute la population. D'ailleurs, l'usage des noms de famille était loin d'être répandu, tant s'en faut. La plupart des gens n'avaient qu'un prénom ; quand on voulait distinguer une famille d'une autre, on ajoutait tout simplement le nom de la localité d'où elle était originaire. C'est ainsi que des généalogistes affirment que le patronyme Saint-Yves a été attribué à une famille qui venait d'un lieu qui s'appelait « Saint-Yves ». C'est une belle déduction, seulement, aucune localité en France ne porte ce nom ! Certes, un nombre considérable de localités portaient des noms de saints (ce qui ressemble bien à ce qui en est au Québec, où les hagionymes locaux pullulent). On peut tenir pour acquis que de nombreuses familles qui portent un nom de saint trouvent l'origine de leur patronyme dans un nom de localité. Mais est-ce le cas pour la famille Saint-Yves, plus précisément la famille Saint-Agne dit Saint-Yves ? Aucun document historique ne nous permet d'apporter un éclairage sur ce sujet. Nous devons donc nous en remettre à des hypothèses.

Le patronyme Saint-Agne serait une appellation dérivée de saint Agnan, nom d'un évêque de la ville d'Orléans au V^e siècle qui aurait été actif dans la lutte contre Attila. La toponymie française conserve des traces de cette dénomination ; plusieurs hameaux, villages ou

communes rappellent ce nom dont l'écriture a varié à travers les âges. La graphie « Sent Agne » est la plus ancienne, mais on trouve aussi « Sentagnes » ou « Sentagne ». Il y a d'ailleurs plusieurs familles de Sentagne en France. En connaît-on au Québec ?

Le patronyme Saint-Yves semble dériver directement du saint de ce nom, qui a été l'objet d'un véritable culte depuis le XIII^e siècle. Le nom « Yves » serait lui-même d'origine celtique si l'on accepte pour étymologie *iv*, signifiant « if », qui est le nom d'un arbre. D'autres auteurs y voient une origine proprement bretonne et même galloise, avec pour point de départ « Owen » ou son équivalent breton « Erwan », ce qui aurait engendré des dérivés tels que Yves, Yvonet, Yvonou, Ive, Ives, Iven, Ivan, Yvain, Evain, etc. En breton moderne, l'appellation « San Erwan » est courante chez les Bretons bretonnants. L'écriture de ce toponyme a varié aussi bien en France qu'à l'étranger. Parmi les nombreuses variantes, les plus usuelles sont Sintive, Sintives, Saintive, Saintives, Saintyve, Saintyves et Saint-Yves. En anglais, on relève Saint. Yves, St. Ives et même St. Eve aux États-Unis. En Angleterre, deux localités portent ce nom, la ville de St. Ives au nord de Londres et le port de mer de St. Ives dans la Cornouailles (Cornwall, en anglais).

Si la première appellation semble provenir du nom du saint breton, la deuxième aurait une origine beaucoup plus mystérieuse. Le port de mer de la ville de St. Ives est très ancien et a longtemps été un lieu de transition entre les peuples celtiques de la Cornouailles, de l'Armorique (la Bretagne française actuelle) et même de l'Irlande. Le nom anglais de Cornwall viendrait d'un mot celtique, *Kernow*; ce nom servait à désigner la pointe méridionale de l'Angleterre au temps des Celtes. Des auteurs² soutiennent que l'appellation « St. Ives » pour ce port de mer aurait une origine assez obscure. Elle viendrait d'une prononciation fautive du nom d'une sainte irlandaise qui se serait réfugiée à cet endroit à la suite d'une vague de persécutions. D'origine princière, cette sainte, du nom de Ia ou Hya, aurait été responsable de la venue du christianisme dans la région. Le toponyme St. Ia a

2. Ville et port de St. Ives, <http://fr.wikipedia.org/wiki/St_Ives_%28Cornouailles%29>.

évolué pour devenir St. Ives. Il s'agirait donc d'une autre explication de l'origine du patronyme Saint-Yves, et cette histoire aurait peut-être un lien lointain avec notre nom de famille.

Nous avons déjà dit que le patronyme Saint-Yves ne pouvait dériver du nom d'une localité en France, car il n'existe pas de telle localité. Il n'existe pas non plus de localités voisines qui portent le nom de Saint-Agne, proche d'une localité nommée Saint-Yves. Il n'y a qu'un endroit où ces deux toponymes sont liés : dans la Cornouailles. St. Agne, est une petite localité directement au nord de la ville de St. Ives. La liaison « Saint-Agne dit Saint-Yves » viendrait-elle de cette proximité ? Est-il possible qu'un ancêtre lointain venant du village de Saint-Agne ait ajouté à son patronyme le nom de Saint-Yves comme lieu de provenance ? En effet, la petite ville portuaire de St. Ives était plus importante et plus connue que le modeste village de St. Agne. Cette façon d'agir, bien dans les coutumes de l'époque, expliquerait l'origine de cette appellation doublement hagionymique.

Il y a d'ailleurs un précédent quant à l'usage du patronyme Saint-Yves pour désigner des personnes qui étaient issues de cette localité. En 1410, à l'Université de Londres, un théologien anglais, chanoine de Saint-Augustin, portait le nom de Roger de Saint-Yves, en latin Rogerus de Sancto Ivonius³. Ce théologien portait ce nom, car il était originaire de St. Ives, une localité de la Cornouailles. Il semble d'ailleurs que c'est la plus ancienne mention du patronyme de Saint-Yves. La seconde est d'une tout autre origine. Les archives de généalogie de GeneaNet mentionnent qu'en 1483, mademoiselle Esclarmonde de Ferran de Saint-Yves a épousé Jean de Montlauzeur, seigneur de Moulins, du diocèse de Montauban. Dans ce cas, le patronyme Saint-Yves viendrait plutôt du nom de saint Yves de Chartres, évêque de cette ville (1040-1116). Le nom de ce saint semble être à l'origine de plusieurs « de Saint-Yves » dans le sud de la France.

3. <<http://www.geneanet.org/>>, fonds d'archives, rubrique « Saint-Yves » (Alfred Franklin, *Dictionnaire des noms, surnoms et pseudonymes latins de l'histoire littéraire du Moyen Âge (1100-1530)*, 1885).

DE LA CORNOUAILLES À ROUEN

Il est légitime de se demander comment un patronyme né dans la Cornouailles a pu s'épanouir dans la Bretagne française et pénétrer en Normandie par la suite. Selon l'écrivain français Ernest Renan, du V^e au VII^e siècle, les Celtes ou Bretons auraient d'abord migré du sud de l'Angleterre vers la Cornouailles et le pays de Galles, et ensuite vers l'Armorique. Les Saxons, venus d'Allemagne, avaient envahi les îles Britanniques et repoussé les Celtes vers l'ouest et vers le sud.

L'arrivée des Bretons en Armorique était relativement aisée, car à cette époque cette péninsule était presque vide. On sait que géologiquement parlant, la composition des sols n'y est pas la même que celle de la contrée voisine, la Normandie, et du bassin parisien à proximité. La Bretagne est beaucoup plus rocailleuse; les sols sont parsemés de crans rocheux, composés de gneiss et de granit, ce qui rend la culture assez difficile. Cette partie de l'ouest de la France n'a pas exercé beaucoup d'attraction sur les Romains, qui ne s'en étaient servi que comme voie de passage vers l'Angleterre que l'on nommait *Alloion* à l'époque.

Il est possible et même probable qu'un lointain ancêtre qui se faisait appeler « Saint-Agne dit Saint-Yves » ait suivi ce cheminement et fait souche dans la Bretagne. D'ailleurs, la géographie des langues nous apprend que le breton encore parlé dans quelques lieux de la Bretagne actuelle est une variante très proche du cornouaillais. De part et d'autre de la Manche, ces deux peuples partageaient la même langue, les mêmes coutumes et les mêmes croyances. La religion druidique leur était commune et ce n'est que tardivement que le catholicisme finira par s'imposer. Le druidisme persistera longtemps en Bretagne; même de nos jours, il en reste des traces.

Comment la famille ancienne Saint-Agne dit Saint-Yves s'est-elle déplacée de la Bretagne vers la Normandie et vers Rouen en particulier? De fait de nos jours, c'est toujours dans cet axe que se trouvent la majorité des familles Saint-Yves ou de Saint-Yves en France. Il faut se rappeler que toute cette région devint un champ de bataille pendant ce que l'Histoire appellera la guerre des Deux-Roses. Déclenchée en 1455, cette guerre civile durera plus d'un siècle et provoquera le

déplacement de bien des populations. Rouen, la seconde ville du royaume de France, port de mer et voie d'entrée dans la vallée de la Seine, se trouvait dans la trajectoire même de ces affrontements entre la France et l'Angleterre. Est-il nécessaire de rappeler que Jeanne d'Arc fut brûlée vive sur une place publique de Rouen? Tous ces tumultes qui provoquaient meurtres, famines, épidémies et déportations sont-ils responsables de l'implantation d'une famille Saint-Agne dit Saint-Yves dans cette ville vers la fin du XVI^e siècle? Tout porte à croire que c'est vers cette époque qu'elle s'est fixée à Rouen. Aussi loin que nous puissions remonter dans notre lignée généalogique en consultant les archives départementales, nous ne dépassons pas la naissance de Jacques Saint-Yves à Rouen vers 1625. Pour remonter encore davantage dans la recherche de documents écrits sur l'histoire de notre famille, il faudrait poursuivre sur place. Or le succès de cette démarche n'est pas assuré, car pour beaucoup de familles, ce n'est qu'à cette époque, au début du XVII^e siècle, que des archives écrites commencent à servir de point d'appui pour la reconstitution de l'histoire d'une famille. Certes, on peut trouver çà et là quelques personnes porteuses du patronyme Saint-Yves, mais le lien direct avec Jacques Saint-Yves de Rouen en 1625 reste aléatoire. Comme l'écrivait récemment un généalogiste français : « Pour la plupart des familles françaises, on peut remonter leur généalogie jusque vers les années 1630, soit grosso modo, sous le règne de Louis XIII et même parfois plus loin⁴. » Espérons que quelques chercheurs de la prochaine génération auront l'intérêt et l'initiative de poursuivre cette recherche.

ROUEN, C'EST AUSSI NOTRE HISTOIRE

Nous commencerons donc notre histoire familiale « documentée » à Rouen au début du XVII^e siècle. Comment était donc cette ville de Rouen d'où est venu notre ancêtre? Quiconque effeuille son arbre généalogique trouve des générations d'ancêtres, hommes et femmes, qui ont porté le même nom de siècle en siècle. C'est ce qu'on appelle le « fil de la généalogie ». Mais il ne faut pas oublier que ces êtres

4. <<http://www.geneanet.org/>>, présentation de Jean-Louis Beaucarnot.

humains ont habité des lieux qui, parfois, portent encore des traces de leur passage. Notre généalogie étale, tout au long de la vallée du Saint-Laurent, divers noms de localités où nos ancêtres ont vécu pendant plus de trois cents ans : Pointe-aux-Trembles, Montréal, Longueuil, La Prairie, Varennes, Chambly, Sorel, Contrecoeur, Louiseville, sans compter les bourgades lointaines dans l'Ouest, comme Détroit, Kaskaskias, Cahokia, Michillimakinac, Baie-Verte et quelques autres.



Rouen au XVII^e siècle

Source: Extrait de la carte de Cassini, Bibliothèque nationale de France, fonds de cartes Cassini, <<http://gallica.bnf.fr/>>.

Pour la famille Saint-Yves, le lieu d'origine qui tient la plus grande place dans son histoire, c'est Rouen. Nous savons de façon précise que nos ancêtres ont habité Rouen de 1625 à 1668 environ, et tout porte à croire qu'il faudrait remonter plus haut, jusqu'au XVI^e siècle, pour trouver les traces lointaines de notre famille dans cette région. Mais les documents sont hors de portée. Quoi qu'il en soit, Rouen fait partie de notre histoire et nous devons garder un grand attachement à cette patrie lointaine. Une esquisse, même sommaire, de

l'histoire de cette ville trouve naturellement sa place dans cet ouvrage. Les pages qui suivent ont pour but d'évoquer les grandes dates de l'histoire de Rouen à l'époque où nos ancêtres y vivaient.

Rouen est une ville très ancienne. Certains auteurs font remonter sa fondation à la plus haute Antiquité, d'autres à deux mille ans. Le fait qu'on s'y est installé aussi tôt est dû en grande partie aux qualités intrinsèques du site et de la situation de la ville.

Rouen est presque à mi-chemin entre Paris et l'embouchure de la Seine: 100 kilomètres d'un côté et 80 kilomètres de l'autre. Pendant la haute Antiquité, son site était le dernier endroit où il était possible de traverser aisément la Seine en suivant un trajet sud-nord. Cette situation semble avoir été exploitée dès l'époque romaine, car les Romains y établirent une forteresse de grande importance qui donna naissance à la cité de Rotomagus. Cette place devint un relais incontournable pour les gens voulant se rendre en Bretagne, soit par la route orientée vers le nord-ouest, soit en suivant la voie maritime à partir de Rouen. En effet, une autre qualité de ce site tient au fait que Rouen, comme Québec, est une ville de *tête d'estuaire*. En d'autres mots, la marée montante se rend jusqu'à la ville, ce qui a été de tout temps un avantage considérable pour la marine à voile, que ce soit pour entrer au pays ou pour en sortir.

La plupart des villes de tête d'estuaire étaient des installations portuaires dès l'origine, pourvu que le site soit favorable. Le site de Rouen n'était pas dépourvu à cet égard. Sise dans le lobe d'un méandre encaissé, la rive droite se déployait comme un vaste amphithéâtre de terrasses étagées, comme on en voit au nord de Québec ou de Trois-Rivières. Un lieu aussi favorable fut rapidement mis en valeur par les Romains qui y établirent un *oppidum*.

La rive gauche était constituée du pédoncule du méandre, terre alluvionnaire restée longtemps marécageuse; l'érection d'une longue chaussée fut nécessaire pour la traverser. Cette rive sud était facilement inondable, ce qui constituait une défense naturelle pour la rive nord, bien bâtie et fortifiée. C'est pourquoi les quartiers de Saint-Yon et de

Saint-Sever⁵ prendront plus de temps à se développer; les moyens modernes de drainage des sols et de mise en valeur du territoire donneront une tout autre physionomie à cette partie du Grand Rouen.

On constate que, dès la haute Antiquité, Rouen fut un lieu stratégique et, comme tous les lieux ainsi dotés, eut à subir les assauts de multiples envahisseurs. Les Romains, les Vikings, les Anglais et, plus tard, les Allemands vinrent tour à tour assiéger et bombarder cette ville qui fut à moitié détruite lors des deux guerres mondiales. Rappelons au passage que Rouen fut libérée par l'armée canadienne en août 1944, après de très durs combats sur la rive sud notamment. Plusieurs soldats canadiens y laissèrent leur vie.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour se rendre compte que Rouen se situe au carrefour d'un immense axe routier qui s'allonge du sud au nord, depuis Marseille jusqu'à la Manche et aux îles Britanniques, et d'un axe maritime qui va de Paris jusqu'à la haute mer. Comme Québec a été l'avant-port de Montréal jusqu'en 1860, Rouen a été l'avant-port de Paris pendant des siècles, fonction qu'elle conserve encore aujourd'hui. Il est intéressant de noter que Rouen et Québec sont toutes deux équipées d'une zone portuaire à peu près comparable, chacune recevant environ 23 millions de tonnes de fret chaque année.

Nous savons que notre ancêtre Jacques Saint-Yves est né à Rouen en 1625. D'où venaient ses parents? Sa famille vivait-elle à Rouen depuis plusieurs générations ou était-elle d'implantation récente? Seules des recherches dans les archives pourraient nous donner une réponse, en autant que les documents soient disponibles.

On peut croire que la naissance de Jacques Saint-Yves à Rouen en 1625 n'est peut-être pas étrangère aux bouleversements de population

5. Plusieurs s'étonneront de la manière d'écrire ce toponyme, habitués que nous sommes de lire la graphie *Saint-Sévère*. C'est la graphie de ce nom, au Québec, qui est erronée. *Sever* est un nom masculin; un mauvais usage en a fait un nom féminin... En réalité, c'est l'adjectif seul qui s'écrit avec un *e* à la fin. Ce terme emprunté au latin *Severus* signifie «grave, sérieux, austère»; il est peut-être devenu un nom propre pour qualifier à l'origine une personne prompte à juger.

qui ont touché cette région à la fin du XVI^e siècle et au début du siècle suivant. Les guerres de religion tiraient à leur fin et l'on sait qu'elles avaient été féroces dans cette région. Les épidémies de toutes sortes avaient provoqué des mouvements de population. Rouen a été saccagée en 1562, puis prise d'assaut en 1592. La révolte y a sévi en 1639 et, en 1668-1669, la dernière épidémie de peste y a fait des milliers de morts.

Notons bien ces dernières dates, car elles encadrent exactement le moment où notre ancêtre Jacques Saint-Yves, né en 1652, fils de l'autre Jacques, né en 1625, s'embarquera pour l'Amérique. Ses parents étaient-ils morts au cours de cette épidémie? N'ayant plus d'attache en France, il aurait suivi les traces de tant de Rouennais qui naviguaient vers l'Ouest depuis fort longtemps. À la fin des années 1660 et au début des années 1670, sous l'influence de Jean Talon, de nombreuses femmes ont également été recrutées et ont immigré en Nouvelle-France. On les appelle les «filles du Roy». Plusieurs venaient de Rouen.

On sait que les premières relations des Rouennais avec le Nouveau Monde datent de 1508-1509. Rouen devint très vite une pépinière de navigateurs qui parcoururent toutes les mers du monde. La liste des explorateurs nés à Rouen est très longue; citons au passage quelques noms qui appartiennent à notre histoire: Charles Le Moyne, Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, Guillaume Couture, Jacques Hertel de la Fresnière, Pierre le Gardeur et, le plus connu de tous, René-Robert Cavelier de La Salle, découvreur du Mississippi. Il faudrait ajouter à cette liste les nombreux armateurs, soldats, missionnaires, administrateurs et, bien sûr, les colons, hommes et femmes, qui quittèrent Rouen pour œuvrer en Nouvelle-France. Des missionnaires célèbres dans notre histoire vinrent de Rouen, tels les pères Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Isaac Jogues et Jean de Brébeuf.

Au XVII^e siècle, Rouen est la deuxième ville du royaume de France et elle compte environ 75 000 habitants. C'est un milieu intellectuel très vivant. Depuis 1592, son collège des Jésuites y formait des hommes remarquables. Corneille naît à Rouen en 1606; il y écrira plusieurs de ses chefs-d'œuvre. Pascal vivra dans cette ville au cours des années 1630-1640. Molière y établira son théâtre en 1658, alors que Fontenelle

y était né un an auparavant. Plus tard, en 1744, on créera à Rouen une Académie qui rayonnera sur toute la France.

De nos jours, Rouen est une capitale régionale de 500 000 habitants et son activité industrielle est prospère : métallurgie, textiles, produits alimentaires, produits tropicaux, hydrocarbures, etc. Il y a même une équipe de hockey professionnelle, ce qui n'est pas pour déplaire aux adeptes de ce sport dans notre milieu!

Il y a de nombreux monuments à visiter à Rouen, mais l'un d'eux revêt une signification toute particulière pour nous, les Saint-Yves du Nouveau Monde : l'église Saint-Maclou, celle où notre ancêtre a été baptisé le 5 février 1652. Cette église est remarquable et si importante pour notre famille qu'il faut se pencher sur son histoire, son architecture et son style unique. Souhaitons qu'un jour, une délégation de Saint-Yves du Canada se rende sur place pour y apposer une plaque commémorative en souvenir de ce lieu où notre ancêtre a vécu.

Des centaines de Saint-Yves se trouvent aujourd'hui dans la région de Rouen ; il y en a toujours eu et la Seine-Maritime est la région de France où ce patronyme est le plus répandu. Tous ces Saint-Yves sont nos lointains cousins.

L'ÉGLISE SAINT-MACLOU, UNE ICÔNE POUR LA FAMILLE SAINT-YVES

Rouen est souvent citée comme la ville aux cent clochers. Parmi tous ces clochers, celui de l'église Saint-Maclou possède une signification particulière pour les Saint-Yves du Québec et du Canada. Cette église est le seul édifice encore existant marqué par le passage de nos ancêtres. Nous en avons la certitude. Tous les autres ont disparu ou leur emplacement soulève des doutes. Quant à l'église Saint-Maclou, il semble que Jacques Saint-Yves, le père, s'y est marié en 1648 avec Anne Noël et que le 5 février 1652, ils y ont fait baptiser leur fils Jacques. Jusqu'à son départ pour l'Amérique, vers 1668, ce dernier a fréquenté cette église, probablement sise à proximité de sa demeure.

L'histoire de cette église est pleine d'intérêt; même son appellation est étonnante, du moins pour nous qui connaissons peu le nom de l'évêque Maclou, né en Angleterre vers 485 et décédé vers 565 en Bretagne. Comme bien d'autres saints bretons, l'évêque Maclou semble avoir été canonisé par la volonté populaire. S'il est connu sous le nom de Maclou en Bretagne, il est aussi désigné sous le nom de Malo en Normandie. Les hagionymes Saint-Maclou et Saint-Malo à une même personne⁶. Si le nom de Saint-Malo est connu de tous les Québécois parce que c'est de là que partit Jacques Cartier en 1534, le nom de Saint-Maclou est moins bien connu. Il faudrait pourtant l'insérer dans notre vocabulaire historique, puisqu'il représente pour nous un lieu unique.

L'église Saint-Maclou est très ancienne⁷. Elle date du début du XIII^e siècle; elle aurait même été bâtie sur les ruines d'une église plus vieille encore, incendiée en 1203, puis en 1211. À partir de 1433, deux ans après que Jeanne d'Arc eut été brûlée vive à proximité du lieu de cette église, on a décidé de la reconstruire à neuf. Commencée en 1436, la construction de l'église Saint-Maclou a été réalisée selon les plans établis par Pierre Robin. Ceux-ci ont été conservés sous forme de cartulaire, *le Grand Cartulaire de Saint-Maclou*. Les historiens peuvent ainsi reconstituer avec minutie les multiples transformations de ce temple sur lequel, au fil des âges, bien des malheurs se sont abattus. Il aurait été fondé par des immigrants bretons à l'extérieur des murs de la vieille ville de Rouen. Un ruisseau, le Robec, affluent de la Seine, semble avoir joué un rôle dans la localisation de l'église Saint-Maclou. À cette époque où les églises servaient de refuge pour parer à toutes sortes de menaces, il était nécessaire d'avoir une source d'eau à proximité.

Pendant des siècles, le Robec alimentera les fontaines aux abords de l'église. Nos ancêtres, qui portaient peut-être le nom de Saint-Agne dit Saint-Yves à cette époque, étaient-ils au nombre de ces immigrants

6. Maclou viendrait de Maclow, nom d'un moine gallois venu évangéliser en Armorique au VI^e siècle. Ce nom aurait une origine celte. *Mach* signifiant «gage de» et *low* signifiant «lumière».

7. Michel Mollat, *Histoire de Rouen*, Privat, 1979; aussi le site Web sur cette église.

bretons? Entamée en 1437, la construction de cette église ne sera terminée qu'en 1514. L'église sera consacrée en 1521 par le cardinal Georges II d'Amboise, archevêque de Rouen. Ses grandes portes sculptées datent de 1552. En 1562, en pleine guerre religieuse, les protestants saccagent l'édifice. Puis une longue période de prospérité et d'embellissement s'installe, jusqu'à la Révolution française.

En 1794, faute d'entretien et peut-être sous l'action des révolutionnaires, le clocher est rasé; cependant, le mobilier reste à peu près intact. Par exception, les registres paroissiaux ont été conservés, ce qui nous permet aujourd'hui de retrouver les ancêtres de familles-souches au Canada qui ont été baptisés à l'église Saint-Maclou. Notre ancêtre venait d'une paroisse et d'une ville qui ont donné plusieurs contingents de migrants vers la Nouvelle-France.

Voici quelques noms, dont plusieurs que nous connaissons déjà: Claude Poulin, 26 janvier 1616; René de Lavoie, 28 novembre 1628; François Boucher, 28 mars 1632; Pierre Dizy (Dézy), 21 juin 1634; Jean Dubreuil, 5 novembre 1648; Anne Seigneur, 1^{er} mars 1649; Marie de Lamarre, 16 août 1650; Isaac Lemire, 7 novembre 1650; Françoise de Charmesnil, 25 mai 1651; Anne Talbot, 1^{er} août 1651; Jacques Saint-Yves, 5 février 1652; Antoine Plumetot, 1^{er} octobre 1662. On trouvera plusieurs autres noms dans les livres d'Archange Godbout, d'Émile Vaillancourt et d'Éric Mardoc, cités en bibliographie. L'église Saint-Maclou est tout à fait exceptionnelle à cause de son architecture de style gothique flamboyant. Sa façade en demi-lune, composée de cinq porches dont les frontons sont couverts de sculptures fines, attire immédiatement le regard. Les verrières ont la splendeur et la luminosité propres aux cathédrales du Moyen Âge. La flèche de pierre qui a remplacé le clocher défaille date de 1868 seulement. Cet ajout fut fait dans le sillage des travaux des équipes Haussmann, sous le Second Empire.

À l'intérieur de l'église se trouve la pierre tombale de Mathieu IV de Montmorency, dont la famille a un lien étroit avec le Québec. L'un des descendants de cette famille était monseigneur François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec, fondateur du Séminaire en 1663 et qui sera à l'origine de l'Université Laval en 1852.

Les armoiries de la famille Montmorency, avec les 16 alérions, datent de la bataille de Bouvines en 1214. Le premier seigneur de Montmorency s'y illustra en faisant prisonniers 16 adversaires, ce qui lui valut un nouveau blason de la part du roi Philippe II Auguste. Arborant des couleurs inversées, ce blason est devenu celui de l'Université Laval.

Malgré les destructions et les guerres, l'église Saint-Maclou a peu changé en comparaison de ce qu'elle était à l'époque où notre ancêtre y a été baptisé. Pourtant, ce magnifique édifice a bien failli disparaître lors des bombardements de juin 1944.

Il y aurait une longue histoire à écrire sur la bataille de Rouen, partie intégrante de ce que les historiens appellent la « bataille de Normandie ». Cette histoire est d'autant plus prenante que cette bataille fut menée de bout en bout par l'armée canadienne. Auparavant, Rouen avait été bombardée en 1940 par les Allemands. En 1941, à cause de sa position stratégique, ce sont les Alliés qui commencent à s'en prendre à cette ville dans le but de raser les gares de chemins de fer, les installations portuaires, les casernes, etc. Hélas, ces bombardements imprécis ont fait ce qu'il est convenu d'appeler des « dommages collatéraux », et ceux que subira l'église Saint-Maclou seront énormes.

Dans la semaine du 25 mai au 5 juin 1944, la stratégie des Alliés consistait à détruire les ponts sur la Seine afin de couper la retraite aux Allemands après le Débarquement. Les ponts de Rouen prenaient une importance stratégique majeure, et les bombardements se répétèrent jour et nuit pendant cette semaine tragique. Un simple coup d'œil sur la carte de Rouen montre que l'église Saint-Maclou se trouvait à proximité de la cible visée par les avions des Alliés. Près de 50 % de l'habitat urbain de Rouen et de ses dépendances furent détruits, et des milliers de victimes furent ensevelies sous les décombres, dont au moins un Saint-Yves de cette ville.

L'église Saint-Maclou fut gravement endommagée, deux bombes fracassèrent les voûtes du déambulatoire et du chœur qui s'effondrèrent, la tour lanterne fut déséquilibrée, les délicates frises sculptées volèrent en éclats. L'église ne sera rendue au culte, après les travaux

de confortement, que partiellement en 1965 ; le chœur ne sera rouvert qu'à Noël 1980. Le clocher, dont la restauration achève, avait été érigé par l'architecte Barthélemy entre 1868 et 1871. À la suite des bombardements, il était impossible dans une région ruinée par la guerre, comptant plus de 1 600 victimes et 35 000 sinistrés, de restaurer rapidement tous les monuments endommagés. Pourtant, les Rouennais se mirent à l'œuvre avec diligence et, après 35 ans de travaux, l'église Saint-Maclou était reconstruite à l'identique. Plusieurs auteurs soulignent avec admiration la qualité de cette restauration. C'est pour nous un motif supplémentaire d'aller visiter ce lieu d'où est partie ce que nous pourrions appeler notre « aventure américaine ».

LES SAINT-YVES À ROUEN AU XVII^e SIÈCLE

Nous ignorons à peu près tout du premier Jacques Saint-Yves, né à Rouen vers 1625, et qui aurait épousé Anne Noël, née vers 1630, à Rouen en 1648. Tout cela est au conditionnel, car les rares sources sont si succinctes qu'il est difficile d'être affirmatif. Dans une publication récente, Éric Mardoc (2007) met même en doute que son véritable nom fût Jacques, car il est fait mention de Michel de Saint-Yves comme époux d'Anne Noël en 1648. Peut-être s'agirait-il d'une autre Anne Noël, ce patronyme étant fort répandu en Seine-Maritime ?

Quoi qu'il en soit, on aimerait bien en savoir plus long sur les origines de ce Jacques Saint-Yves né vers 1625. D'où venait-il ? Comment est-il arrivé à Rouen ? Était-il un réfugié, à la suite du brassage de population, résultat des guerres de Religion qui sévissaient dans cette région ? Il faudrait effectuer des recherches approfondies dans les archives de Rouen et même de Normandie et de Bretagne pour faire la lumière sur la vie de cet ancêtre.

Les registres attribuent à Jacques Saint-Agne dit Saint-Yves le métier de charron. Pendant cette période antérieure à l'invention de l'automobile ou de la bicyclette, les véhicules à traction animale étaient les seuls disponibles. Les charrons étaient des ouvriers du bois et du fer capables de réaliser, de réparer et d'adapter les véhicules à traction animale ; le travail le plus délicat et le plus spectaculaire était bien sûr

le cintrage des roues au moyen de lames de métal rougies au feu. Le fils de Jacques qui viendra en Nouvelle-France se déclarera charron lors de son arrivée à Montréal, ce qui est un indice que son père serait Jacques et non Michel.

En outre, il faut aussi se tourner vers Anne Noël, notre ancêtre du côté féminin. Et à ce chapitre, il y a de multiples interrogations, car Anne Noël appartient à une famille très ancienne et très répandue en France et qui a des liens avec les débuts du Canada. Le site Internet de généalogie GeneaNet fait état de 52 000 références à des membres de cette famille. Une interrogation capitale surgit alors dans notre esprit. Il faut d'abord se souvenir que Jacques Cartier avait une sœur, Jeanne, qui était l'épouse de Jean Noël, d'où la question : Anne Noël avait-elle un lien de parenté avec Jean Noël, le beau-frère de Jacques Cartier ? Si nous pouvions établir ce lien, nous pourrions affirmer que nous sommes de la parenté de Jacques Cartier, par alliance bien sûr, mais de la parenté quand même.

Quels sont les faits qui soutiennent cette hypothèse ? Il faut d'abord examiner la provenance et la localisation de la famille Noël au temps de Jacques Cartier, ainsi que sa descendance dans la région de Rouen et de Saint-Malo jusqu'en 1630, année de la naissance de notre ancêtre, Anne Noël. Il semble que la famille Noël soit originaire de la Lorraine ou de l'Alsace. Ce patronyme est encore très répandu dans les Vosges, en Champagne et dans les régions de l'est de la France, mais il est aussi connu depuis des siècles en Bretagne et en Normandie. Les villes de Rennes, de Saint-Malo et de Rouen abritent des Noël depuis la fin du Moyen Âge. Établir la lignée particulière d'un membre de cette famille constitue une tâche ardue en soi ! Il faut donc procéder par approximation et, dans un premier temps, accepter que les résultats aient une valeur toute relative. Les rapports entre Jacques Cartier et la famille Noël sont intenses et prolongés ; ils s'étendent même des années après la mort du grand explorateur.

Pour y voir clair, essayons de mettre en place tous les acteurs de cette relation. Le premier à citer est Jean Noël, le beau-frère de Jacques Cartier, dont il avait épousé la sœur, Jeanne, à une date indéterminée. On ne connaît pas grand-chose de ce Jean Noël, mais il en est tout

autrement de ses fils qui, eux, joueront un grand rôle dans l'entreprise de Cartier.

Étienne Noël était le fils de Jean Noël et de Jeanne Cartier, et par conséquent le neveu de Jacques Cartier. Selon l'historien québécois Marcel Trudel⁸, Étienne Noël aurait accompagné son oncle lors du voyage de 1535 au cours duquel celui-ci a découvert la vallée du Saint-Laurent et remonté le fleuve jusqu'à Hochelaga, c'est-à-dire Montréal. Étienne Noël sera du troisième voyage de 1541, pendant lequel Cartier n'a fait que confirmer les découvertes déjà faites au cours du voyage précédent.

Un autre fils de Jean Noël, Jacques, qui serait né d'un second mariage et qui, par conséquent, serait le demi-frère d'Étienne, jouera un plus grand rôle encore dans la suite des voyages de Jacques Cartier. Jacques Noël était possesseur d'une carte marine de Cartier et il a été lui-même l'auteur d'un tracé des voyages de son oncle avec la toponymie attribuée par ce dernier tout au long de la vallée du Saint-Laurent. On ne peut que regretter que ces cartes aient été perdues par la suite; on ne connaît leur contenu que par des copies. La toponymie du temps de Cartier est en grande partie reconstituée et nous aurions le devoir de la remettre en honneur, si nous avions un peu plus le sens de l'Histoire.

Jacques Noël ne semble pas être venu au Canada du vivant de son oncle, décédé le 1^{er} septembre 1557. On sait cependant qu'il y est venu en 1585. Il possédait des renseignements précis sur les endroits visités par son oncle, car il a réussi à identifier les ruines des forts construits par ce dernier, ruines que Champlain lui-même retrouvera dix-huit ans plus tard. Jacques Noël s'est rendu jusqu'aux rapides de Hochelaga en remontant le fleuve et, comme son oncle, il n'a pas pu aller plus loin. Mais comme son célèbre parent, il a escaladé le mont Royal avec en tête deux préoccupations qui démontrent de grands desseins pour cette « neuve » région. Comme il le fera connaître plus tard dans un mémoire au roi, Jacques Noël voulait scruter l'horizon

8. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 1: *Les vaines tentatives, 1524-1603*, Montréal et Paris, 1963 p. xxii, 221-225.

vers l'ouest pour percer les mystères du débouché vers le « Royaume de Saguenay » et au-delà, vers l'Asie. Au retour de ce voyage, Jacques Noël avait emmené avec lui un Indien, Huron ou Iroquois, on ne sait, qui par la suite reviendra dans son pays. Ce faisant, Jacques Noël répétait des gestes de son oncle, gestes qui deviendront presque une coutume, jusqu'à ce que la cour de France se lasse du spectacle de recevoir des indigènes du Canada.

En 1587, ce sont les deux fils de Jacques Noël, Jean et Michel, qui arrivent sur le Saint-Laurent. Venaient-ils dans le but de poursuivre l'œuvre de leur grand-oncle et de leur père? Il semble que oui, car ils y venaient avec quatre pataches, c'est-à-dire des bateaux de douanes, petits mais solides. Ils avaient avec eux un équipage de prisonniers libérés par le roi pour venir s'implanter en Nouvelle-France. Une bataille avec des traiteurs de fourrures et des pêcheurs de morue dans le Saint-Laurent tournera mal et les quatre bateaux seront perdus. C'est ainsi que s'amorce ce qui deviendra un « débat de société ».

Pendant toute une génération s'affronteront ceux qui prônent le commerce libre, sans colonisation du pays, et ceux qui prévoient mettre le pays en valeur avec monopole en y amenant des colons. Bref, il y avait affrontement entre les partisans du profit immédiat, sans responsabilités, et ceux qui voyaient plus loin avec un véritable programme de colonisation sans profits tangibles immédiats. Jacques Noël représentait ce dernier groupe, qui sera combattu victorieusement par les marchands de Saint-Malo, de Rouen et d'autres villes de Bretagne. Il faudra toute l'autorité de Richelieu pour mettre fin à ce dilemme. Mais la naissance de la Nouvelle-France aura pris presque un siècle de retard. L'année suivante, en 1588, une nouvelle volte-face du roi Henri III mettra fin aux espoirs des frères Noël de poursuivre l'œuvre de leur grand-oncle, entraînant les conséquences que nous connaissons. Cependant, le nom de Noël reviendra vite en terre laurentienne. Le 20 juillet 1652, Michel Noël sera tué par les Iroquois à la porte de Montréal⁹. Dans son histoire sur les débuts de Ville-Marie,

9. Cyprien Tanguay, *À travers les registres*, Librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome, 1886, p. viii, 35.

François Dollier de Casson rapporte que le 25 octobre 1657, un certain Jacques Noël a été tué par les Iroquois alors qu'il travaillait aux champs, près du lieudit du « Bois-Brûlé sur le site de Pointe-aux-Trembles¹⁰ », le même endroit où s'établira Jacques Saint-Yves, le fils d'Anne Noël, quelques années plus tard.

Anne Noël avait-elle des liens de parenté avec les Noël apparentés à Jacques Cartier? Il est difficile de le prouver, mais ce n'est pas impossible. La proximité des villes de Rouen et de Saint-Malo, la communauté d'intérêts dans le commerce maritime et le désir de joindre l'Amérique nous laissent croire que cette hypothèse est plausible. Chose certaine, elle s'inscrit bien dans une tradition familiale qui amènera Jacques Saint-Yves jusqu'en Amérique. Qui effectuera une recherche dans les archives pour établir ce lien de parenté entre les descendants des neveux de Jacques Cartier et Anne Noël?

Nous laissons à d'autres le soin de faire les vérifications et de tirer leurs propres conclusions. Surtout, nous espérons que dans l'avenir, un membre de la grande famille Saint-Yves approfondira ces recherches.

10. *Ibid.*, p. 39.



n ancêtre

nommé Jacques

EN 1652, NAISSANCE DE JACQUES

Le 5 février 1652, Jacques Saint-Yves et Anne Noël ont mis au monde un fils, unique semble-t-il, qui héritera du nom de son père. Il a été baptisé à l'église Saint-Maclou qui, à l'époque, se trouvait dans une sorte de faubourg à l'est de la vieille ville murée de Rouen. Ce faubourg semble avoir été un lieu de résidence pour des travailleurs et pour ceux qui exerçaient des petits métiers de toutes sortes; il était certainement un endroit favorable à la pratique du métier de maître-charron, métier du père et du fils.

On ne sait rien de l'enfance de Jacques, le fils; on peut tout au plus imaginer que sa jeunesse a sans doute été laborieuse en ces temps difficiles, où les jeunes garçons étaient mis à la tâche très jeunes. Son père étant maître-charron, on peut très bien se représenter Jacques comme une sorte d'apprenti, la seule méthode d'initiation à la pratique d'un métier à cette époque.

D'ailleurs, sa vie à Rouen ne sera pas très longue, car il semble que le jeune Jacques quittera très tôt Rouen pour venir en Nouvelle-France. Il ne retournera jamais dans sa ville natale. Aucun fonds d'archives ne nous permet de déterminer en quelle année Jacques a effectué la traversée de l'Atlantique. On peut toutefois déduire qu'il serait arrivé à Montréal en 1668 ou en 1669. Comment peut-on en

arriver à cette date? Selon la coutume de l'époque, il est presque certain que Jacques Saint-Yves est venu en Nouvelle-France à titre d'engagé. Un engagé était habituellement un jeune homme qui avait conclu une entente, avant son départ, avec un résident de la Nouvelle-France, ordinairement un noble ou un bourgeois, parfois une autorité religieuse, qui acceptait de payer ses frais de voyage pour la traversée de l'Atlantique. En contrepartie, l'engagé était lié par contrat, habituellement d'une durée de trois ans, parfois cinq, pour être au service de ce bien nanti. Pendant toute la durée du contrat, l'engagé ne pouvait devenir lui-même propriétaire, c'est-à-dire recevoir une concession, à moins d'être relevé de ses obligations envers son « maître ».

Or qu'est-il arrivé à Jacques Saint-Yves? Il semble que la première mention de propriété le concernant date de 1671. S'il est venu à titre d'engagé, ce qui est probable, on en déduit donc qu'il serait venu en Amérique en 1668 ou en 1669. D'ailleurs, quelques indices semblent corroborer ces dates.

D'abord, faisons l'examen des motifs qui ont pu inciter le jeune Jacques à quitter son foyer natal. En 1668, Jacques n'avait que seize ans; il était encore un apprenti charron. Même si à cette époque les garçons commençaient tôt à travailler avec des hommes, il fallait un motif puissant pour inciter un jeune de cet âge à partir pour une destination pleine de dangers.

Nous avons vu précédemment que Jacques avait peut-être une sorte de tradition familiale du côté maternel pour les voyages d'exploration. La famille Noël s'était vouée à cette aventure pendant plusieurs générations, ce qui ne pouvait échapper à l'attention d'un jeune Rouennais tel que Jacques Saint-Yves. Il y a là un indice en faveur d'un départ précipité pour la Nouvelle-France.

Autre indice: il semble que Jacques était fils unique, car les archives ne révèlent ni frère ni sœur dans la famille. En 1668 et en 1669, il s'est produit dans la ville et dans la région de Rouen l'une des dernières épidémies de peste qui étaient si communes au Moyen Âge. Ces épidémies ont dévasté l'Europe entière. Les historiens estiment que près du tiers de la population a été emporté. En 1668, environ

4 500 personnes sont mortes à Rouen, sur une population de 70 000 habitants. La question se pose alors : les parents de Jacques Saint-Yves étaient-ils du nombre des victimes de l'épidémie ? Dans les registres, on ne trouve pas mention du décès de son père et de sa mère. Cette lacune est un indice du nombre élevé de personnes décédées lors d'une épidémie : par peur de la contagion, les morts étaient mis en terre ou brûlés sans que le moindre registre soit rempli, sauf dans les cas de nobles ou de notables, religieux ou autres. Si Jacques Saint-Yves est devenu orphelin à seize ans et que plus rien ne le retenait à Rouen, il est bien possible que l'appel de l'exil ait été puissant.

Nous ignorons sur quel bateau Jacques a pu faire la traversée. Il y a eu beaucoup de recherches à propos du transport des immigrants vers la Nouvelle-France. La lecture des listes de passagers révèle beaucoup de données quant au mouvement migratoire vers la Nouvelle-France, mais il y a de nombreuses lacunes. Un grand nombre de documents ont été perdus ou détruits, sans compter que les listes de passagers étaient bien approximatives. Le greffier à bord du bateau se bornait à consigner les noms des nobles, des religieux et des bourgeois ; les simples manants étaient souvent ignorés. Pour 1668, la liste des bateaux partant pour la Nouvelle-France comporte sûrement des lacunes, car on ne relève que le nom de quatre navires destinés à venir à Québec. Et en 1669, ce n'est guère mieux.

Il est aussi possible que Jacques soit venu en Nouvelle-France par des circonstances inopinées. Même si nous ignorons le nom du bateau sur lequel il est arrivé en Nouvelle-France, nous pouvons tout de même faire quelques conjectures à partir de renseignements épars. On sait que pendant l'année 1668, au moins quatre navires sont venus à Québec. Ils avaient tous La Rochelle comme port d'attache. Ces navires de 250 tonneaux étaient de taille modeste, mais ils transportaient tous des passagers. Des listes incomplètes de passagers sont connues, mais le nom de Jacques Saint-Yves n'apparaît nulle part. Ces navires avaient des noms familiers : le *Don de Dieu*, le *Sainte-Anne*, la *Nouvelle-France*, le *Saint-Antoine*. En 1669, au moins douze navires ont fait voile vers Québec. L'un d'entre eux, le *Saint-Jean-Baptiste*, parti de Dieppe, avait comme armateur un nommé Guénet de Rouen.

Sa mission était spéciale: il devait transporter en Nouvelle-France onze juments et deux étalons, cadeaux du roi. Ces chevaux seront à l'origine d'une race chevaline qui existe encore de nos jours et jadis bien connue dans nos campagnes, le cheval canadien. Est-il possible que le jeune Jacques Saint-Yves ait fait partie de l'équipage supplémentaire chargé de prendre soin de ces chevaux pendant la traversée, après quoi il serait demeuré en terre canadienne? Cette hypothèse n'est pas dépourvue de tout fondement. Car il faut s'imaginer ce que devait représenter la tâche (sans doute herculéenne) de transporter 14 bêtes de cette taille sur des bateaux à voiles pour une traversée qui pouvait durer deux et même trois mois. À cette tâche s'ajoutait la quantité de nourriture et d'eau qu'il fallait convoier pour garder ces bêtes en bon état. Un équipage d'hommes, jeunes pour la plupart, était nécessaire pour l'entretien de ces animaux. Est-il possible que Jacques Saint-Yves, âgé de seize ans à l'époque, ait été requis pour une telle traversée? On peut se poser la question, sans certitude cependant.

LA TRAVERSÉE DE L'OCÉAN AU TEMPS DE LA NOUVELLE-FRANCE

Afin de bien évoquer les grands événements de la vie de notre ancêtre, il importe de s'arrêter un moment sur le possible déroulement de la traversée de l'océan, premier acte de cette aventure qui finissait parfois en tragédie. Les 27 000 immigrants qui vinrent en Nouvelle-France arrivèrent en bateau à voiles. Il n'y avait pas d'autres moyens de transport à l'époque. Les 15 000 qui retournèrent en France le firent de la même manière. Si Jacques Cartier établit un record en traversant l'Atlantique en 21 jours, Champlain fut le champion pour le nombre de traversées: 18 fois dans sa carrière, dont une à titre de prisonnier de guerre.

Nous ignorons tout de la traversée de Jacques Saint-Yves: la date, le nom du bateau et le port d'embarquement. Nous ne pouvons donc qu'avancer des hypothèses quant au voyage à sens unique qu'il a effectué. Cependant, les historiens ont recueilli tant de témoignages sur la traversée de l'océan au temps de la marine à voiles qu'il est

possible de dresser un portrait réaliste de ce qui était pour ces émigrants la grande aventure de leur vie. En nous basant sur les nombreux récits de voyage laissés par des témoins et les études de divers auteurs, nous pouvons dresser un portrait de ce qu'a pu être le voyage de Jacques Saint-Yves.

Au moment de cette traversée, en 1668 ou en 1669, une toute nouvelle politique navale s'imposait en France. Au temps de Richelieu, la manière de constituer les équipages, de nommer les officiers et les capitaines reposait sur une expérience acquise à tout hasard. Que l'on ait eu un passé de pirate, de corsaire ou de galérien n'avait pas vraiment d'importance, pourvu que l'on sût comment conduire un bateau à voiles. Les plus habiles, les plus osés aussi, étaient appelés à naviguer sur les bateaux du roi, surtout des bateaux de guerre.

Ces manières empiriques, un peu frustes, ne pouvaient convenir à la marine du Roi-Soleil. En 1663, Colbert, le tout-puissant ministre de la Marine, impose alors une réforme qui aura des conséquences jusqu'en Nouvelle-France. Pour Colbert, les officiers de marine doivent être des nobles, surtout les capitaines, les officiers et, a fortiori, les amiraux et contre-amiraux! Toutefois, Colbert se rend bien compte qu'il ne suffit pas de porter un titre de comte, de baron ou de marquis pour avoir du succès dans la conduite d'un navire ou d'une escadre. Il crée donc plusieurs écoles professionnelles où l'on enseigne ce qu'on appelait à l'époque l'«hydrographie». Une quinzaine d'écoles d'hydrographie (ou de génie maritime) seront ouvertes en France et, fait important, l'une d'entre elles sera située à Québec, dans le Collège des Jésuites. Louis Joliet y sera professeur au temps de ses célèbres voyages de découverte. Cette école fut la première forme d'enseignement supérieur au Canada, et plusieurs lui assignent le rôle de prédécesseur de l'Université Laval.

Il est probable que Jacques Saint-Yves n'a guère eu connaissance de ces réformes. Il n'avait que seize ou dix-sept ans au moment de s'embarquer, et les navires marchands ne comptaient sûrement pas dans les priorités de Colbert. Or, il est tout à fait vraisemblable que Jacques ait fait la traversée à bord d'un rafiote de passagers, un navire de 200 à 400 tonneaux selon toute probabilité.

De quel port Jacques est-il parti ? On pourrait penser qu'il est parti de Rouen, sa ville natale, mais ce n'est pas le cas. Les navires qui partaient pour le Canada avaient pour port d'attache La Rochelle ou Saint-Malo. Plus tard, le port de Bordeaux jouera aussi ce rôle pour les navires qui empruntaient la route du sud. Venant de Rouen, Jacques Saint-Yves se serait embarqué au port de Saint-Malo, port le plus proche, celui d'où partit Jacques Cartier, plus d'un siècle auparavant.

Les navires, des trois-mâts, mesuraient environ 30 mètres de longueur sur une dizaine de mètres de largeur. Dans cet espace restreint, il fallait entasser les membres de l'équipage, les passagers, les marchandises, souvent des animaux et des vivres pour au moins deux ou trois mois, car nul ne pouvait prévoir combien de temps durerait la traversée.

Les navires avaient deux ponts : le tillac, pont supérieur à ciel ouvert, était le plus fréquenté, surtout par beau temps ; sous le tillac se trouvait l'entrepont, où il fallait se réfugier par gros temps. Hommes et bêtes s'y entassaient au petit bonheur pour se préserver du vent, de la pluie et même de la neige, quand le bateau naviguait trop au nord.

La cale du navire faisait office d'entrepôt pour les marchandises qui, parfois, servaient de lest à l'aller. Au retour, il fallait fréquemment placer des pierres à fond de cale pour stabiliser le bateau. Un nombre considérable de ces pierres, mises à bord à Québec ou à Tadoussac, ont été utilisées pour paver les rues de La Rochelle. Elles y sont encore.

Une partie importante du bateau était le château arrière, cette énorme construction fenêtrée que l'on voit à la poupe des navires sur les gravures de l'époque. Le château arrière logeait essentiellement la cabine du capitaine, mais aussi des pièces pour les personnages de marque à bord du navire. Les nobles, les bourgeois, les prêtres et les religieuses ainsi que les dames de haute lignée avaient accès à de minuscules couchettes qui ressemblaient presque à des tombeaux. Au moins, ils évitaient la promiscuité qui était le lot des autres voyageurs qui dormaient dans des hamacs suspendus dans l'entrepont et même directement sur le pont.

Peu importe la durée du voyage, le parcours se faisait sans la possibilité de changer de vêtements, comme dit le père Naud dans les Relations des Jésuites : « la bienséance ne nous permettait pas de nous déshabiller. Nos habits à la longue nous brisaient les reins [...] Toutes les fois que nous sortions de l'entrepont, nous nous trouvions couverts de poux ». À cet inconfort s'ajoutaient la vermine et la saleté ; bref, toutes les conditions propices à la contagion des plus horribles maladies mettant en danger tout le monde sur le bateau. Même les soins corporels étaient réduits au minimum dans ces conditions.

L'eau douce était strictement réservée à l'hydratation ; pour se laver, il n'y avait que l'eau de mer. Mais qui aurait osé s'asperger d'eau glacée, sans source de chaleur pour se sécher ? Il valait mieux garder ses vêtements humides, rincés à l'eau de mer.

À bord de ces navires, les meubles étaient rares. Il y avait bien quelques tables et chaises dans les cabines pour les biens nantis, mais rien d'autre. Tout meuble non assujéti, en cas de grosse mer, devenait un dangereux projectile qui pouvait vous écraser sur la rambarde ou vous projeter par-dessus bord. Faute de meubles, on s'assoyait par terre à même le pont pour manger, jouer aux cartes ou aux dés, et aussi pour dormir par temps clément. Les distractions étaient plutôt rares sur ces navires, pour les passagers tout au moins. On jouait aux cartes ou aux dés, mais il était interdit de jouer à l'argent. Les matelots étaient occupés à la manœuvre, jour et nuit. Pour eux, pas de loisirs. Selon divers témoignages, de jeunes passagers s'offraient spontanément pour aider à la manœuvre du bateau, simplement pour se distraire au cours d'une traversée qui s'étirait en longueur. Ce fut peut-être le cas pour Jacques Saint-Yves qui, selon nous, n'aurait pas hésité à poser un tel geste.

Dans un milieu aussi exigu, il devenait difficile de pourvoir à ses besoins personnels, surtout pour les dames. On imagine les précautions à prendre, les connivences à établir et même les compromis à accepter dans un espace aussi réduit. Et cela pouvait durer deux ou trois mois, même en faisant face aux dures tempêtes de l'Atlantique-Nord. Une telle promiscuité devait à la longue affecter les nerfs même chez les plus aguerris. Les hommes s'en tiraient plus facilement que les femmes

semble-t-il, mais ces dernières avaient tout de même la possibilité de se regrouper et de s'entraider. La vie dans une telle promiscuité n'a d'égale de nos jours que les séjours des cosmonautes dans les capsules spatiales. Et même leur confort est infiniment supérieur.

La vie à bord était modelée par la routine de la discipline navale. La journée se divisait en six quarts. Pour les matelots et les officiers, cet horaire signifiait qu'ils ne dormaient que par tranche de moins de quatre heures de suite. Les changements de quart se faisaient avec force cris et même jurons, qui empêchaient évidemment les passagers de dormir. Les besoins de la manœuvre primaient le confort des passagers!

Dans la matinée, au premier quart, se déroulait la nécessaire opération du lavage du pont à l'eau de mer. C'était aussi le signal pour les prières du matin. Debout sur le gaillard d'avant ou sur celui d'arrière, l'aumônier entonnait chants, cantiques, litanies et psaumes, le tout en latin. Il pouvait même lire la messe sans célébration véritable, comme le relate Jacques Cartier dans ses récits¹. Ces prières étaient suivies d'un sermon et d'un hommage au roi. Il arrivait aussi qu'on évoque le souvenir du saint du jour. Jacques Cartier fait souvent allusion à cette coutume et il s'en inspire pour attribuer le nom du saint en question au lieu qu'il rencontre. Ainsi le nom de baie Sainte-Catherine fut attribué le jour de la fête de sainte Catherine.

Les repas étaient plutôt spartiates. Le déjeuner se composait de biscuits si durs qu'il fallait les amollir à l'eau, et même parfois à l'eau de mer, quand la réserve d'eau douce était rare ou si contaminée qu'elle devenait imbuvable.

Le repas du midi était porteur de la promesse de manger quelque chose de chaud, mais souvent ce n'était pas le cas. L'unique feu qu'on allumait à bord alimentait deux marmites. Chacun pouvait y déposer son morceau de viande, marqué par un bout de ficelle de façon à pouvoir retrouver sa ration une fois la cuisson terminée. Vous devinez

1. Jacques Cartier, *Voyages au Canada (avec les relations des voyages en Amérique de Gonneville, Verrazano et Roberval)*, François Maspero, FM/La Découverte, 1981, p. 138.

bien le nombre de resquilleurs qu'une telle situation pouvait générer quand les vivres devenaient rares ! Sans compter que le cuisinier était souvent accusé de garder les meilleurs morceaux...

Le repas du soir, encore plus simple était composé de gruau ou d'un potage de fèves et de pois auquel on pouvait ajouter du lard ou du bœuf salé. Il y avait habituellement une ration de vin ou de cidre, boissons étroitement surveillées par un officier, dit l'écrivain, qui notait la consommation quotidienne et avait le pouvoir absolu de rationner tout le monde en cas de disette. Cette alimentation sans fruits ni légumes frais causait une maladie dont l'origine fut longtemps mystérieuse : le scorbut. Quand un navire tardait à joindre le port d'arrivée, tout le monde à bord craignait de voir apparaître le terrible scorbut. Pourtant, Jacques Cartier avait appris des Indiens comment combattre cette maladie, à l'aide de l'*annedda*. Mais le remède s'était perdu avec lui. Il faudra deux siècles de décès par le scorbut pour qu'on trouve, empiriquement, un moyen efficace de contrer ce mal. Quand on connaîtra le citron et son contenu en acide ascorbique, la panacée sera prescrite par toutes les marines du monde.

Le pire avatar venait de l'apparition des épidémies et des diverses infections que la saleté et la promiscuité pouvaient générer. Les maladies bénignes comme le rhume et la grippe étaient à peu près ignorées, de même que le mal de mer, que l'on traitait avec mépris. Il y avait cependant des infections plus graves, des pneumonies, des fièvres malignes et persistantes, des gastroentérites, etc. Les passagers devaient avoir une santé robuste pour survivre dans de telles conditions. Presque chaque voyage qui durait trop longtemps avait son lot de décès en cours de route. Après force prières et bénédictions, on déposait le mort dans un sac de toile, auquel on attachait une grosse pierre montée de la cale, puis on jetait le tout par-dessus bord. L'écrivain de l'équipage notait chaque détail dans ses registres, et les biens du défunt étaient mis de côté pour être remis à la famille ou partagés entre les compagnons et amis.

Après deux et même trois mois de navigation par temps froid, le navire arrivait enfin aux abords de Terre-Neuve, ce qui donnait lieu à des réjouissances. Sur l'océan, le capitaine devait louvoyer contre

les vents dominants qui vont de l'ouest vers l'est. Lorsque le navire entrait dans le Saint-Laurent, cette difficulté se doublait des courants fluviaux, en plus du jusant qui rendait la navigation à voile extrêmement périlleuse. C'est pourquoi les gros navires de guerre s'aventuraient rarement dans ces parages; ils s'amarrèrent à Louisbourg, parfois à Gaspé ou à Tadoussac, car ils étaient trop précieux pour qu'on risquerait la remontée du fleuve, opération dangereuse qui demandait une habileté extrême. À cet égard, Jacques Cartier était un pilote hors pair, lui qui fit ce voyage par trois fois, sans carte ni instrument et surtout sans perdre un seul navire.

Par gros temps, les bateaux étaient amarrés à Tadoussac, et tout le monde se rendait à Québec en barque. Si le temps était favorable, le capitaine dirigeait son bateau vers Québec, le port d'arrivée. Pour rallier Montréal, et ce fut le cas pour Jacques Saint-Yves, il fallait monter en barque; tout homme valide était alors invité à manier les lourdes rames. On imagine le soulagement et la joie de ces voyageurs à l'arrivée. Après une telle traversée, les familles étaient heureuses de retrouver les leurs. Les célibataires, les femmes surtout, dont les Filles du Roy, voyaient souvent leurs vœux exaucés en trouvant un mari dès la descente du bateau. Hélas, les engagés ne pouvaient convoler si vite; ils devaient d'abord remplir leurs engagements à l'égard de leur maître... La documentation ne nous permet pas de savoir qui a commandité le voyage de Jacques Saint-Yves, si commandite il y eut. Plus loin dans ce récit, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, car il est possible que Jacques ait été commandité par un noble avec qui il sera en relation pendant plusieurs années.

À l'automne 1668 ou 1669, Jacques Saint-Yves arrive à Montréal et il s'installe vraisemblablement au lieu-dit le « Bois-Brûlé », c'est-à-dire l'ancien site du village de Pointe-aux-Trembles.

JACQUES SAINT-YVES FUT-IL LE PREMIER DE CE NOM EN AMÉRIQUE ?

La plupart des notices généalogiques² indiquent que Jacques Saint-Yves est l'ancêtre unique de tous les Saint-Yves du Canada. Cette assertion n'a pas été prouvée, mais elle semble probable. Cependant, il ne faudrait pas en conclure qu'il fut le premier et le seul à porter ce patronyme en terre d'Amérique. Depuis fort longtemps, divers indices laissent croire que deux ou trois autres « dit Saint-Yves » sont venus en Nouvelle-France avant Jacques Saint-Yves. Ont-ils laissé une descendance ? Il semble que non.

Qu'on me permette de faire appel à mes souvenirs pour introduire cette question. Il y a bien longtemps, alors que je commençais mes études à l'université, je me suis présenté au bureau du professeur Marcel Trudel pour une raison que j'ai oubliée. Quand monsieur Trudel m'a demandé mon nom, j'ai noté qu'il semblait surpris de ma réponse. J'étais probablement le premier étudiant portant ce patronyme qui se présentait à son bureau, car, à ce moment, j'étais, semble-t-il, le seul Saint-Yves résidant à Québec. Monsieur Trudel est originaire de la Mauricie et entre compatriotes, le courant passait très bien. Je me souviens surtout de sa remarque me disant que j'avais peut-être un ancêtre très ancien, puisque selon ses sources, il y avait un Saint-Yves à Trois-Rivières en 1660. À l'époque, je ne pouvais deviner que Marcel Trudel travaillait déjà à ce qui deviendra un livre important, son *Catalogue des immigrants, 1632-1662* (Trudel, 1983). C'est dans cet ouvrage que j'ai trouvé plusieurs renseignements dont je vais faire état ici. Les autres renseignements viennent des archives du notaire Séverin Ameau³ et de celles de la Juridiction royale de Trois-Rivières, plus particulièrement les archives de 1661 à 1664.

2. Voir plusieurs auteurs : Tanguay, Vaillancourt, Fournier, Jerré, Godbout et autres.

3. À propos de ce notaire, voir *infra* et aussi BANQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL3, S11, P511, p. 853 et ss.

Le patronyme Saint-Yves apparaît pour la première fois dans une liste de passagers en 1660⁴, puis dans les registres de la Nouvelle-France au cours d'un procès tenu à Trois-Rivières le 2 avril 1661. Un homme nommé Yves Boanne ou Braunelle dit Saint-Yves y est cité comme témoin. Il est qualifié de soldat, mais cette assertion ne valait guère, puisque dès l'année suivante il sera qualifié de menuisier, et même de menuisier «volontaire», ce qui a une grande importance dans le contexte de l'époque. En effet, ce mot n'avait pas le même sens qu'aujourd'hui. Un volontaire était libre d'aller et venir à sa guise et de se livrer à une occupation de son choix. Par ailleurs, un engagé était au service d'un maître pour une durée plus ou moins longue, généralement pour trois ans. En 1662, Yves Braunelle dit Saint-Yves est donc un menuisier libre d'offrir son travail à qui il veut. Il n'était pas de même pour son fils Pierre qui, lui, était un engagé pour quatre ans au service du chirurgien Michel Gamelin. Ainsi, le sieur Gamelin avait payé ses frais de voyage de la France jusqu'à Trois-Rivières et, en retour, le fils devait travailler pendant quatre ans pour lui. Les archives de la Nouvelle-France sont pleines de litiges entre maîtres et engagés, car ces derniers refusaient parfois de poursuivre le travail quand le voyage était achevé. On peut y voir une certaine analogie avec la *grivèlerie*, ce délit qui consiste à commander et à consommer un repas au restaurant et par la suite se déclarer incapable de payer. D'ailleurs, le fils d'Yves Boanne ou Braunelle ou Brannelet dit Saint-Yves ne devait pas être facile à contrôler. Non seulement il occasionne un procès à son père en 1661, mais en plus il fait une escapade en avril 1662, refusant ainsi de respecter le contrat qui le lie à Michel Gamelin. D'ailleurs, le sieur Gamelin porte plainte auprès de la Juridiction royale de Trois-Rivières pour que le père reprenne son fils qui est toujours en fuite. On craint alors qu'il devienne victime des Iroquois. On ne connaît pas la suite de ces démêlés juridiques, mais en juillet 1664, Yves Brannelet dit Saint-Yves est toujours devant

4. Liste établie par W. Filby et M.K. Meyer, largement inspirée de M. Trudel pour la Nouvelle-France.

les tribunaux. On ne sait ce qu'il est advenu du père Yves et du fils Pierre. Ils n'ont pas laissé de descendance en Nouvelle-France. Pierre est probablement retourné en France ou même disparu au cours d'une aventure de coureur de bois.

Une dernière mention concerne Yves Brannelet ou Boanne dit Saint-Yves. Le 8 mai 1672, le notaire Séverin Ameau rédige un acte de concession au nom du gouverneur De Courcelles, qui fait don d'un territoire et d'une maison délabrée. Ce pauvre hère, ancien soldat et menuisier mal payé, semble avoir connu une fin misérable. Il sera inhumé d'une façon tellement sommaire que son prénom n'apparaît même pas sur l'acte de décès. On peut présumer que son fils Pierre n'était pas là.

Il y a bien longtemps, j'avais trouvé dans le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, de Cyprien Tanguay (1871), une mention mystérieuse d'un charpentier nommé Saint-Yves, né en 1615 et décédé à Trois-Rivières en 1675. Dans le relevé des actes de décès publié par l'équipe de Hubert Charbonneau de l'Université de Montréal, il est mentionné que le 22 mai 1675 on a inhumé un nommé Saint-Yves, sans prénom, menuisier de son état, dans le cimetière de la paroisse de L'Immaculée-Conception de Trois-Rivières. Cet homme était âgé de soixante ans, ce qui correspond aux renseignements déjà cités. Ce menuisier Saint-Yves est-il le même Yves Brannelet dit Saint-Yves qui se serait porté acquéreur de la vieille maison mentionnée dans le contrat de Courcelles en date du 8 mai 1672? Tout porte à croire que oui, d'autant plus qu'aucun autre Saint-Yves n'est signalé dans la région à cette époque, même si nous savons que Jacques Saint-Agne dit Saint-Yves était déjà établi à Montréal depuis 1668 ou 1669.

Nous savons que Jacques Saint-Yves venait de Rouen, ce que les documents d'archives attestent. Mais cet autre dit Saint-Yves, d'où venait-il? Il est curieux de constater que Tanguay (1871) et Dionne (1914) indiquent, comme lieu de provenance des Saint-Yves, le département de la Charente-Maritime, dans l'arrondissement de Rochefort, ce qui est loin de Rouen et de la Seine-Maritime. Peut-être que des

Boanne ou Braunelle⁵ dit Saint-Yves ou encore des Brannelet dit Saint-Yves venaient effectivement de la Charente-Maritime. Nul ne le sait.

Que conclure, sinon qu'il est attesté que Jacques Saint-Yves n'a pas été le premier de ce patronyme à venir en Nouvelle-France? D'autres Saint-Yves de souches différentes sont venus avant lui. Cependant, Jacques est le seul qui aurait laissé une descendance en terre canadienne, à moins que nous trouvions une autre lignée inconnue jusqu'à maintenant, ce qui semble peu probable.

5. Ces prénoms ajoutés indiquent une provenance militaire. En effet, il était fréquent dans les armées de l'époque d'être désigné par un prénom parfois fantaisiste. Ainsi, un soldat décédé en 1731 à Québec se nommait Yves Biguet Saint-Yves, et un autre mort à Montréal en 1758 avait le nom et surnom de Antoine PRETABOIRE Styves. Voir registres du PRDH.



La vie et la carrière d'un pionnier

POUR CONNAÎTRE JACQUES SAINT-YVES : LES SOURCES DOCUMENTAIRES

Les documents archivés relatifs à Jacques Saint-Yves sont peu nombreux, mais leur étude est en soi un parcours historique intéressant. Ils nous permettent d'établir un lien direct entre l'histoire de la famille Saint-Yves et la grande histoire du Canada.

Il convient de faire le bilan des sources disponibles pour élaborer un portrait réaliste de notre ancêtre au temps de son implantation en Nouvelle-France. Ces sources sont nécessairement sommaires. Le premier document à consulter, c'est-à-dire l'acte de baptême de Jacques Saint-Yves, est daté du 5 février 1652. Cet acte se trouve au Service des archives départementales à Rouen. Peut-être un jour en aurons-nous une photocopie, s'il est permis de photographier ce document, ce qui n'est pas toujours le cas. Les autres documents connus, ceux de la Nouvelle-France, sont beaucoup plus accessibles. En voici une énumération.

- ◆ Contrats. Jacques Saint-Yves a signé de nombreux contrats de toutes sortes au cours de sa vie sur l'île de Montréal¹. Nous en

1. Contrats dans l'IGNRF, Antoine et Pierre-Georges Roy, années 1943 et suivantes.

avons compté 26, mais il se peut que certains nous aient échappé, puisque nous n'avons pas toutes les sources à notre disposition. En suivant d'année en année les motifs de ces contrats, il est possible de reconstituer une grande partie de la vie de Jacques Saint-Yves et de son épouse, Jacqueline Chartier. Les documents sont encore plus nombreux en ce qui a trait aux fils et aux filles de Jacques. Nous avons relevé plus de 50 contrats étalés sur deux générations. Voilà donc une première source, qui fera l'objet de ce chapitre pour Jacques et son épouse seulement; pour les fils et les filles, l'examen de cette documentation viendra plus loin.

- ◆ Comparutions. Beaucoup de dossiers de justice témoignent de ce que fut la vie des premiers habitants en Nouvelle-France. Quatre comparutions concernent Jacques Saint-Yves : deux devant notaire, pour donner suite à des plaintes mineures, et deux devant le Conseil souverain, à titre de témoin, pour des causes plus sérieuses. On peut trouver le compte rendu de ces dernières comparutions dans les *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France* (Pierre-Georges Roy, 1940²). Jacques Saint-Yves y comparait même lors d'une séance présidée par le gouverneur Frontenac.
- ◆ Acte de mariage. Jacques Saint-Yves et Jacqueline Chartier se sont mariés le 26 novembre 1681 à l'église de Pointe-aux-Trembles. Cet acte de mariage est reproduit dans les archives du Programme de recherche en démographie historique.

2. Voir la bibliographie.

- ◆ Actes de décès. Les actes de décès de Jacques Saint-Yves et de Jacqueline Chartier sont conservés dans les registres de l'église Notre-Dame de Montréal. Celui de Jacques a été dressé par le vicaire Yves Priat, le 20 octobre 1709, et celui de Jacqueline, par le vicaire Jentien Rangeard, le 4 août 1717. Des photocopies de ces actes de décès sont peut-être disponibles dans les archives diocésaines³.

Évidemment, il est possible de relever, çà et là, des passages de livres d'histoire faisant allusion à des membres de la famille Saint-Yves, comme dans le livre de Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Il serait toutefois trop long de faire une énumération de ces ouvrages ici.

Enfin, il faudrait citer d'abondantes publications portant sur l'histoire du Canada ou du Québec, qui permettent de lier tel ou tel membre de notre généalogie à un événement historique. À l'évidence, cette démarche dépasse les limites de notre ouvrage.

Dans les prochaines pages, nous examinerons les contrats signés par Jacques Saint-Yves. Pour chaque contrat, nous mentionnons la date et le nom du notaire, puis nous donnons une brève description de l'objet du contrat. Il est entendu que l'obligataire principal est presque toujours Jacques Saint-Yves, sinon sa femme dans quelques cas.

3. G. Lebel et Jacques Saintonge, *Nos ancêtres : Biographie d'ancêtres*, n° 27, 1980, p. 183-184.

TABLEAU 1

☞ Contrats signés⁴ par Jacques Saint-Yves

Première mention 5 mai 1672, <i>étude Bénigne Basset</i>	Vente d'une concession par Jacques Jenfroy à Jacques Saint-Yves au lieudit le « Bois-Brûlé » (Pointe-aux-Trembles).
7 juin 1672, <i>étude Basset</i>	Bail à ferme par André Charly à Jacques Saint-Yves, qui devient le fermier du bourgeois Charly, habitant de Montréal.
12 juin 1672, <i>étude Basset</i>	Vente d'une concession par Jacques Saint-Yves à Nicolas Jolly.
12 novembre 1673, <i>étude Basset</i>	Bail à ferme par Pierre Picoté de Belestre à Jacques Saint-Yves. Ce bail est rétroactif au 11 novembre 1672, sans qu'il y ait de nouveau contrat.
3 mai 1674, <i>étude Basset</i>	Accord entre Sieur de Belestre et Jacques Saint-Yves sur abandon du bail, moyennant rétribution.
30 novembre 1675, <i>étude Basset</i>	Constitution de rente par Jacques Saint-Yves à Pierre Picoté de Belestre.
18 juin 1679, <i>étude Claude Maugue</i>	Marché entre Jacques Saint-Yves et Jean Le Marché, dit Laroche, menuisier de Montréal, par lequel ledit Le Marché s'oblige à équarrir une maison de 18 pieds de long sur 16 pieds de large et 18 pieds de haut. (N.B. Ces unités de mesure sont celles de l'Ancien Régime français.)
29 octobre 1679, <i>étude Maugue</i>	Bail à ferme pour cinq ans d'une terre au lieudit « (Côte) Saint-François » par Jean Lemarcher, dit Laroche, à Jacques Sainet (Saint-Yves).
30 juin 1681, <i>étude Maugue</i>	Bail à ferme pour trois années entières de deux habitations de la Côte Sainte-Anne par François Sabatier à Jacques Saint-Yves. Ce bail n'aura pas de suite (peut-être parce que Jacques se marie cinq mois plus tard). Il sera annulé le 6 juillet 1681.
9 août 1681, <i>étude Maugue</i>	Bail à ferme d'une habitation de deux arpents de front sur quinze de profondeur par Jacques Lamarque et Marie Pournain à Jacques Saint-Yves.

4. Résumés des contrats dans l'IGNRF (références à chaque étude de notaire).

26 novembre 1681 , <i>église de Pointe-aux-Trembles</i>	Acte de mariage entre Jacques Saint-Yves et Jacqueline Chartier. Sept témoins confirment ce mariage en signant l'acte.
29 décembre 1681 , <i>étude Maugue</i>	Convention entre Mathurin Langevin et Jacques Saint-Yves pour l'exécution de travaux de ferme.
1^{er} novembre 1682 , <i>étude Maugue</i>	Vente d'une habitation de soixante arpents de superficie à la Côte Saint-Yves* [sic] pour Louis-Marie, dit Sainte-Marie, à Jacques Saint-Yves.
20 décembre 1682 , <i>étude Maugue</i>	Marché entre Jean Gasteau et Jacques Saint-Yves pour la construction d'un logis pour l'établissement dudit Gasteau.
7 mars 1683 , <i>étude Maugue</i>	Désistement à bail pour Marie Pournain à Jacques Saint-Yves d'un logis proche de Sainte-Marie (Côte Sainte-Marie). Une entente à certaines conditions permet d'annuler ce bail.
20 octobre 1683 , <i>étude Basset</i>	Marché entre sieur Bouat et Saint-Yves, pour l'érection d'un bâtiment de pièce sur pièce, 16 pieds de long sur 20 pieds de large, en bois de cèdre.
14 novembre 1683 , <i>étude Pierre Cabazie</i>	Vente d'une terre de un sur vingt arpents au Bois-Brûlé par Jacques Saint-Yves à Antoine Galippeau.
Le 15 octobre 1685 , <i>étude Séverin Ameau</i>	Vente d'une concession au Bois-Brûlé de quarante arpents en superficie par Jacques Saint-Yves à Jacques Archambault, fils de Laurent Archambault. (Terre peu exploitée à cause des Iroquois.)
Le 3 janvier 1688 , <i>étude Antoine Adhémar</i>	Vente d'une concession d'un arpent de front sur vingt arpents de profondeur au-dessus de Sault Saint-Louis (Lachine) par Jean Quenneville, huissier, et sa femme, Denise Marié, à Jacques Saint-Yves. L'année suivante, ce sera le massacre de Lachine.
Le 17 février 1688 , <i>étude Cabazie</i>	Quittance par Jacques Saint-Yves de Montréal à Antoine Adhémar de Saint-Martin (notaire), agissant pour la succession de défunt Jean Aubuchon, de la somme de cent sols.
Le 18 novembre 1691 , <i>étude Adhémar</i>	Accord entre Pierre Hesneau et Jacques Saint-Yves. Cinq livres de compensation à la suite d'une rixe, Hesneau reconnaissant ses torts.

Le 28 février 1695, <i>étude Maugue</i>	Engagement du fils de Jacques Saint-Yves, du nom de Pierre, envers Nicolas-Charles Brazeau pour prendre soin des bestiaux et des autres choses qui lui seront commandées.
Le 22 mars 1698, <i>étude Adhémar</i>	Engagement de Jacques Saint-Yves fils, âgé de onze ans, envers Jean Robin, dit Lapointe, juge seigneurial à Longueuil.
Le 9 juin 1698, <i>étude Adhémar</i>	Engagement de Sylvain Saint-Yves, fils de Jacques, âgé de douze ans, pour trois ans, au service de Jean Lorion, habitant de Pointe-aux-Trembles. Sylvain aura la garde des troupeaux.
Le 11 août 1701, <i>étude Adhémar</i>	Entente entre les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal et Jacques Saint-Yves pour son fils Joseph qui sera engagé pour trois ans. L'enfant est âgé de neuf ans seulement.
Le 16 juin 1706, <i>étude Adhémar</i>	Ratification de Jacqueline Chartier, femme de Jacques Saint-Yves, à Jacques Archambault. Cette ratification fait suite à la vente d'une concession au Bois-Brûlé en date du 15 octobre 1685.

LES DERNIERS ACTES

Le 20 octobre 1709, <i>registres de Notre-Dame de Montréal</i>	« Le vingtième jour d'octobre de l'an mil sept cent neuf a été inhumé le corps de Jacques Saint-Yves, décédé après avoir reçu les sacrements de l'Église, âgé de soixante-six ans » (en réalité, il n'avait que cinquante-six ans). Témoïn : Messire Charles de la Goudalie.
Le 4 août 1717, <i>registres de Notre-Dame de Montréal</i>	« Le quatrième jour d'août de l'an mille sept cent dix-sept a été inhumé le corps de Jacqueline Chartier, veuve de Jacques Saint-Yves, âgée de cinquante-deux ans. » Témoins : Messires Pierre Rodolphe Guibert De La Saudraye, prêtre, et Jean-Baptiste Quenneville.

* Il s'agit probablement d'une erreur de toponymie, car il ne semble pas y avoir de Côte Saint-Yves à Montréal en 1682.

Voilà l'essentiel des documents historiques ayant trait directement à la vie de Jacques Saint-Yves. C'est peu si l'on veut dresser un portrait détaillé de cet homme. Cependant, en faisant des recoupements avec les personnes qu'il a côtoyées, les lieux où il a vécu et les événements auxquels il a participé ou, du moins, dont il a été témoin, on peut avoir une idée assez précise de l'existence de ce pionnier de Montréal.

UNE FAMILLE DE PIONNIERS DANS UN MILIEU DIFFICILE

Quand Jacques Saint-Yves est arrivé en Nouvelle-France, il est vraisemblable que son point de chute dans la colonie ait été Montréal, qui se nommait encore Ville-Marie à l'époque. C'est probablement dans ce poste-frontière qu'il a accompli son devoir d'engagé auprès de celui qui aurait peut-être été son commanditaire, soit Pierre Picoté de Belestre⁵. Nous verrons plus loin pourquoi il est plausible de faire cette association.

Si nous retenons l'année 1668 pour marquer l'arrivée de Jacques Saint-Yves en Nouvelle-France, ce n'est, à vrai dire, que par déduction. Nous ne savons pas par quel bateau il est arrivé; si nous avions la liste des passagers et le nom de ce bateau, nous connaîtrions mieux les circonstances de son installation en Nouvelle-France. Or, comme bien d'autres documents de cette époque, ils ont probablement été détruits ou rapportés en France, et toute trace en a été perdue.

Pourquoi déduisons-nous que c'est en 1668 que Jacques Saint-Yves est arrivé? Tout d'abord, comme bien des jeunes gens de sa condition, nous pensons qu'il est venu ici à titre d'engagé. Pendant trois ans, période qui correspond à son contrat, Jacques ne pouvait ni être propriétaire ni se mettre à l'emploi d'une autre personne. Puisque ce n'est qu'en 1671 que Jacques Saint-Yves agit de façon autonome et qu'il devient propriétaire, nous en déduisons qu'il est arrivé en Nouvelle-France en 1668. Il avait donc seize ans lors de la traversée.

Si nous ne savons rien de précis quant à la date de son arrivée, nous sommes mieux renseignés quant à l'endroit où il allait s'établir: à Pointe-aux-Trembles, au lieu-dit le «Bois-Brûlé». Le contrat du 5 mai 1672 nous apprend que Jacques Saint-Yves devient propriétaire d'une terre qui «commence sur le bord de l'escor du bois debout de la grande rivière et fleuve Saint-Laurent, toute la largeur qui se trouve entre la concession des nommés le Parizot et la tour, et celle de

5. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, p. 559-560 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

Louis-Guertin, sur vingt arpents de profondeur tirant au nord-ouest, quart d'ouest» (Contrat Bénigne Besset). Ce n'est pas le seul établissement que Jacques Saint-Yves possédera au Bois-Brûlé. Par trois fois, il quittera ce lieu et y reviendra. Nous verrons peu à peu les raisons de ces pérégrinations.

Il semble bien difficile de localiser, même sur des cartes anciennes, les limites du lieu dit le « Bois-Brûlé » ; il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, cette appellation émane du langage populaire, le même lieu étant désigné sous le nom officiel de « Côte Saint-François ». Ces dédoublements toponymiques sont connus en géographie locale et régionale. Dans le cas qui nous intéresse, les propriétaires de l'île de Montréal, les sulpiciens, avaient donné un nom de saint à chaque parcelle attenante à la rive sud et à la rive nord-est de l'île, depuis Lachine jusqu'à Pointe-aux-Trembles. C'est pourquoi on se retrouve parfois de nos jours avec une litanie de noms dans la géographie de la ville de Montréal. Les noms de « Côte Saint-Paul », « Côte Saint-Pierre », « Côte Sainte-Marie », « Côte Saint-Jacques », « Côte Saint-Gabriel », « Côte Sainte-Anne », « Côte Saint-Jean », etc., sont restés en usage sous une forme ou sous une autre. L'utilisation du terme « côte », tiré du vocabulaire maritime, montre bien les origines normandes et bretonnes de nos ancêtres. La côte, c'est d'abord le rivage, le lieu précis d'où le rebord du continent émerge. Il était donc normal que les sulpiciens usent de cette appellation pour désigner les portions de terres attenantes au fleuve Saint-Laurent. Cependant, depuis le XIII^e siècle, le mot « côte » a aussi le sens de « pente de colline » ; en ce sens, il n'a plus nécessairement de rapport avec une rive lacustre ou maritime. C'est ainsi qu'on parle des vins des Côtes du Rhône, appellation sans lien avec la mer.

Sur la carte de Montréal, de nombreuses voies de communication orientées du sud vers le nord ont reçu le nom de « Côte » ou « Coteau » tout simplement parce que, depuis le fleuve, elles escaladent les terrasses laissées par la mer de Champlain. Ces terrasses s'étirent en longueur sur toute l'île dans le sens de l'écoulement des eaux du fleuve actuel. Par conséquent, chaque terrasse apparaît comme une « côte » pour celui qui veut traverser l'île de part en part. Il est intéressant de

noter que les sulpiciens utilisaient le mot « côte » dans le double sens reconnu à ce mot depuis le Moyen Âge. Nous retrouvons ce double sens dans le vocabulaire propre aux contrats signés par Jacques Saint-Yves. Quand on lit que Bois-Brûlé et Côte Saint-François sont deux toponymes désignant le même territoire, on comprend qu'il s'agit d'un ensemble de lots situés sur le bord du fleuve Saint-Laurent. Qui plus est, en ce lieu se trouvait le tout premier débarcadère sur l'île de Montréal pour ceux qui arrivaient de Québec par barque.

Pendant deux siècles, Montréal n'était pas accessible aux navires de haute mer. Le grand port maritime se trouvait à Québec; on se rendait à Montréal en barque. On peut voir au Musée de la civilisation, à Québec, les restes d'une de ces barques qui naviguaient sur le fleuve. Il fallait manier ces énormes barques à bras d'homme la plupart du temps; manœuvrer les rames devenait un véritable travail de forçat quand il fallait remonter le fleuve dans le sens contraire de l'écoulement des eaux, c'est-à-dire le jusant. D'autres difficultés se présentaient à l'approche du site de Montréal: les rapides de Lachine et, surtout, le dernier sursaut, le rapide de Sainte-Marie. Remonter ces rapides à contre-courant, surtout en période de crue, n'était pas une mince affaire.

Déjà en 1659, Pierre le Voyer d'Argenson écrivait: « L'Île de Montréal est assez difficile à aborder, même en chaloupe, à cause des grands courants du fleuve Saint-Laurent qui se rencontrent à son abord et en particulier une demi-lieue en dessous⁶. » La demi-lieue dont il est question se situe précisément au bout de l'île, c'est-à-dire juste en face de Boucherville, là où la poussée des eaux descendantes est si forte qu'il est bien difficile de progresser vers l'amont, surtout en maniant une lourde barque. Même les bateaux à voiles auront de la difficulté à vaincre cet obstacle. Le seul moment favorable pour y arriver est à la marée montante, car il y a encore une trentaine de centimètres de marée aux abords de Montréal. Faute de marée montante, il fallait donc se réfugier dans le premier havre venu, et ce havre était précisément situé au lieudit le « Bois-Brûlé ».

6. Cf. Raoul Blanchard, *Montréal et sa région*, tome II, 1953, p. 238.

Sur une carte moderne, on peut situer approximativement ce territoire entre le boulevard du Tricentenaire et l'avenue Durocher, le quai de Pointe-aux-Trembles se trouvant au centre de cette étendue de lots qui furent concédés dès les années 1650. Cette zone constituait une sorte d'avant-poste pour Montréal, qui devait exercer une surveillance de toutes ses approches pendant la guerre contre les Iroquois. D'ailleurs, à proximité du quai, dès 1675, un fort d'importance sera construit. Il mesurera 90 toises sur 100 toises, ce qui équivaut à 175 mètres sur 195 mètres. En 1690, un an après le massacre de Lachine, ce fort jouera un rôle non négligeable dans la défense de l'île.

Par ailleurs, il est probable que le débarcadère de Bois-Brûlé est antérieur à la colonisation européenne. Les Indiens devaient trouver l'endroit sécuritaire pour y échouer leurs canots. Le sentier de 12 kilomètres menant au village d'Hochelaga était plus sûr par voie terrestre que par voie fluviale. Les colons français auraient repris tout naturellement cette voie déjà ouverte en forêt (voie qui correspond à peu près au tracé de la rue Notre-Dame aujourd'hui).

Ces quelques renseignements nous permettent de mieux situer le lieudit «Bois-Brûlé». Cela dit, nous nous interrogeons sur l'origine et la signification de cette appellation. À première vue, on pourrait croire que ce nom fut attribué à des parcelles de la forêt incendiées, de façon volontaire ou accidentelle, mais aucun écrit ne confirme cette hypothèse.

Étonnamment, ce mot composé désigne au moins une douzaine de choses différentes. Bien sûr, il désigne des zones de bois brûlé, mais il est aussi synonyme de «métis» pour désigner des Indiens descendant de coureurs de bois canadiens-français dans l'Ouest. Il est accolé à au moins trois rivières en Amérique du Nord: en Gaspésie, aux abords de la baie de James et au Wisconsin, où la *Bois-Brûlé River* rappelle le parcours des traiteurs canadiens-français qui y rencontrèrent Lewis et Clark, deux explorateurs américains qui croyaient découvrir un nouveau monde en ces lieux. Bois-brûlé est aussi associé à un parfum, à une variété de vin, à une couleur du bois en peinture et en sculpture, etc. En France et en Belgique, sept ou huit toponymes renvoient à

un bois brûlé, dont le plus célèbre se trouve en Argonne, en France, sur la route d'Apremont à Saint-Mihiel, car pendant la Première Guerre mondiale, il y eut à cet endroit une bataille mémorable.

Au constat de ce foisonnement de « bois brûlés », il y a lieu de se demander si cette appellation est une création originale pour désigner un quelconque incendie aux abords de l'île de Montréal ou si ce toponyme est une expression importée et appliquée à ce lieu à cause d'une analogie quelconque. La question reste ouverte.

Si Jacques Saint-Yves devient propriétaire d'un premier lot au Bois-Brûlé en 1672, il n'y restera pas longtemps. Dès le mois de juin de la même année, il se rapproche de Montréal pour se mettre sous la protection du fort, car les incursions meurtrières des Iroquois sont fréquentes en ce lieu isolé. Il y reviendra en juillet 1674, à la suite de l'achat de la ferme de Jean Valiquet. Lors de son mariage en 1681, on peut supposer qu'il demeurait dans les limites de Pointe-aux-Trembles, car c'est dans l'église de cette paroisse que son mariage a été célébré. De plus, la famille de son épouse, Jacqueline Chartier, restait à la limite ouest de Bois-Brûlé, ce qui est attesté par une appellation commémorative du père de cette famille, soit la rue Guillaume-Chartier. En 1682, tout comme en 1685, Jacques fait des transactions à Pointe-aux-Trembles et part habiter Montréal. C'est à croire que cet endroit n'était pas de tout repos. Toute la décennie 1680 sera troublée par la menace iroquoise dans cette partie de l'île de Montréal, le tout culminant par le massacre de 1689 à l'autre bout de l'île, à Lachine, où, curieusement, Jacques Saint-Yves avait acheté une propriété l'année précédente, sans y demeurer cependant.

Au cours de cette période, et dans ces lieux autour du petit fort de Ville-Marie, le danger était constant, et les récits contemporains regorgent d'hommes, de femmes et d'enfants (surtout des garçons) qui ont été enlevés, tués ou blessés lors d'attaques iroquoises. Les historiens soutiennent que 1 500 Indiens rôdaient dans les parages et se livraient à des attaques soudaines et presque impossibles à prévoir. La région de Pointe-aux-Trembles, ou le Bout de l'île, à l'est, était particulièrement exposée, car elle se trouvait sur le trajet fluvial des guerriers iroquois qui descendaient par la rivière des Prairies et qui se

mettaient à l'affût à l'embouchure de cette rivière et du fleuve Saint-Laurent. Plusieurs des voisins de Jacques Saint-Yves ont été tués dans une telle embuscade.

JACQUES SAINT-YVES SE CHERCHE UNE VOCATION

Les sites de généalogie attribuent à Jacques Saint-Yves le métier de charron. Il n'est pas évident de savoir si la mention de ce métier s'applique au père ou au fils, car l'un et l'autre portent cette mention. Selon bon nombre de dictionnaires, un charron est un ouvrier qui travaille à la confection et à l'entretien des véhicules, chariots, charrettes, diligences, etc.; ainsi, tous les véhicules à traction animale relevaient du charron. Certains charrons se spécialisaient même dans la confection et la réparation des roues des véhicules. Jacques Saint-Yves était-il un véritable ouvrier qualifié pour ce travail ou ce titre lui a-t-il été attribué par hasard ou par erreur? Aucun document connu ne nous révèle ce qu'il faisait avant son arrivée en Nouvelle-France. S'il avait été initié au métier de charron, il devait être bien jeune, car tout laisse croire qu'il a quitté Rouen dans sa seizième année, ce qui signifie qu'il a dû être, tout au plus, un apprenti dans un atelier quelconque de cette ville, appartenant peut-être à son père. Or, comme nous le verrons, Jacques devra gagner sa vie bien plus par le travail de la terre et la construction que par le métier de charron.

À cette époque, Rouen comptait environ 75 000 habitants, et ce n'est pas dans ce lieu qu'il aurait pu s'initier à la pratique de l'agriculture. S'il est venu à Montréal à titre d'engagé, il est probable qu'il a été au service d'un propriétaire terrien, car à ce moment, 80 % des propriétés de l'île de Montréal étaient des fermes. Même dans les 20 % qui restaient, beaucoup étaient des propriétés du clergé ou de communautés religieuses, en grande partie agricoles. Le jeune immigrant en Nouvelle-France n'avait guère le choix: pour gagner sa nourriture, il devait d'abord défricher et cultiver ensuite. Dans la colonie, il n'y avait ni industries, ni manufactures, et même les commerces étaient rares. Si un jeune homme arrivait à titre d'engagé, il avait intérêt à indiquer dans son contrat qu'il exerçait un métier en

particulier, car cela pouvait influencer sur le salaire de son prochain emploi. On voit dans les registres de nombreuses mentions, non pas d'une seule qualification, mais de doubles qualifications telles que défricheur-couvreur, défricheur-chapelier, défricheur-charron, défricheur-fermier et fermier-bâtitseur. Ces doubles qualifications laissent croire qu'il était de bonne guerre de s'attribuer le plus de compétences possible afin d'être certain de se trouver un emploi bien rémunéré. Dans ce nouveau pays, les jeunes hommes vigoureux étaient dans la nécessité de commencer comme défricheurs tout simplement, que ce fût au service d'un seigneur, d'un bourgeois, d'un prêtre ou d'une communauté religieuse, ou encore sur sa propre concession. Défricher, « faire de la terre » constituait le premier geste à accomplir pour assurer sa subsistance.

Pendant 300 ans, cette dure réalité sera celle des colons dans la vallée du Saint-Laurent d'abord, puis sur le rebord des Appalaches et des Laurentides. À moins de venir dans la colonie avec une fortune personnelle, ce qui était rare, le jeune immigrant débutait en s'improvisant défricheur. Seuls les nobles et les bourgeois échappaient à cette nécessité. Ils pouvaient se faire octroyer des terres comme tout le monde, avec la différence qu'ils pouvaient engager des travailleurs pour mettre leurs lots en valeur à leur place.

Il est important de connaître ce contexte pour comprendre les multiples déplacements de Jacques Saint-Yves sur l'île de Montréal. Les nombreux contrats qu'il a signés nous révèlent un homme qui bougeait sans cesse : il achetait, il défrichait, pour lui ou pour d'autres, il bâtissait, il vendait, il louait des propriétés ; bref, il pérégrinait. Comment expliquer cette envie de déplacements, de voyages ?

Évidemment, la menace iroquoise l'accompagnera pendant presque toute sa vie d'immigrant. Il est certain que plusieurs de ses déménagements sont attribuables à des incursions fréquentes qui laissaient des morts au seuil même des maisons. Mais ce contexte n'explique pas tout !

Tout d'abord, tenons pour acquis que Jacques Saint-Yves était un bon défricheur ; ce travail n'exigeait pas un apprentissage très long, et

on le voit à l'œuvre dans ce métier de nombreuses années, soit à son compte, soit pour celui d'un noble ou d'un bourgeois. Mais Jacques Saint-Yves était-il un bon fermier? Probablement pas. Où et quand aurait-il appris ce métier difficile? Il a été propriétaire ou locataire de plusieurs fermes, mais il ne semble pas s'être attaché à l'une d'elles. Il a même mis fin à quelques contrats avant leur terme. Il louait fréquemment ses services comme artisan-bâtitseur, ce qui laisse entendre qu'il était déjà initié à un métier touchant le travail du bois et du fer, métier proche de celui de charron qu'il s'était attribué ou qu'il avait appris dans son adolescence

En plus de la menace iroquoise, Jacques Saint-Yves a pu hésiter devant la perspective de cultiver une terre toute sa vie, fût-elle la sienne. Il faut bien constater que rien n'était facile pour le jeune immigrant. Des historiens, Trudel et Dechêne en particulier, ont décrit en détail les étapes à suivre pour un jeune homme qui voulait acquérir une terre et la mettre en culture à cette époque. Il devait d'abord obtenir une concession sise dans un lieu favorable: adjacente à un cours d'eau pour le transport; près du moulin seigneurial pour y faire moudre son grain; sur un terrain plat, car les moyens d'escalader les pentes étaient inadéquats. Dans la région de Montréal s'ajoutait la nécessité d'être à proximité d'un fort muni de canons, car la menace indienne restera présente jusqu'en 1701.

Quand le jeune immigrant accédait enfin à sa propriété, il devait rapidement bâtir une habitation, même sommaire, car l'hiver venait vite. S'il possédait un peu d'argent, il acquérait l'équipement de base pour accélérer le défrichement. Il pouvait acheter ou louer une paire de bœufs. Il avait besoin de haches, de pics, de pelles, de scies et d'autres outils pour équarrir des billes et scier des planches afin d'ériger le plus rapidement possible une cabane de pieux, sans solage, munie d'un toit de planches ou de chaume. Cette première habitation, vite construite, deviendrait plus tard une remise à outils ou un abri pour les animaux, quand la maison permanente serait fonctionnelle.

Le défrichement commençait à proximité de cette cabane, car il fallait préparer le terrain pour ensemer le plus tôt possible. Pour aller plus vite, le colon coupait d'abord les fardoques, il brûlait les

petits arbres ou les abattait. Quant aux gros arbres, difficiles à abattre avec une simple hache, il usait d'une astuce mise au point par les moines défricheurs du Moyen Âge. Cette astuce consistait à faire une entaille profonde sur le pourtour de l'arbre à la base. La décortication annulaire du tronc provoquait la mort de l'arbre : cette opération, appelée l'« annélation », faisait effet dans les dix mois suivants. La sève cessait d'irriguer le tronc et l'arbre desséché finissait par mourir ; il n'y avait plus qu'à y mettre le feu pour le détruire. Astuce ingénieuse certes, mais plutôt lente, car il fallait quatre ou cinq ans pour enlever les souches énormes laissées par les troncs de cette forêt primitive. Entre-temps, le défricheur pouvait semer entre les souches et espérer les premières moissons. On imagine aisément le dur travail qu'exigeait la mise en valeur de ces terres ; pas étonnant qu'on évalue tout au plus à un arpent par an le défrichement et la mise en culture d'une exploitation agricole. Aménager suffisamment de terre cultivable pour assurer la subsistance d'une famille prenait de huit à dix ans. Ce n'est qu'après toutes ces années que le pauvre colon pouvait enfin songer à se marier et à fonder une famille.

L'érection d'une ferme commandait évidemment l'élevage d'animaux. Ce n'était pas une mince tâche que de loger, nourrir et soigner des animaux, essentiels à la subsistance de toute la maisonnée. Si la ferme était située au bord du fleuve, le colon pouvait exploiter le fameux foin de grève, si recherché et si jalousement gardé.

Pour les fermes situées loin à l'intérieur des terres, il fallait défricher de grandes étendues à seule fin de cultiver de quoi nourrir le bétail. Avant d'en arriver à une ferme rentable, le colon devait affronter cette tâche surhumaine. Qu'arrivait-il si, en plus, ces travaux épuisants devaient se faire dans une zone de guerre ? C'est à cette dure réalité que Jacques Saint-Yves a dû faire face dès le début de son implantation à Pointe-aux-Trembles en 1672. Pendant une dizaine d'années, il travaillera le fusil d'une main et la hache de l'autre ! Le seul endroit sécuritaire sur l'île de Montréal était le fort de Ville-Marie et les alentours immédiats ; partout ailleurs, le danger était omniprésent. Ces observations permettent de comprendre les nombreux déplacements de Jacques tout au long des années 1670 et même dans les années 1680.

Au moment où il obtient une concession, il se trouve à quelque 12 kilomètres du fort de Ville-Marie; donc dans un endroit dangereux. Comme bien d'autres, il aimerait posséder une terre à proximité du fort, mais ces terres ont été concédées depuis longtemps à des nobles comme Picoté de Belestre et Adam Dollard des Ormeaux ou à des bourgeois bien nantis comme André Charly. Jacques Saint-Yves délaisse donc son lot hasardeux de Pointe-aux-Trembles et loue la force de ses bras à des bourgeois ou à des nobles pour aménager leurs terres qui sont à proximité du fort. Il devient le fermier de quelques possédants. Pendant plusieurs années, il ira ainsi de ferme en ferme, tantôt comme défricheur, tantôt comme éleveur, souvent comme bâtisseur.

Dès le 7 juin 1672, il signe un contrat pour devenir le fermier d'André Charly. Ce bourgeois possédait une grande ferme, en partie défrichée et située en aval du coteau Saint-Louis. Selon Marcel Trudel⁷, cette terre occuperait de nos jours un quadrilatère situé près du parc Lafontaine, entre les rues Champlain et Plessis, depuis le boulevard de Maisonneuve jusqu'à l'hôpital Notre-Dame.

Le pionnier Jacques Saint-Yves semble trouver des avantages à travailler comme fermier pour les bourgeois propriétaires. Le 16 novembre 1673, il conclut une autre entente de même nature avec Pierre Picoté de Belestre, écuyer, officier et propriétaire d'une concession située dans les limites protégées par le fortin de Sainte-Marie, en plus d'un lot dans les limites de Bois-Brûlé. Avant 1660, cette ferme avait été la propriété de Dollard des Ormeaux. Subdivisé, le lot ne couvrait plus qu'un arpent de largeur au fronteau. Cette ferme s'étendait depuis la rive du fleuve jusqu'à la rue Ontario, le long de l'actuelle rue Fullum. Selon la brochure *Nos ancêtres*, n° 27⁸, Picoté de Belestre devait connaître Jacques Saint-Yves depuis longtemps, puisqu'il avait lui-même une autre concession au Bois-Brûlé depuis 1671. Arrivé au Canada en 1659, ce personnage avait quelque prestige au sein de la colonie. Commerçant, trafiquant de pelleteries, officier de garnison, marguillier, médecin, Picoté de Belestre fut un compagnon de Dollard

7. Marcel Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*, 1998, p. 416-418.

8. *Lebel et Saintonge, op. cit.*, p. 176.

des Ormeaux et il participa activement à la défense de Montréal en maintes occasions. Maisonneuve lui confia le commandement d'une petite garnison au fort Sainte-Marie, situé à 2,5 kilomètres de Montréal. À deux reprises, il repoussa les attaques des Iroquois au même endroit, là où se trouvaient ses terres. Si Jacques Saint-Yves vint au Canada à titre d'engagé, il est bien possible qu'il le fit sous la tutelle de Picoté de Belestre ; ce personnage influent pouvait certainement commanditer la venue d'un jeune colon, en quoi il eût été encouragé par Maisonneuve.

En plus d'exploiter sa propre terre, Jacques Saint-Yves poursuit son travail de fermier au service des seigneurs dont les terres sont proches du fort. L'année même de son mariage, en 1681, il signe un engagement avec Jacques de La Marque et Marie Pournain en vue d'assurer l'exploitation d'une ferme sise à Coteau Saint-Louis, toute près de la ferme de Picoté de Belestre mentionnée précédemment. Cette ferme se situerait aujourd'hui entre les rues Parthenais et Delorimier, depuis la rue Ontario jusqu'au fleuve. Deux siècles plus tard, sur cette même terre, on érigea la prison du Pied-du-Courant, rendue célèbre à l'époque des Patriotes, car certains y furent enfermés et pendus.

Le 3 janvier 1688, Jacques Saint-Yves, qui est alors père de deux enfants, fait l'acquisition d'une ferme située à l'autre extrémité de l'île de Montréal. Avait-il vraiment l'intention d'aménager sur cette petite ferme de un arpent de large sur 20 arpents de profondeur ? Comme il est stipulé dans le contrat, cette ferme était située « en aval du Sault Saint-Louis », c'est-à-dire à Lachine. Cette petite bourgade de plus de 100 habitants était déjà le point de départ et d'arrivée des flottilles de canots qui convoaient les fourrures de l'Outaouais et des Pays d'en Haut. Relais stratégique dans le commerce colonial, mais très fragile et isolé, Lachine était une proie facile pour les Iroquois. En se rapprochant de ce lieu, Jacques avait-il déjà un intérêt pour le commerce des fourrures, puisqu'on sait que ses fils s'y consacreront plus tard ? Chose certaine, cette ferme était trop petite pour y installer une famille.

Si Jacques n'y installa jamais sa famille, ce fut une bonne décision, car l'année suivante, soit le 4 août 1689 à l'aube, se déclenchait le

pire massacre de toute l'histoire de la Nouvelle-France. Le gouverneur Denonville était venu de Québec avec l'espoir de signer enfin un traité de paix avec les Iroquois ; il attendait l'arrivée des chefs de tribu qui devaient se présenter du côté ouest du fort de Ville-Marie. Persuadé de terminer ces négociations rapidement, le gouverneur ne pouvait s'imaginer qu'à 14 kilomètres plus à l'ouest, une troupe de 1 500 guerriers iroquois, armés par les Anglais, venait d'encercler le village de Lachine et commençait à brûler les maisons et à tuer les habitants. Femmes et enfants étaient abattus à coups de hache, alors que les hommes étaient attachés aux pieux de la palissade et brûlés vifs. Ceux qui eurent la vie sauve furent amenés en captivité.

Pour le gouverneur Denonville, cette tragédie mettait fin à sa carrière. Il fut remplacé par Frontenac, un homme à poigne, qui arriva juste à temps pour faire face à l'invasion de 1690 et réussit si bien à intimider les Iroquois que ceux-ci signèrent finalement la Grande Paix de 1701, mettant fin à presque un siècle de conflits avec les Français.

En 1689, Jacques Saint-Yves évita un déplacement de plus, celui qui aurait pu être fatal, à lui, aux siens et à toute sa descendance. Si on parcourt la rue Notre-Dame sur toute sa longueur, allant de Lachine à Pointe-aux-Trembles, on notera au passage les lieux habités par notre ancêtre. Celui-ci a été un pionnier de cette frontière entre deux genres de vie, deux civilisations, deux mondes. À cette époque, la frontière entre l'Europe et l'Asie passait par Lachine.

LA VIE DE RELATIONS EN NOUVELLE-FRANCE

Il ne suffit pas de connaître les lieux où a vécu Jacques Saint-Yves pour dresser son portrait. Les relations sociales qui sont associées à sa vie de pionnier sont d'autant plus importantes que nous avons des renseignements sur plusieurs personnes qui vécurent dans l'entourage de Jacques Saint-Yves et de sa famille. Le premier et le plus considérable fut Pierre Picoté de Belestre. On soupçonne même que ce noble de haut rang⁹ fut une sorte de protecteur pour le jeune immigré de

9. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, p. 559-560 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

seize ans qui avait toutes les raisons de se sentir bien seul dans cette colonie à la vie rude et pleine de dangers sur l'extrémité est de l'île de Montréal au début des années 1670.

Dès son arrivée en Nouvelle-France, Jacques Saint-Yves aurait été en relation avec la famille de Pierre Picoté de Belestre. Homme de confiance de Chomedey de Maisonneuve et compagnon de Dollard des Ormeaux, cet homme pourrait même avoir joué un rôle quelconque pour faire venir Jacques dans la colonie, alors qu'on cherchait désespérément à attirer de jeunes gens pour défendre le poste de Ville-Marie.

Pierre Picoté de Belestre, né en 1637, était arrivé à Montréal en 1659, à titre de recrue, pour accompagner des sœurs hospitalières répondant à l'appel de Jeanne Mance. La venue de cet officier fut certainement d'un grand réconfort, car Dollier de Casson confie dans son historique de la colonie naissante qu'il « orne ce lieu tant dans les temps de guerre que lorsque nous jouissons de la paix, à cause des avantageuses qualités qu'il possède pour l'une et l'autre de ces saisons¹⁰ ». (Dollier de Casson). En effet, Pierre Picoté de Belestre est souvent associé aux épisodes de la guerre contre les Iroquois. Mais son action dépassait cette fonction, déjà importante. Quoique noble, il fut commerçant et marchand de fourrures, tout en assumant son rôle d'officier de la garnison, sous la commande de Maisonneuve.

En 1660, Pierre Picoté de Belestre est de ceux qui demandent à Dollard des Ormeaux de retarder son expédition après les semences, afin d'éviter des pertes alors que les vivres sont déjà si rares. Picoté de Belestre ne fut pas de cette expédition, ce qui lui sauva certainement la vie. Après le désastre de Long-Sault, ayant tout à craindre d'une attaque massive sur l'île de Montréal, Maisonneuve confie à Picoté de Belestre le commandement de la garnison du fort Sainte-Marie, poste situé à quelques kilomètres à l'est de Montréal. Par deux fois, ce poste sera attaqué par des guerriers iroquois et chaque fois ces derniers seront repoussés. C'est à proximité de ce fort que

10. F. Dollier de Casson, *Histoire de Montréal*, 1992 [1675], p. 176.

Dollard des Ormeaux détenait une concession qui devint par la suite la propriété de Picoté de Belestre et qui sera mise en valeur par Jacques Saint-Yves.

En 1671, Picoté de Belestre reçoit une concession de terre à Pointe-aux-Trembles, en même temps que Jacques Saint-Yves. Ils sont presque voisins. À ce moment, Jacques Saint-Yves est un jeune célibataire de dix-neuf ans, et c'est sa première concession. Picoté de Belestre est marié depuis 1655 et il a déjà trois enfants dont l'âge varie entre quatre ans et seize ans. Deux autres s'ajouteront bientôt à cette famille. Selon les sources les plus fiables¹¹, voici la liste des enfants de cette famille qui parviendront à l'âge adulte: Hélène, née à Paris en 1655; Françoise, née à Paris en 1659; Jeanne-Geneviève, née à Montréal en 1667; Marie-Anne, née à Montréal en 1674; François-Marie, né à Montréal en 1676, continuateur de la lignée familiale. Dans le récit qui va suivre, ces personnes apparaîtront à tour de rôle, mais le personnage central sera Jeanne-Geneviève, dont l'aventure a défrayé les annales de toute la colonie pendant quelques années.

Quels rapports ont pu s'établir entre le noble Picoté de Belestre et le jeune Jacques, un simple fermier? On ne peut imaginer qu'une relation de protecteur à protégé. Picoté de Belestre avait une fille de trois ans à peine plus jeune que Jacques; il aurait pu y avoir un mariage, mais cette fille était noble et Jacques ne l'était pas. À cette époque, cela posait problème. Elle prendra d'ailleurs un nom à particule en mariant un homme qui a laissé des traces dans l'Histoire. Hélène épousera Antoine de La Frenaye de Brucy en 1676 et, en secondes noces, Jean-Baptiste Celoron de Blainville en 1686.

Jacques Saint-Yves a certainement été en relation continue avec la famille Picoté de Belestre pendant plusieurs années. Le 22 novembre 1673, il signe un contrat de bail à ferme avec Picoté de Belestre, contrat rétroactif à novembre 1672, pour l'exploitation de sa ferme sise près du fort Sainte-Marie. Selon cette entente, le tenancier devra livrer du blé et du bois de chauffage, à date fixe, à la maison de ville

11. PRDH – rubrique «Picoté de Belestre»; aussi, *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, p. 559 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

du propriétaire. Ce contrat viendra à échéance deux ans plus tard. En 1674, d'un commun accord, Pierre et Jacques annulent le bail et s'entendent sur une rente, dont le montant sera établi en 1675. Cette rente avait-elle un lien avec la venue de Jacques à titre d'engagé? Le contrat ne le précise pas. Aucun document ne nous permet de connaître la suite de ces rapports, car à partir de cette date, Pierre Picoté de Belestre n'a plus que quatre années à vivre. Il s'éteindra en janvier 1679 et son épouse, Marie Pars, lui survivra jusqu'en novembre 1684, laissant des orphelins en bas âge. Un an plus tard, un autre malheur frappera cette famille. Jacques Saint-Yves a certainement été témoin de cette aventure, sans qu'il ait pu faire quoi que ce soit pour intervenir. Tout se déroulera entre familles nobles, haut placées, et seuls les personnages de la classe dirigeante auront accès au dossier.

Toute cette histoire débute quelque part en automne 1685. On se croirait en plein mélodrame dont les protagonistes n'ont que de mauvais rôles! Que s'est-il passé un certain soir de septembre dans la demeure de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre? Nous n'avons que son seul témoignage à cet effet. Le 11 mai 1686, soit neuf mois après le présumé événement, Jeanne-Geneviève accusera Pierre Le Moyne d'Iberville de l'avoir enlevée et séquestrée pour quelque temps¹². Elle avouera elle-même «ingénuement sa faiblesse en ce moment». En même temps, elle attribue la grossesse qui en découle à d'Iberville et affirme qu'elle ne lui a cédé que contre promesse de mariage. Quand le bailli de Montréal est saisi de cette affaire par Françoise, la sœur aînée de Jeanne-Geneviève, le 11 mai 1686, Pierre d'Iberville est assigné devant le tribunal et accusé de rapt. Pourquoi avoir attendu si longtemps avant de dévoiler cette histoire? Il y aura ainsi des retards inexplicables tout au long de cette affaire qui durera des années.

Il est tout de même curieux que Jeanne-Geneviève porte plainte en mai, alors qu'elle était enceinte depuis septembre. Entre-temps, au mois de mars de la même année, Pierre d'Iberville accomplit un exploit stupéfiant qui fera sa renommée. Avec Pierre de Troyes, dit le chevalier

12. JDCSn, tome 3, p. 238 et ss. Voir aussi le roman historique d'Agnès Guitard, *Le Moyne Picoté*, 1987.

de Troyes, et une centaine d'hommes, il part en raquettes pour se rendre à la baie d'Hudson! Ses hommes et lui y arriveront en juin. Pourquoi part-il en une telle saison? On pourrait croire qu'il était au courant de l'état de Jeanne-Geneviève et qu'il voulait se soustraire à une accusation de recherche de paternité¹³. Comme il n'a jamais témoigné sur ce point précis, on ne sait rien sur ses motivations. La seule réplique qui viendra de lui, beaucoup plus tard, laissera entendre que l'enfant de Jeanne-Geneviève n'est pas de lui. Cette dénégation tardive n'est guère convaincante. Dès le début, Pierre d'Iberville n'a pas le beau rôle dans cette histoire.

Quand le procureur du tribunal fait assigner d'Iberville « pour être ouys sur les faitz resultans de la dite plainte », les archers du roi, venus pour l'arrêter, se font dire « que le Sieur d'Iberville est absans pour Voïage de Long Cours ». Évidemment, il est à la baie d'Hudson en service commandé!

Le 20 mai, Jeanne-Geneviève constate devant le bailli qu'elle a été trahie et abandonnée, alors qu'elle est enceinte. Sa douleur est si profonde qu'elle confie au bailli « qu'elle n'aurait aucun soin du fruit qu'elle aurait, et [qu'e]lle mourrait plutost que de l'aletter ». Face à un tel refus, le bailli mandate la sœur aînée de Jeanne-Geneviève, Françoise, de prendre soin de l'enfant à naître et de le faire nourrir aux dépens de la mère. Jusque-là, Jeanne-Geneviève s'était plainte de l'abandon de ses sœurs dans sa mésaventure. Désormais, sa sœur aînée se voit confier la tâche de prendre en main les affaires de sa sœur mineure, enceinte « du fait et œuvre de Pierre Le Moine, sieur d'Iberville ».

13. Plusieurs historiens se sont penchés sur le cas de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre. Guy Frégault lui réserve quelques pages dans sa biographie d'Iberville. Robert-Lionel Séguin lui consacre aussi plusieurs paragraphes dans son étude sur les mœurs en Nouvelle-France. E.-Z. Massicote écrit un article sur le sujet en 1915. Mais tous ces historiens puisent à la même source: *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, tome III, p. 238 ss. Le nombre de pages publiées dans les registres du Conseil démontre bien que celui-ci a attaché une grande importance à cette affaire. Les citations sont extraites des *Jugements et délibérations*.

La cause se compliquera davantage, car la sœur aînée vient juste de se marier avec un officier, Jacques Maleray de Noiré de La Mollerie. Selon les lois de l'époque, c'est à lui qu'incombe la tâche de défendre sa belle-sœur, orpheline et mineure. Le 11 avril 1687, à titre de tuteur des enfants mineurs de Pierre Picoté de Belestre, il réclame qu'un procès soit intenté contre d'Iberville pour avoir «séduit et subordonné la dite Jeanne Geneviève dans sa maison».

Ce n'est que le 6 novembre 1687 que cette requête est soumise au procureur général et que le gouverneur et l'intendant sont saisis du dossier. Le défenseur de Jeanne-Geneviève demande au Conseil souverain qu'il soit «interdit à tout capitaine de prendre à son bord le sieur d'Iberville pour empêcher toute fuite». Malgré ces accusations graves, d'Iberville n'est pas appelé à se présenter devant le tribunal. D'un seul mot, le gouverneur Denonville arrête les procédures. Il déclare devant le Conseil souverain «qu'il est nécessaire que le sieur d'Iberville passe en France pour aller rendre compte à Sa Majesté des affaires de la Baye du Nort d'où il est de retour depuis peu». Le Conseil souverain ne peut discuter un ordre du roi.

D'Iberville part donc pour Paris, où il demeurera presque un an. Jeanne-Geneviève a accouché d'une petite fille le 21 juin 1686. Le sulpicien Guyotte baptise l'enfant du nom de Geneviève, le nom de sa mère. L'acte de baptême fait mention que cet enfant est de «Mr d'Iberville comme sa mère l'a déclaré en Justice». Deux jours après cette naissance, le bailli de Montréal reçoit une note de Charles Le Moyne, le père de d'Iberville, selon laquelle son fils est parti depuis six semaines en service commandé; il ne peut donc répondre à cette assignation. Alors s'amorce un jeu de cache-cache qui durera longtemps. Ce n'est qu'en juin 1688 que le tuteur légal de Jeanne-Geneviève revient à la charge et demande qu'on arrête sur-le-champ le «dit Sr d'Iberville pour rapt et subordination [...] pour estre ouy sur les dites charges et informations». Curieusement, le prévenu est averti des charges qui pèsent sur lui. De plus, un membre du Conseil révèle que d'Iberville tentera d'atténuer ses fautes «en prouvant la mauvaise conduite de la dite Picoté». Malheureusement, les seuls témoins pouvant appuyer les dires de d'Iberville sont en service commandé et

ne peuvent venir devant la cour. D'Iberville lui-même doit repartir incessamment pour la baie d'Hudson. Une fois de plus, aux yeux du tribunal, le service du roi passe bien avant les déboires sentimentaux d'une jeune Montréalaise, même si elle est de famille noble.

L'escarmouche judiciaire durera tout l'été 1688, et ce n'est qu'en octobre que d'Iberville est enfin condamné pour séduction d'une mineure. Il lui incombe de prendre soin de l'enfant, de la nourrir, de l'élever jusqu'à l'âge de quinze ans; il doit même laisser à la mère le loisir de voir l'enfant quand elle le désirera. Mais des témoins ont plaidé contre la présomption de rapt, et le tribunal se range à l'idée que Jeanne-Genève, orpheline depuis un an, se serait jetée dans les bras de son séducteur mue par un vif sentiment de solitude et attirée par des promesses de mariage. L'accusation la plus grave n'est donc pas retenue.

La pauvre Jeanne-Genève entretiendra longtemps l'espoir que d'Iberville lui revienne et l'épouse. Elle sera déçue. En 1693, elle apprendra que son amant infidèle vient d'épouser Marie-Thérèse Pollet. Cruellement trahie, elle renonce enfin à lui et se retire chez les hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Elle s'éteindra en 1721, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Sa famille lui avait-elle tenu rigueur de sa mésaventure? Lors de son décès, aucun membre de sa famille n'est là pour signer les registres. Son ancien amant, après avoir guerroyé du nord au sud de l'Amérique, décède d'une maladie virulente à La Havane le 9 juillet 1706. Il est inhumé dans les jardins de l'Évêché.

Tels sont les faits qui ont défrayé les annales judiciaires de Montréal à la fin du XVII^e siècle. Jacques Saint-Yves a certainement été un témoin impuissant de cette histoire. Nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas un lien entre la recluse, Jeanne-Genève Picoté de Belestre, chez les hospitalières et l'étonnant contrat du 11 août 1701. À cette date, Jacques et Jacqueline Saint-Yves se présentent au parloir de la communauté des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Ils sont reçus par la supérieure Maumousseau et l'économiste dépositaire Catherine Denys. Cette rencontre est motivée par la signature d'un

contrat entre les religieuses et le couple Saint-Yves. Ce contrat stipule que Joseph Saint-Yves, né en 1692, enfant mineur de Jacques et de Jacqueline Saint-Yves, est engagé pour trois ans chez les religieuses pour faire « tout ce qui lui sera commandé ». Le plus surprenant est que cet enfant n'a que neuf ans ! Quels services lui seront demandés et quels services peut-il rendre ?

À l'époque, à la cour du roi, dans les familles nobles ou bourgeoises, de jeunes garçons étaient souvent requis pour assumer le rôle de page ; ils étaient aussi astreints à des tâches liées à la cuisine, à l'entretien, à la garde des troupeaux, etc. On s'imagine difficilement leur rôle dans un couvent de religieuses, si ce n'est qu'il était aussi un refuge pour des dames de la haute société, veuves pour la plupart, qui y vivaient en recluses. Or ces dames requéraient les services les plus divers. Il était tout à fait indiqué de mettre à leur disposition des jeunes apprentis dont elles assuraient le logement, le couvert et l'habillement.

Nous pouvons parfaitement imaginer que Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre ait eu recours au service d'un jeune garçon et qu'elle se soit souvenue de la famille de Jacques Saint-Yves qui en comptait plusieurs. Que son choix se soit porté sur le plus jeune, Joseph, cela ne posait guère de difficulté, d'autant plus que le contrat est très détaillé quant à la protection de l'enfant. Il est stipulé qu'il sera nourri, habillé de costumes du dimanche et de vêtements de travail, etc. ; on énumère même le nombre de serviettes mises à sa disposition. Cet engagement comportait-il une certaine forme d'éducation et d'enseignement primaire ? Ce n'est pas indiqué.

Évidemment, les garçons ainsi mis sous contrat tiraient certains avantages que d'autres garçons de leur âge n'avaient pas, mais un rien pouvait leur faire perdre ces avantages. Il suffisait de se montrer rebelle, de désobéir, de vagabonder, etc., pour être renvoyé. Dans cette éventualité, la dame ne devait plus rien à l'enfant, « car ainsi [avait] esté convenu entre les parties ». Cette entente n'a pas été mauvaise pour le jeune Joseph ; plus tard, il deviendra un chef de file dans la cohorte de voyageurs vers les Pays d'en Haut, c'est-à-dire les Grands lacs, les forts de Détroit, Michillimakinac, Kaskaskias, Cahokia et autres.

UN ANCÊTRE ISSU DE LA GRANDE RECRUE

Il est un peu injuste que les tables de généalogie soient composées pour la plupart en suivant la lignée masculine, seule porteuse du nom de famille. Les épouses sont autant des ancêtres que les époux, si l'on regarde les ascendances du point de vue biologique. Sous cet angle, il faut évoquer la figure de Jacqueline Chartier, l'épouse de Jacques Saint-Yves et, à ce titre, l'ancêtre féminin de tous les Saint-Yves de la Nouvelle-France.

Jacqueline Chartier est née le 24 novembre 1664, à Pointe-aux-Trembles, près de Montréal. Elle était la fille de Guillaume Chartier et de Marie Faucon. Le 26 novembre 1681, âgée de dix-sept ans, elle a épousé Jacques Saint-Yves; de ce mariage naîtront seize enfants en vingt-huit ans de vie conjugale. Jacqueline mourra le 4 août 1717, à l'âge de cinquante-deux ans. Ce sont là les faits essentiels que les archives relatent à propos de cette femme qui fut la mère d'une longue et vaste descendance et qu'il vaut d'ailleurs la peine, à notre avis, d'étudier.

Le père de Jacqueline Saint-Yves, Guillaume Chartier, était l'un des 102 colons que Maisonneuve ira chercher en France en 1653, au moment où l'existence même de Ville-Marie était remise en cause. L'Histoire a nommé cet événement la *Grande Recrue*. Les descendants de Jacques Saint-Yves et de Jacqueline Chartier avaient donc un ancêtre dans cette aventure, car, il faut le dire, sans la Grande Recrue, l'histoire de Montréal aurait probablement été différente. Même si plusieurs auteurs ont déjà décrit cet événement en détail, il est approprié d'évoquer brièvement cette histoire ici, car elle est liée à notre ascendance généalogique.

Montréal a été fondée en 1642. Cet avant-poste fut créé dans un élan mystique dont nous avons du mal à nous représenter aujourd'hui la réalité. La Société Notre-Dame de Montréal, à l'origine de ce projet, regroupait diverses personnes, ecclésiastiques et laïques, éprises de zèle missionnaire pour la conversion des indigènes au christianisme, d'où la première appellation du lieu : Ville-Marie. Malheureusement, dix ans après sa fondation, Ville-Marie était au bord de la faillite.

Simple poste de traite situé en marge de la colonie, à la frontière même de la civilisation, dans un lieu ouvert à toutes les incursions des Iroquois, Ville-Marie n'abritait que quelques maisons soumises à tous les dangers et n'offrait guère d'attraits pour les immigrants. En 1651, il n'y avait plus que 50 hommes dans la bourgade et 17 seulement étaient en état de porter les armes. Deux personnes étaient plus conscientes que les autres du danger qui guettait les habitants du fort : Jeanne Mance et le gouverneur Paul de Chomedey de Maisonneuve. Jeanne Mance avait obtenu quelques crédits de madame de Bullion pour ouvrir un hôpital afin d'accueillir les malades, blancs ou indigènes, qui nécessitaient des soins. Mais elle se rendit vite compte que le salut de la colonie primait la création d'un hôpital. Elle offrit donc à Maisonneuve d'utiliser cet argent pour aller recruter 150 colons en France, seul moyen de fortifier la petite colonie. L'aventure de la Grande Recrue venait de commencer.

Maisonneuve se rendit donc dans la région de La Flèche, appuyé par La Dauversière et par madame de Bullion, afin de recruter des immigrants pour peupler la colonie. Les marchands de la ville de Rouen offrirent aussi une petite contribution. Au total, 153 hommes signèrent des actes d'engagement devant notaire pour une durée de trois à cinq ans ; les gages variant selon l'âge et le métier de chacun. Une clause prévoyait même qu'à terme, les colons seraient ramenés en France, sans frais, s'ils décidaient de ne pas s'installer dans la colonie.

En réalité, Maisonneuve pourra amener avec lui 102 hommes et 14 femmes, la plupart originaires de La Flèche et des pays de la Loire. L'âge moyen de ces recrues était vingt-quatre ans, soit possiblement l'âge moyen des immigrants de la Nouvelle-France à cette époque. La plupart des métiers utiles dans une colonie naissante étaient représentés au sein de cette troupe ; Maisonneuve avait pris soin de bien choisir les recrues. Guillaume Chartier, dit Robert, qui se présentait à la fois comme défricheur et tailleur, était parmi eux. La traversée de tous ces immigrants donnera lieu à une véritable épopée que les historiens ont mis du temps à reconstituer ; pourtant, ils furent longtemps friands de ce genre d'événements dans lesquels on pouvait voir l'action de la Providence au détour de chaque épisode !

Le 20 juin 1653, Maisonneuve et ses 116 passagers quittaient le port de Saint-Nazaire à bord d'un navire dénommé le *Saint-Nicolas de Nantes*. En plus des hommes de métier, le navire comptait à son bord 14 femmes. Après quelques jours de navigation, alors à 350 lieues au large des côtes de France, on s'aperçut que le bateau prenait l'eau et qu'il était impossible de s'aventurer sur l'océan avec cette quasi-épave. On avait refilé à Maisonneuve et à la Société Notre-Dame de Montréal un rafiôt tout juste bon à être brûlé. On s'imagine très bien l'embarras du sieur de Maisonneuve devant un tel désastre, d'autant plus qu'il appréhendait qu'un retour au port de Saint-Nazaire provoque la fuite de bon nombre de passagers qui avaient perdu le goût de l'aventure en terre canadienne. Maisonneuve dut se résoudre à faire débarquer ses passagers sur une île au large de la côte, pour empêcher les engagés de se transformer en déserteurs. Malgré ces précautions, deux hommes trouvèrent moyen de lui fausser compagnie, sans égard aux contrats déjà signés.

Ce ne fut qu'un mois plus tard qu'on jugea que le *Saint-Nicolas de Nantes*, dûment réparé, était prêt à reprendre la mer. Le nouveau départ eut lieu le 20 juillet et ce n'est que le 22 septembre que le navire mouilla en rade de Québec. Pendant la traversée de l'Atlantique, huit passagers moururent, diminuant ainsi le nombre de recrues pour la colonisation de Montréal. Comble de malheur, le navire s'échoua un peu en amont de Québec en heurtant un banc de sable. On dut le brûler sur place. La troupe de Maisonneuve perdit bien du temps à fabriquer des barques pour terminer le trajet jusqu'à Montréal, où tout le monde arriva enfin le 16 novembre 1653, cinq mois après avoir quitté la France et juste avant la prise des glaces sur le fleuve. On était bien loin du record établi par Jacques Cartier, qui avait traversé l'océan en 20 jours, à bord de bateaux beaucoup plus petits.

Toutefois, les hommes de Maisonneuve arrivèrent en temps voulu pour s'interposer entre les guerriers iroquois et la petite colonie menacée de disparition. On sait que le danger persistera jusqu'en 1701, année de la Grande Paix avec les Iroquois. Entre-temps, le massacre

de Lachine, en 1689, où 1 500 guerriers iroquois enlevèrent ou tuèrent plus de cent personnes, avait mis à mal la colonie de Montréal une fois de plus.

Quand Guillaume Chartier descendit de sa barque sur le rivage de Montréal, il ne pensait probablement pas que sa famille se développerait dans un milieu si hostile. Il vécut tout de même à Montréal jusqu'à sa mort en 1707, à l'âge de soixante-neuf ans. Les colons de la Grande Recrue étaient des hommes braves, à n'en pas douter. La fille de Guillaume Chartier et de Marie Faucon épousera Jacques Saint-Yves en 1681 ; elle était alors âgée de dix-sept ans, alors que son mari en avait vingt-neuf. Ce mariage célébré à Pointe-aux-Trembles réunissait plusieurs notables de la colonie. Guillaume Chartier, simple tailleur d'habit selon le libellé de son engagement, était un homme hautement considéré. Une rue porte actuellement son nom dans l'arrondissement de Pointe-aux-Trembles.

LES ENFANTS DE JACQUES ET DE JACQUELINE

Il est évident que l'histoire de la famille Saint-Yves serait incomplète sans l'énumération des enfants du couple formé par Jacques et Jacqueline. Tous sont nés en terre canadienne et leur mère était, elle aussi, plus canadienne que française. Les témoignages de l'époque insistent fréquemment sur les différences notables entre les immigrants nés en France et leurs rejetons nés au Canada, qui n'avaient connu de la France que ce que leurs parents avaient bien voulu leur raconter. Dans la famille Saint-Yves, l'adaptation au milieu nord-américain sera totale, et ce, dès la première génération.

Jacqueline et Jacques Saint-Yves ont eu seize enfants. Les naissances se sont échelonnées sur vingt-trois ans, soit de 1682 à 1705. Ainsi, la famille a accueilli un bébé tous les dix-huit mois. Cette grande fécondité était chose courante dans cette jeune colonie ; ce phénomène a été observé dans la plupart des colonies, qu'elles fussent espagnoles, portugaises, anglaises ou françaises. Il n'y a rien d'exceptionnel pour la famille Saint-Yves à cet égard. Cette fécondité élevée, malgré une

importante mortalité infantile – un enfant sur quatre mourait en bas âge –, a fait en sorte qu'un nombre relativement élevé de personnes ait pu atteindre l'âge adulte au sein de la colonie. En ces temps où la médecine était impuissante à guérir bien des maux, la maladie la plus bénigne pouvait emporter un bébé. Dans la famille de Jacques et de Jacqueline, six enfants mourront en bas âge et dix atteindront l'âge adulte, soit trois filles et sept garçons.

Depuis les travaux pionniers de Cyprien Tanguay au XIX^e siècle, bien d'autres généalogistes, tels Vaillancourt, Drouin, Godbout, Langlois, Jetté et Fournier, ont apporté des précisions, des ajouts et des corrections à ces listes généalogiques. Le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal apporte des données exhaustives sur le sujet. L'arrivée des ordinateurs a énormément facilité le travail des généalogistes; à la copie fastidieuse de fiches en bibliothèque, l'ordinateur substitue désormais l'accès à des banques de données qui sont constamment enrichies. Nous avons maintenant accès à des renseignements plus vastes et plus sûrs sur la vie de nos ancêtres; les générations précédentes ne pouvaient espérer rien de tel.

Dans les prochaines pages, nous ferons une présentation sommaire de la famille de Jacques et de Jacqueline. Un peu plus loin, nous reprendrons en détail ce que nous savons de chaque membre de cette famille, ce qui nécessitera une courte introduction au thème des Voyageurs, puisqu'il transcende la vie et la carrière d'au moins cinq des enfants et cinq des petits-enfants de Jacqueline et Jacques Saint-Yves.

Comme nous l'avons déjà mentionné, Jacques Saint-Yves et Jacqueline Chartier se sont mariés le 26 novembre 1681, à l'église de Pointe-aux-Trembles, près de Montréal. Jacqueline était alors âgée de dix-sept ans et Jacques de vingt-neuf ans. Il était d'un âge avancé pour l'époque, car l'espérance de vie ne dépassait guère quarante ans. Pourquoi Jacques a-t-il mis si longtemps avant de fonder une famille? Même s'il est arrivé sur les bords du Saint-Laurent vers sa seizième année, Jacques a d'abord dû, rappelons-le, remplir ses obligations d'engagé. Ainsi, pendant trois ans, il a été au service d'un seigneur ou d'un bourgeois qui avait accepté de payer son voyage sur le bateau

qui l'avait transporté de la France vers le Canada. Telle était la règle. Au cours de ces trois années, au mieux, il pouvait recevoir un salaire de 75 livres annuellement, ce qui suffisait tout juste à sa subsistance. Ce n'est qu'en 1671 que Jacques a pu s'établir à son compte et espérer amasser assez de biens pour pouvoir fonder une famille. Il mettra dix ans de dur labeur pour atteindre ce but. L'établissement en Nouvelle-France n'était pas aisé.

L'acte de mariage de Jacques et de Jacqueline est curieusement très détaillé¹⁴. Si on indique le lieu de résidence du marié, « Bois-Brûlé de Pointe-aux-Trembles », par ailleurs, on ne fait pas mention de son âge, contrairement à la mariée. Il y est bien inscrit « 17 ans ». Il est fait mention des parents du marié : on écrit simplement Saint-Yve [sic] sans le prénom, pour le père, et Anne Noël pour la mère¹⁵. Les parents de la mariée, Guillaume Chartier et Marie Faucon, sont identifiés comme des résidents de Côte Sainte-Anne dans la paroisse de Pointe-aux-Trembles. Étonnamment, on ne fait pas mention de leur présence lors de la cérémonie du mariage. Est-ce un oubli, une erreur, ou bien étaient-ils partis en voyage quelque part ?

Ce mariage a tout de même dû retenir l'attention, si l'on en juge par la liste des témoins. Pas moins de quinze personnes sont inscrites comme témoins. On peut lire les noms de Joseph de Montenon et son épouse Élisabeth Charly ; Laurent Archambault, un voisin sans doute, à qui Jacques a déjà vendu une terre ; Pierre Chauvin ; Antoine Basinet et son épouse, Françoise Janot ; Pierre et Robert Janot, les frères de Françoise ; Jean Leroy ; Gilles Marin ; Pierre Coquet et son épouse, Marie Chaperon (le 30 mars de la même année, Jacques Saint-Yves avait été parrain de leur fils Pierre) ; Catherine Chaperon (tante et marraine de l'enfant), belle-sœur de Pierre Coquet, et enfin Marie Archambault. Le prêtre qui officiait à ce mariage se nommait François Seguenot, un sulpicien qui deviendra le confesseur d'une recluse célèbre dans l'histoire de la Nouvelle-France, Jeanne Le Ber.

14. PRDH – sous la rubrique « Mariages ».

15. Quoique dans une autre pièce du PRDH, on indique que le nom du père est Michel Saint-Yves. Voir plus loin dans le texte.

Onze mois après son mariage, le jeune couple aura son premier enfant, Pierre, qui est né à Montréal le 18 octobre 1682 et fut baptisé au même endroit, le même jour. Pourquoi pas à Pointe-aux-Trembles, le lieu de résidence de ses parents et de ses grands-parents Chartier? La raison est fort simple. Peu après la naissance de ce premier enfant, Jacques Saint-Yves est devenu constructeur de maisons pour Jean Gasteau, possesseur de terres près de Montréal, avec qui il a signé un contrat. Toute la famille s'est donc installée à proximité du lieu de travail du père, accomplissant ainsi l'une de ses nombreuses migrations entre Pointe-aux-Trembles et Montréal. Nous examinerons plus loin la carrière de ce fils aîné qui mourra loin de son lieu de naissance, à Kaskaskias, à une date indéterminée, mais après 1739. Nous verrons aussi qu'il a vraisemblablement hérité du prénom de Pierre en l'honneur de son oncle, le frère aîné de sa mère.

La deuxième enfant, Marie, est née et a été baptisée à Pointe-aux-Trembles le 30 avril 1684. Cette petite fille ne vivra que six jours et sera inhumée le 6 mai 1684. Marie-Joséphé, née et baptisée à Pointe-aux-Trembles le 14 mai 1685, n'aura pas plus de chance que sa sœur, puisqu'elle mourra neuf jours après sa naissance, le 23 mai 1685.

Le quatrième enfant, Sylvain, est né et a été baptisé à Pointe-aux-Trembles le 22 mars 1686. Il suivra ses frères dans l'aventure de la traite des fourrures. On sait cependant peu de choses sur lui; il n'est fait mention de lui que dans un seul contrat de traite. On ignore le lieu et la date de son décès.

Suivra Jacques, le cinquième enfant, qui, selon une tradition bien établie dans les familles françaises et peut-être héritée de la Bible, portait le nom de son père et de son grand-père. Il est né et a été baptisé à Montréal le 6 avril 1688. Très jeune, il formera équipe avec son frère Pierre pour aller dans les Pays d'en Haut. Marié en 1718, il vivra dans cinq localités différentes au sud de Montréal. Il vivait encore à Saint-Ours en 1761, mais il passera le reste de sa vie à Contrecoeur, où il mourra le 18 février 1767. Ses fils feront souche en Mauricie, comme nous le verrons plus loin.

Sixième enfant de la famille, Augustin, né et baptisé à Montréal le 12 février 1690, deviendra comme ses frères un voyageur. Il s'est marié à Cahokia et semble avoir terminé sa vie dans sur les bords du Mississippi. Il serait vraisemblablement décédé avant 1746, donc à l'âge de cinquante-cinq ans environ, probablement à Cahokia. Sa fille Marie vivra jusqu'en 1806, après avoir changé de nationalité trois fois.

Septième enfant, Joseph, né et baptisé à Montréal le 9 mai 1692, aura une longue carrière de voyageur dans l'Ouest, de 1711 à 1739. Il se mariera quatre fois. Il sera le père de 14 enfants nés de trois mères différentes. Malgré ses déplacements fréquents dans l'Ouest, il gardera sa famille à proximité de Montréal; celle-ci y vivra d'abord, puis s'installera à La Prairie et enfin au Sault Saint-Louis (Kahmawaké). Joseph est décédé en juin 1754 à Saint-Philippe, en Montérégie, à l'âge de soixante-deux ans.

Nicolas, né et baptisé à Montréal le 13 août 1694, voyagera dans l'Ouest avec ses frères dès 1711; il disparaît en 1717, quelques mois après le décès de sa mère, au cours d'un voyage vers Michillimakinac, commencé en automne. Il s'est peut-être noyé ou il aura été tué par des Indiens Renards dans une embuscade. Les voyageurs isolés étaient souvent victimes de ces attaques en raison des marchandises qu'ils transportaient.

Neuvième enfant, Paul est né et a été baptisé à Montréal le 22 avril 1696. On ne sait ce qu'il est devenu par la suite; il est peut-être décédé en bas âge.

Dixième enfant, Marie-Madeleine, dite Marie-Anne (ne pas confondre avec une autre fille, plus jeune, qui sera baptisée sous le nom de Marie-Anne) est née et a été baptisée à Montréal le 11 mars 1697. Mariée en 1715 à Pierre Lamothe et décédée en juillet 1739, elle aurait eu seize enfants en vingt-quatre ans de mariage, la plupart décédés en bas âge.

La suivante, Marie-Jeanne, née et baptisée à Montréal le 12 novembre 1698, ne vivra que huit jours et sera inhumée le 20 novembre 1698.

Douzième enfant, Jeanne-Cécile, née et baptisée à Montréal le 7 octobre 1699, épousera le 16 février 1733 Jean-Baptiste Halé, qui en était alors à son quatrième mariage. De cette union naîtront cinq enfants. Cette famille a vécu d'abord à Québec, d'où venait Halé. Par la suite, en 1629, la famille retournera à Montréal, puis reviendra à Québec à une date indéterminée. C'est à cet endroit que Jeanne-Cécile meurt le 9 mars 1744. Elle était âgée de quarante-cinq ans. Ce fut le seul membre de la famille Saint-Yves à vivre et à mourir à Québec. Il faudra attendre deux siècles avant qu'il y en ait d'autres.

Treizième enfant, Geneviève, née et baptisée à Montréal le 4 janvier 1702, meurt trois jours plus tard, soit le 7 janvier 1702. De même, le quatorzième, Henri, né et baptisé le 24 avril 1703, meurt le 29 avril, cinq jours plus tard, et le quinzième, Charles, né et baptisé le 15 mai 1704, meurt le 19 mai et est inhumé le même jour.

Seizième enfant, Marie-Anne est née et a été baptisée à Montréal le 10 juillet 1705. Mariée deux fois, elle donnera naissance à dix enfants et mourra à Sorel le 1^{er} décembre 1763, à l'âge de cinquante-huit ans.

L'énumération des enfants de Jacques et de Jacqueline Saint-Yves¹⁶ nous dit peu de choses quant à la destinée de ces enfants, sauf évidemment sur le sort de ceux et celles qui sont morts en bas âge. Pour en savoir plus, il faut explorer divers documents historiques, où certaines bribes nous permettent de déduire certains aspects de leurs destinées respectives. La plupart des enfants ayant survécu se disperseront très tôt dans l'espace colonial, chacun avec des succès relatifs. Il importe ici de rappeler la tâche difficile qui attend celui qui souhaite reconstituer la vie de personnes ayant vécu à l'époque de la Nouvelle-France, car les documents sont bien rares.

Nous terminons la présentation de cette famille en faisant un retour sur le décès de Jacques et de Jacqueline. Nous savons que Jacques est décédé le 20 octobre 1709 et Jacqueline, huit ans plus tard, soit le 4 août 1717. Elle était alors âgée de cinquante-deux ans. L'acte de décès de Jacques indique qu'il était âgé de soixante-six ans,

16. Source de la liste des enfants: Tanguay, Jetté, Saintonge et surtout PRDH.

ce qui voudrait dire qu'il serait né en 1643¹⁷. Depuis les publications des travaux de Vaillancourt en 1930, tous les commentateurs font naître Jacques Saint-Yves en 1652. J'ai souligné précédemment que Tanguay, Godbout, Drouin et d'autres généalogistes établissent son année de naissance à 1643, sans doute en se basant sur l'acte de décès. Nous croyions que l'erreur pouvait venir de ce document rédigé *in extremis*. Or un autre document va dans le même sens et corrobore indirectement la date de 1643.

Selon un document des archives de la Juridiction royale de Montréal en date du 1^{er} juillet 1709, soit quatre mois avant le décès de Jacques Saint-Yves, s'est tenu un procès pour agression contre une dame¹⁸, Madeleine Laverdière. Cette dernière se plaignait d'avoir été victime de mauvais traitements de la part d'une dame Marchand et d'un monsieur Crépeau, vendeur de bière. La plaignante assigne comme témoins dans cette poursuite diverses personnes, dont Jacques Saint-Yves. Ce dernier est désigné comme exerçant le métier de charron et se dit âgé de *soixante-cinq ans*. Jacques décédera quatre mois après ce procès et son acte de décès lui attribue soixante-six ans. Quoi qu'il en soit, ces deux documents laissent croire à 1643 comme année de naissance. Jacques était-il devenu sénile au point d'oublier lui-même son âge? Faut-il attribuer à la fois une erreur d'écriture au greffier de la cour et, quatre mois plus tard, la même erreur au vicaire de la paroisse? Et pourquoi Jacques se serait-il vieilli de dix ans à un moment de sa vie? Dans cette éventualité, serait-il bien le fils d'Anne Noël née en 1630 ou bien le fils d'une autre Anne Noël dont nous ignorons l'identité? Récemment, le généalogiste Éric Mardoc¹⁹ a mis au jour l'identité d'une Anne Noël, mariée à Michel de Saint-Yves le 28 octobre 1646, qui pourrait être la mère de Jacques Saint-Yves, si ce dernier est né en 1652, évidemment. Encore plus curieux, un acte de mariage de Jacques Saint-Yves et de Jacqueline Chartier, le 26 novembre 1681, indique bien, selon le Programme de recherche en démographie historique, que le nom du père du marié est Michel (de) Saint-Yves.

17. Lebel et Saintonge, *op. cit.*, p. 183.

18. BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL4, S1, D1169.

19. Éric Mardoc, *Aventuriers haut-normands et québécois*, 2006, p. 31.

Selon la première hypothèse, le père de Jacques, qui se nommerait aussi Jacques, est né en 1625, la mère, Anne Noël, est née en 1630 et le fils, né en 1652 ; les parents avaient donc respectivement 27 et 22 ans au moment de la naissance du fils. Dans cette éventualité, faire naître le fils en 1643 est peu probant, car le père n'aurait eu que dix-huit ans et la mère, treize. La date de 1643, déduite de l'acte décès de Jacques Saint-Yves, serait une erreur présente dans plusieurs ouvrages. Par ailleurs, si le père de Jacques est bien Michel de Saint-Yves, qui a épousé Anne Noël en 1646, nous devons faire des révisions quant aux origines de la famille Saint-Yves ou de Saint-Yves. Et pour l'instant nous ignorons tout de ce Michel de Saint-Yves, dont il n'est fait mention que dans l'ouvrage d'Éric Mardoc.

Tous ces renseignements contradictoires nous laissent perplexe. Seule une recherche approfondie dans les Archives départementales de Rouen permettrait de percer la contradiction apparente quant à l'âge véritable de Jacques à son décès et quant à l'identification de son père. La mise au jour d'autres documents sur Jacques Saint-Yves nous aiderait peut-être à préciser son âge véritable. En analysant son acte de mariage, nous croyions résoudre le problème, mais, comme nous l'avons indiqué précédemment, seul l'âge de la mariée est précisé. Par ailleurs, certains documents d'époque lui attribuent le nom « Saint-Yves » alors que d'autres l'identifient comme étant Jacques de Saint-Yves, ce qui viendrait appuyer l'hypothèse d'Éric Mardoc comme quoi il serait le fils de Michel de Saint-Yves ! Espérons qu'un membre de la famille Saint-Yves s'intéressera à cette question et poursuivra la recherche. Notre approche pionnière ne nous permet pas d'aller plus loin pour résoudre cette énigme.



es contemporains de la famille Saint-Yves

LES NOTAIRES, LEUR RÔLE DANS LA VIE DE JACQUES SAINT-YVES

Il a été dit précédemment que les contrats de notaires étaient une source importante pour connaître les faits et gestes de la famille Saint-Yves. Aujourd'hui, on se représente mal le rôle exceptionnel tenu par ces hommes de loi en Nouvelle-France. Au risque d'alourdir ce texte, nous ferons un arrêt sur ces personnages qui ont tenu un rôle essentiel dans la vie de Jacques Saint-Yves et de ses enfants.

De 1672 à 1770, Jacques Saint-Yves et son épouse Jacqueline, ainsi que leurs enfants et petits-enfants, ont eu recours aux services de 25 notaires différents; à lui seul, Jacques a eu à traiter avec cinq notaires. Par la lecture des actes notariés, il est possible de suivre la saga de la famille Saint-Yves pendant trois générations.

Les sources documentaires sur le notariat en Nouvelle-France sont nombreuses; pour des raisons d'espace, nous nous bornerons ici à citer les principales. Il y a évidemment l'*Inventaire des greffes des notaires du Régime français* (Roy et Roy, 1943), publié en 27 volumes dans les *Rapports de l'Archiviste de la province de Québec de 1940 à 1948*. Auparavant, Joseph-Edmond Roy (1899-1902) avait publié l'*Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, en quatre volumes totalisant plus de 2 000 pages. Cette œuvre

considérable tient plus de la compilation que de l'étude critique ; cependant, même de nos jours, elle demeure une source indispensable. Enfin, je ne saurais passer sous silence la thèse de mon ancien collègue, André Vachon (1961), intitulée *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, étude fine et pénétrante de cette profession dont le rôle s'apparente par bien des aspects à celui du clergé, par exemple pour ce qui est d'assister les moins nantis.

En guise d'introduction, voici donc quelques notes sur l'origine de cette curieuse profession créée par Charlemagne, qui avait besoin de greffiers pour gouverner son immense empire. Toutefois, c'est saint Louis qui élèvera en 1270 la fonction de greffier à celle de notaire. Au XV^e siècle, diverses mesures légales codifieront la rédaction, le contrôle et la conservation des actes notariés. Ces dispositions légales seront incorporées à la Coutume de Paris, qui fut et est encore le fondement de notre Code civil. Les actes notariés qui relatent une grande part de la vie de nos ancêtres viennent de là. La profession de notaire sera révisée en 1663. On introduit alors la distinction entre notaires royaux et notaires seigneuriaux. Alors que les premiers relèvent du roi et ont juridiction sur tout le territoire de la Nouvelle-France, les seconds ne peuvent agir qu'à l'intérieur de la seigneurie à laquelle ils sont rattachés. Si les premiers ont un peu plus de pouvoir et plus de prestige, il n'y a guère de différence avec les seconds quant aux méthodes de travail et aux honoraires. D'ailleurs, ceux-ci sont très bas. Le notaire est rétribué à l'acte et, dans les premières années, les tarifs varient énormément, si bien qu'en 1678, un édit royal établit un tarif officiel pour tout le monde. Cependant, la manière dont ce tarif sera calculé aura des conséquences sur la profession. Les notaires de la colonie eurent une mauvaise surprise à la lecture du document indiquant le nouveau tarif : pour fixer le tarif officiel, on avait simplement fait la moyenne des tarifs en cours à l'époque, puis on avait divisé le résultat par deux. De nos jours, on a tendance à faire le contraire !

Cette mesure, tout à fait dans le ton de l'absolutisme royal, aura des conséquences en Nouvelle-France : elle suscitera entre autres l'apparition des notaires à fonctions multiples. Afin d'obtenir des revenus

décents pour tenir leur rang, les notaires furent obligés de se livrer à toutes sortes d'activités plus ou moins en rapport avec leur profession. La plupart cumulèrent les fonctions de greffier et de notaire, dont les pratiques étaient relativement voisines. D'autres se firent arpenteurs, puisque la rédaction des actes de propriété n'était pas étrangère au notariat, mais on peut douter de la compétence professionnelle des notaires lorsqu'il fallait établir les bornes d'un terrain. Il faut dire qu'à cette époque, l'arpentage était plutôt rudimentaire. Une corde et un bâton suffisaient pour faire le travail. De plus, des notaires se firent médecins, marchands, prêteurs sur gages, commerçants de fourrures et, bien sûr, cultivateurs, puisque presque tout le monde possédait une terre. Comme la population était dispersée, certains notaires devinrent itinérants. Ils se déplaçaient d'une localité à l'autre avec tablette, plume et encrier ; beaucoup d'actes notariés ont été rédigés sur la route. Il y eut même des notaires coureurs de bois, parfois à la limite de la légalité.

La plupart des rôles liés à la justice incombaient aux notaires : greffier, huissier, bailli, gardien de prison, etc. Enfin, ils assumaient surtout la fonction d'avocat. Ils pouvaient par exemple tenir lieu d'avocats dans les cours de justice, pourvu qu'ils possédassent certains ouvrages de droit. À ce sujet, il faut savoir que les avocats étaient interdits en Nouvelle-France. Heureux temps, diront des esprits malins ! C'est que Louis XIV, qui avait eu maille à partir avec les parlements en France, se rappelait que les avocats y faisaient la pluie et le beau temps. D'ailleurs, il suffit de relire Racine et Molière pour deviner ce que l'on pensait des avocats à la cour du Roi. Afin d'accélérer l'administration judiciaire, le roi avait interdit les avocats dans les colonies, mais cette interdiction ne signifiait pas pour autant que la société pût se passer de ces professionnels. La justice ne pouvait s'exercer sans que personne n'assume le rôle d'avocat. Les notaires, plus ou moins formés par ailleurs, demeuraient les plus aptes à remplir ce rôle.

Ce cumul des charges contribuera à faire du notaire un personnage proche des gens ordinaires ; il était présent à toutes les étapes essentielles de la vie. Le notaire sera à la vie civile ce que le curé était à la vie religieuse. C'étaient souvent les seules personnes à savoir écrire et

à tenir des registres. Sous cet angle, leur contribution à l'histoire de notre peuple est immense. La plupart des graphies des patronymes ont été fixées sous la plume des notaires et des curés. Même chose pour bien des toponymes que les notaires devaient inscrire dans les actes, alors que ces dénominations variaient souvent, de forme ou de graphie. En dehors du presbytère, l'étude de notaire était presque toujours le seul endroit de la bourgade où l'on trouvait des livres. En 1780, le notaire Joseph Papineau était renommé pour sa bibliothèque de plus de 200 livres, une curiosité à cette époque.

Le notaire, pourvu qu'il fasse preuve de sens commun, devenait tout naturellement le conseiller des familles pour tous les actes légaux : transactions, legs, prêts, enregistrements, emprunts, etc. Le notaire était le seul homme de loi à la disposition immédiate de la population. Compte tenu du cumul des charges, la profession de notaire aurait dû attirer de nombreux adeptes. Au contraire, on reste surpris du petit nombre de notaires en Nouvelle-France. Ainsi, à Montréal, en 1681, il n'y avait que quatre notaires pour une population de plus de 700 habitants. Des historiens ont pu prétendre que la haute administration, gouverneur et intendant en tête, ne tenait pas à voir se multiplier les notaires. On évitait ainsi les rivaux éventuels!

Jacques Saint-Yves, au cours de sa vie en Nouvelle-France, soit de 1668 à 1709, a donc connu cinq notaires. Il n'y a pas d'ordre qui s'impose pour passer en revue ces personnages qui ont laissé des dizaines de documents dans lesquels sont consignés les faits essentiels de la vie de notre ancêtre. Cependant, nous croyons qu'il convient de commencer cette énumération par celui qui a la caractéristique unique d'avoir œuvré pour les deux seuls Saint-Yves qui se trouvaient en Nouvelle-France au début des années 1670. Il s'agit du notaire Séverin Ameau, dit Saint-Séverin.

Né à Paris en 1620, Ameau vint au Canada en 1649 à titre de soldat. Puisqu'il avait une certaine instruction et savait rédiger, il fut nommé greffier, puis promu notaire royal au sein du gouvernement de Trois-Rivières en 1652; il se maria à Trois-Rivières en 1664 et devint propriétaire de deux maisons et d'une terre en culture. Reconnu

pour sa remarquable tenue de livres, le notaire Ameau vit ses services requis pour exercer tant à Québec qu'à Montréal, ce qui était une sorte de promotion attribuable à sa haute intégrité.

En date du 8 mai 1672, Séverin Ameau a rédigé à Trois-Rivières l'acte de concession¹ d'une maison et d'un terrain à Yves Brannelet dit Saint-Yves par monsieur de Courcelles. Cet Yves Brannelet dit Saint-Yves serait celui dont le nom apparaît sur une liste de passagers débarqués à Québec en 1660². Il était inscrit simplement sous le nom d'Yves Saint-Yves et se disait menuisier, ce qui expliquerait que le gouverneur lui concéda une vieille maison, sans doute pour des réparations urgentes. Cet Yves Saint-Yves serait décédé dans l'anonymat en 1675; son acte de décès ne donne même pas son prénom. Né en 1615, il avait donc quarante-cinq ans quand il vint en Nouvelle-France, ce qui était un âge bien avancé pour émigrer. Peut-être était-ce un marin sans emploi? De plus, Brannelet semble être un surnom, comme en portaient de nombreux soldats à l'époque.

Plusieurs années plus tard, Séverin Ameau sera appelé à exercer sa profession à Montréal, où il rencontrera un autre Saint-Yves, n'ayant aucun lien avec le précédent. Le 14 novembre 1683, il établira l'acte de vente d'une concession par Jacques Saint-Yves à Antoine Gallipeau; en octobre 1685, il rédigera un acte semblable pour une transaction de Jacques Archambault, toujours au Bois-Brûlé ou Pointe-aux-Trembles.

Jusqu'à preuve du contraire, il semble bien que Séverin Ameau fut le seul fonctionnaire qui connut à la fois Yves et Jacques Saint-Yves; il fut, en quelque sorte, un pont entre deux générations et deux familles du même patronyme.

Séverin Ameau est décédé en 1715 à Trois-Rivières, à quatre-vingt-seize ans, âge d'autant plus vénérable à l'époque³. Sa résidence se

-
1. BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL3, S11, P799, P853, P562 et P574.
 2. *Passenger and Immigration Lists Index*, suppl., vol. 3, Chicago, 1996-2000, p. 3331.
 3. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, p. 16-17 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

trouvait sur la rue Saint-Pierre. Soldat, greffier, notaire, huissier, gardien, instituteur, Séverin Ameau pratiqua toutes ces professions au cours de sa longue carrière.

Jacques Saint-Yves eut aussi recours fréquemment aux services du notaire Claude Maugue. Même s'il fut qualifié de parfait notaire par un de ses collègues, on ne sait pas grand-chose de sa vie et de sa carrière. Le *Dictionnaire biographique du Canada* ne mentionne pas son nom. On sait qu'il fut nommé notaire par Frontenac en 1673 pour la juridiction de la seigneurie de Lauson. Auparavant, il avait été maître d'école à Beauport, travail rare à l'époque. En 1677, le notaire Bénigne Basset ayant été suspendu de ses fonctions de greffier à Montréal, Claude Maugue fut nommé pour lui succéder, ce qui l'obligea à se fixer dans cette ville. En 1679, il rédigea le contrat d'une entente entre Jean Le Marché et Jacques Saint-Yves à propos de la construction d'une maison. Ce même Le Marché revendra plus tard sa propriété à Jacques Saint-Yves et retournera en France⁴.

Tout au long des années 1680, il préparera pour le même client huit contrats de bail de ferme et de construction de bâtisses; il fera le contrat d'engagement d'un fils de Jacques. Venu à Montréal par accident, ce notaire conservera la charge de greffier auprès du tribunal de bailliage de Montréal jusqu'en 1684. Il demeurera notaire royal jusqu'à sa mort en 1696. Vu sa longue collaboration avec Jacques Saint-Yves, on peut penser que les relations entre les deux hommes étaient bonnes.

Pierre Cabazié, commis greffier et notaire royal⁵, ne fut en relation avec Jacques Saint-Yves que sur une courte période de cinq ans. C'est lui qui prépara le contrat de vente d'une terre de 15 arpents à Antoine Gallipeau, le 14 novembre 1683. Un mois auparavant, il avait fait de même pour la concession d'une terre de 40 arpents, sise au Bois-Brûlé,

4. Dans une thèse récente, Marie-Ève Ouellet étudie le cas de Le Marché qui semble être retourné en France déçu de son séjour dans la colonie. Cf. *L'envers de l'immigration coloniale: le retour en France des habitants du Canada (1632-1750)*, 2008 p. 100.

5. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, p. 116-117 (<<http://www.biographica.ca/index-f.html>>).

à Jacques Archambault. Le 17 février 1688, le notaire royal Pierre Cabazié rédigea une quittance de cent sols pour la succession de Jean Aubuchon. Fallait-il mettre à contribution un notaire royal pour une si petite somme? Oui, puisque c'est ainsi que l'on réglait ses comptes à l'époque.

Pourtant, le notaire Cabazié était un homme fort occupé si l'on en juge par le cumul de fonctions qu'il exerçait. Il fut tour à tour huissier, concierge de prison, procureur du roi, commis-greffier, juge intermédiaire et notaire royal. Son greffe s'étend de 1673 à 1693, mais sur vingt ans, il n'a laissé que 172 actes notariés, soit huit par année, ce qui montre bien la dispersion de ses activités. Nommé par Dollier de Casson au moment de l'affaire Basset, Cabazié se hissa jusqu'au rang de lieutenant général intérimaire entre 1698 et 1705. On sait peu de choses sur sa vie privée, sauf que le 23 juillet 1669, à Québec, il épousa Jeanne Guiberge, qui n'avait que treize ans! Elle lui survécut après sa mort en 1715.

Antoine Adhémar de Saint-Martin⁶ fut aussi un notaire important pour Jacques Saint-Yves. Leurs rencontres débutent en 1687. Même s'il n'a dressé que cinq actes pour Jacques Saint-Yves, il fut le premier notaire à préparer des contrats de traite des fourrures pour les fils Saint-Yves avec Antoine Laumet, dit de Lamothe Cadillac. Il ouvrait ainsi une longue carrière que son fils, lui aussi notaire, continuera après sa mort en 1714. Antoine Adhémar venait de la ville d'Albi, dans le Languedoc. Né en 1639, il arriva à Québec en 1665 à titre de soldat. Il aurait même participé à la campagne menée par Courcelles en 1666 contre les Iroquois. Comme il savait tenir une plume, il fut promu notaire royal en 1668 et plus tard, en 1673, Frontenac lui décerna le titre de «huissier sergent royal exploitant pour tout le Canada».

Même s'il résidait à Sorel, son champ d'activité s'étendait jusqu'à Champlain, faisant de lui un notaire itinérant, allant de village en village avec son équipement de bureau. Ses revenus devaient laisser à désirer, car en plus de sa fonction de notaire, il fut huissier et, à

6. *Ibid.*, vol. 2, p. 11.

compter de 1681, il ajouta celles de concierge de prison et d'arpenteur. Cette activité dévorante le fit-elle remarquer par Dollier de Casson, le tout-puissant supérieur des sulpiciens, toujours à la recherche de gens qualifiés pour gérer la seigneurie de Montréal? En mai 1687, le notaire Adhémar s'installa dans cette ville pour occuper la fonction de greffier du bureau de la justice seigneuriale, tout en continuant d'exercer comme notaire. Il eut bientôt Jacques Saint-Yves comme client, puisque le 27 décembre de la même année, il prépara un acte de vente de deux arpents de terrain à Catherine Guertin.

Adhémar se maria trois fois et eut six enfants. Comme il était un travailleur actif et recherché, il amassa une certaine fortune, car il possédait plusieurs maisons à Montréal, ce qui lui procurait des revenus intéressants.

Quoiqu'il se portât à la défense de la veuve et de l'orphelin, il laissa la réputation d'un homme dur en affaires, n'hésitant pas à intenter des poursuites contre ses débiteurs. L'historien André Vachon (1961) a relevé 155 actions judiciaires intentées par Adhémar contre divers clients. D'ailleurs, sa carrière et sa vie se terminèrent par une interminable querelle juridique avec les membres de sa propre famille; ses deux gendres le poursuivirent jusqu'au Conseil souverain. La fréquentation du notaire royal Antoine Adhémar n'était pas de tout repos! Toutefois, Jacques Saint-Yves ne semble pas avoir eu trop de difficultés avec ce personnage haut en couleurs. Il lui confia ses affaires jusqu'à sa mort en 1709, et ses fils voyageurs continuèrent avec l'étude Adhémar, qui s'investissait dans les contrats de traite de fourrures. Le notaire Adhémar mourut en 1714 et, la même année, son fils Jean-Baptiste lui succéda dans cette charge de notaire royal, accentuant la part prise dans le commerce des fourrures.

Peu nombreux au début de la colonie, les notaires avaient-ils la propension à chercher querelle et à intenter des poursuites à leurs clients? Les Normands ont eu la réputation de chérir les plaidoiries! Nos ancêtres étaient Normands. Si Antoine Adhémar fut un cas célèbre dans le gouvernement de Montréal, il avait eu un devancier en la matière, le notaire Bénigne Basset, un autre plaideur avec qui Jacques Saint-Yves aura de mauvaises surprises. En effet, notre ancêtre sera

impitoyablement poursuivi par son propre notaire devant le tribunal du bailli. J'ignorais cette affaire obscure jusqu'à ce que l'on me communique des copies d'archives de la poursuite intentée par Bénigne Basset. J'en fais état ici, même si le relevé de l'ensemble des documents n'est pas achevé.

Bénigne Basset des Lauriers fut à la fois notaire, greffier et arpenteur. Toute sa carrière s'est déroulée à Montréal, où il serait arrivé en 1657, c'est-à-dire en même temps que les sulpiciens. Ces derniers devaient le connaître de longue date, car ils lui confièrent presque aussitôt des charges de greffier et de notaire seigneurial auprès du tribunal de bailliage à Montréal. Agissant aussi comme arpenteur, il élaborait le plan des premières rues de Montréal. Doué d'une belle écriture, il a laissé plus de 2 500 actes rédigés dans une très belle calligraphie, ce qui n'était pas courant à l'époque. Cependant, il connut des difficultés au cours de sa brillante carrière. En 1677, à la suite de diverses fautes professionnelles, négligences et malversations, il fut radié du notariat et perdit son emploi de greffier. Voulait-il obtenir des compensations en s'en prenant à sa propre clientèle? La poursuite qu'il intenta en 1680 contre Jacques Saint-Yves s'inscrit dans cette période trouble de la carrière de Basset⁷.

Cette affaire débuta en 1677, alors que Basset requérait les services de Jacques Saint-Yves pour la construction d'une grange. La mésentente s'installa très vite entre les deux, qui ne s'entendaient pas sur la façon de construire la grange, soit en pieux ou en pièces de bois équarries. Après avoir préparé plusieurs centaines de billes de bois équarries, Jacques Saint-Yves délaissa ce travail pour faire ses propres semences. Pendant le même temps, il était aussi en butte à une mauvaise querelle avec un voisin, Mathurin Langevin.

À une date indéterminée, les pièces de bois préparées par Jacques Saint-Yves avaient disparu, et ce dernier exigeait d'être rétribué pour son travail. Basset, en retour, poursuivit Jacques pour rupture de contrat et poussa la poursuite jusqu'au Conseil souverain. Dans un premier temps, le tribunal du bailli de Montréal donna raison à Jacques

7. *Ibid.*, vol. 1, p. 80-81.

Saint-Yves, mais celui qui tenait la plume tout au long de cette affaire était Basset, bien évidemment. Basset rédigeait lui-même les documents de la poursuite; il présenta plusieurs mémoires, tous favorables à sa cause. Le malheureux Jacques n'avait que sa bonne foi pour se défendre. Comme la plupart des colons de l'époque, il ne savait pas écrire et il ne pouvait se défendre seul contre un homme de loi rusé et malveillant. Cette affaire s'étirera jusqu'en 1687, alors que Basset obtint un jugement de saisie-arrêt des meubles de Jacques, qui était alors père de deux enfants et résidait à Pointe-aux-Trembles. On ne sait pas si la saisie eut lieu. Le plus étonnant est que dès le 20 octobre 1682, Jacques reviendra devant ce même notaire pour la signature d'un autre contrat de construction en faveur d'Abraham Bouat. La rareté des notaires à Montréal à l'époque explique peut-être pourquoi Jacques Saint-Yves sera tenu de se présenter, à titre de client, devant un notaire qui, en même temps, avait engagé contre lui une poursuite de saisie. Quoi qu'il en soit, ce sera le dernier acte rédigé par ce notaire à l'intention de Jacques Saint-Yves. Le notaire Basset avait reçu en 1662 une concession au pied du mont Royal. À proximité de ce terrain et en face de l'Hôtel-Dieu de Montréal se trouve une rue qui porte aujourd'hui le nom de Basset. C'est dans cet environnement qu'il s'éteignit en 1699.

Les archives notariales contiennent bien d'autres pièces qui ont trait à la famille Saint-Yves. Quand nous aborderons le chapitre de la génération des voyageurs, c'est-à-dire celle des fils et des petits-fils de Jacques Saint-Yves, nous puiserons dans cette documentation pour établir la suite de cette histoire familiale.

JACQUES SAINT-YVES DEVANT LES TRIBUNAUX

On se représente mal ce que pouvait être l'administration de la justice en Nouvelle-France au temps de Jacques Saint-Yves. Une incursion dans les archives judiciaires de l'époque nous révèle que les interventions des officiers de justice étaient fréquentes et ciblaient parfois des causes mineures. Peut-être fallait-il qu'il en fût ainsi, car la vie aventureuse de ces pionniers commandait une discipline sociale stricte; la

survie du groupe en dépendait. Jacques Saint-Yves a été témoin dans diverses causes juridiques, il a même été victime de menaces dans une poursuite. Il n'est pas indifférent à l'image de ce chef de famille de passer en revue ces épisodes de sa vie.

Les rares documents qui font état des gestes de Jacques Saint-Yves et qui nous ont été laissés par l'Histoire concernent des comparutions devant les tribunaux, à titre de témoin, non d'accusé, sauf dans un cas où il est assigné devant le tribunal pour une contestation de dette impayée. En une autre occasion, ce sera lui qui portera plainte pour des coups reçus dans des circonstances obscures. Pour bien comprendre ces diverses assignations, il est nécessaire de faire un bref retour sur les instances judiciaires de l'époque afin d'avoir un aperçu de l'exercice de la justice en Nouvelle-France.

L'autorité royale avait divisé la Nouvelle-France en trois gouvernements ayant chacun une juridiction propre. Le tribunal de la Prévôté de Québec avait été établi en 1663, après que la Compagnie des Cent-Associés eut renoncé à ses droits ; la Juridiction royale de Trois-Rivières date de 1665, alors que celle de Montréal ne fut établie qu'en 1693, les sulpiciens ayant réussi à sauvegarder l'exclusivité de leurs droits seigneuriaux pendant toutes ces années. Dans le cas des tribunaux royaux des deux premières villes, l'officier de justice est le lieutenant général, civil et criminel, alors qu'à Montréal on garde l'appellation de « bailli ». Ces trois gouvernements ont laissé des marques durables dans l'organisation de la colonie.

Dans chaque ville, le premier officier de justice, ou le bailli, avait pour rôle de recevoir les plaintes et de porter un jugement pour les délits mineurs ou moyens ; il était en quelque sorte un juge de première instance. Il pouvait imposer des peines sévères, étant entendu que le coupable avait un droit d'appel à l'autorité suprême en Nouvelle-France, le Conseil souverain. Au-delà, il était toujours possible d'en appeler à l'autorité du roi, comme s'en prévalurent quelques individus reconnus coupables en Nouvelle-France. Les épisodes de la vie de Jacques Saint-Yves qui ont trait à des témoignages en justice se sont déroulés sous l'autorité seigneuriale des sulpiciens, ce qui apporte des nuances dans le déroulement des procédures.

Le Conseil souverain, qui deviendra le Conseil supérieur en 1717, était comparable aux parlements des provinces de France. Il était composé du gouverneur, représentant du roi, de l'intendant, une sorte de chef de l'exécutif, et de l'évêque de Québec, qui avait la juridiction ecclésiastique sur toutes les colonies françaises en Amérique; cinq conseillers nommés par le roi siégeaient au Conseil. Le Conseil souverain est d'abord un tribunal d'appel en matière d'affaires civiles et criminelles. Il reçoit les causes provenant des cours de justice inférieures de chaque gouvernement régional dans la colonie. Même si le Conseil souverain siège habituellement à Québec, au palais du gouverneur, il peut se déplacer d'une juridiction à l'autre pour tenir audience. Ses jugements font autorité en Nouvelle-France; seul le Conseil du roi peut les révoquer. Outre sa fonction judiciaire, il a aussi un rôle décisionnel en administration, car il doit veiller à l'application des ordonnances et des édits royaux. À l'époque, la comparution devant le Conseil souverain correspondait à une comparution devant la Cour suprême aujourd'hui.

Jacques Saint-Yves est cité à comparaître pour la première fois en 1677, au moment où il est poursuivi par Mathurin Langevin de la Croix pour une somme de 61 livres et 3 sols. La plainte est déposée devant la cour du bailli de Montréal. À ce moment, Jacques Saint-Yves est célibataire, âgé de vingt-cinq ans et propriétaire d'une habitation depuis six ans seulement. Mathurin Langevin de la Croix est le cousin de Jean Valiquet, qui est aussi le voisin de Jacques Saint-Yves au Bois-Brûlé, dans l'est de l'île de Montréal. Les deux cousins ne semblent pas être des voisins de tout repos. Nous verrons plus loin que Jean Valiquet sera mis en état d'arrestation et déporté pour avoir commis un inceste.

La cour du bailli rend une sentence le 8 février 1678 en faveur de Mathurin Langevin, mais celle-ci est immédiatement contestée par Jacques Saint-Yves, qui exige plutôt une quittance générale. La cour demande que les parties recourent à un conciliateur pour en arriver à un compromis. Le notaire Mauge reçoit les deux parties le 12 octobre 1679 pour trouver un arrangement et mettre fin à leur différend, mais la cause est plutôt soumise à deux arbitres, soit le greffier Pierre Cabazié

et Jean Martinet de Fonblanche, un chirurgien. Celui qui perdra sa cause devant cette instance arbitrale sera tenu de payer 100 livres. Tout comme on ignore la nature exacte de la plainte, les documents ne révèlent pas l'identité de celui qui a été reconnu coupable.

Il semble cependant que cette affaire ait eu des suites, puisque le 29 octobre 1679, donc quelques semaines plus tard, c'est le très important notaire Bénigne Basset qui présente devant le Conseil souverain une requête qui se lit comme suit : « Vu la requête présentée à la Cour par Bénigne Basset habitant de Montréal tendante à être reçue la sentence contre lui par le juge bailly de Montréal le 15 février 1678 au profit du nommé Jacques Saint yves pour procéder le dit apel. La cour a reçu et reçoit le dit Basset à son apel, permet à luy de faire intimer en icelle le dit Saint Yves a certain et compettant jour à être procédé sur iceluy ainsi que de raison » (Duchesneau, greffier). Signalons que le notaire Basset en vint probablement à un compromis avec Jacques Saint-Yves et que les deux restèrent en bons termes puisque, plusieurs fois, le nom de Bénigne Basset, qui avait recouvré son droit de pratique, apparaît au bas des contrats établis au nom de Jacques Saint-Yves.

Douze ans plus tard, le 10 novembre 1691, Jacques Saint-Yves est assigné comme témoin dans un procès au criminel, qui a certainement eu un grand retentissement à l'époque. À ce moment, la famille Saint-Yves compte déjà quatre enfants, tous des garçons. On ne sait si Jacques avait amené sa nichée au Bois-Brûlé ou s'il était resté à proximité de Ville-Marie. Le massacre de Lachine, tout récent, incitait les colons à rester à proximité des forts, comme ceux de la côte Sainte-Marie ou celui de Pointe-aux-Trembles. Les événements qui sont à l'origine du procès inclinent à croire que le tout s'est déroulé près de cette garnison, car les accusés sont tous des militaires, et les témoins sont des habitants de ce lieu.

Ce procès est intenté à la suite de faits qui se sont déroulés au cours de l'été 1691. Il s'agit d'une accusation de sodomie et, comme il sera précisé plus tard, d'homosexualité. L'historien Robert-Lionel

Séguin a publié une longue étude sur les mœurs sexuelles de l'époque, intitulée *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle* ([1972]). Dans cet ouvrage, il fait une analyse de ce procès.

Robert-Lionel Séguin prend bien des précautions pour encadrer la cause qu'il évoque dans son étude. Ainsi, il souligne que les cas d'homosexualité caractérisés sont rares dans les annales de la Nouvelle-France. Il donne une explication très simple à ce constat. Les pionniers dans ce pays rude étaient des hommes virils plus portés vers les femmes et la procréation que vers les relations avec des éphèbes. Les rares cas cités devant les tribunaux ont retenu l'attention des historiens justement parce qu'ils étaient rares. L'un des plus marquants fut le procès au cours duquel Jacques Saint-Yves a été assigné à titre de témoin. Témoin de quoi précisément? Les documents laissent entendre une observation directe des gestes posés, sans toutefois donner les détails de ce témoignage.

Examinons les faits tels que rapportés dans *Jugements et délibérations du Conseil souverain*⁸. Le 20 août 1691, le tribunal du bailli de Montréal est saisi d'une requête de la part du sulpicien Dollier de Casson, qui agit comme mandataire de sa communauté. Les sulpiciens sont les seigneurs de l'île et ont donc tous les droits seigneuriaux de haute et de basse justice. Dans cette requête, Daussy de Saint-Michel, lieutenant du détachement de la marine, ainsi que les soldats Jean Forgeron, dit La Roze, et Jean Filio, dit Dubois, « sont accusés d'avoir commis le crime de sodomie ». Le procès démontrera que le recours à l'appellation « sodomie » est exagéré, car il s'agissait de gestes homosexuels tout au plus. Or, à l'époque, cette accusation était grave et pouvait même conduire au gibet.

Écroués et questionnés le même jour, les militaires ne sont pas bavards; ils sont même réticents à raconter leur aventure. Le lieutenant Daussy de Saint-Michel est particulièrement réfractaire à tout interrogatoire; il fera même des menaces à témoin, comme nous le verrons plus loin. Il conteste fermement la compétence du tribunal de bailliage

8. Compte rendu du procès dans BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TP1, S28, P2231.

de Montréal en pareille matière⁹. Le lieutenant étant plus instruit que les autres, peut-être savait-il que quarante ans plus tôt, le tribunal de Québec s'était montré plus indulgent que le tribunal de Montréal dans un cas semblable. Faire juger sa cause directement devant le Conseil souverain pouvait lui sembler de meilleur augure, mais le bailli de Montréal ne s'en laisse pas imposer. Il informe le lieutenant qu'il devra répondre aux questions dans les vingt-quatre heures, « autrement son procès luy sera fait comme a un Muet volontaire ». En d'autres mots, il sera considéré comme témoin récalcitrant et reconnu coupable.

Les militaires sont tout de même transférés à la prison de Québec et échappent de ce fait à la rigueur du bailli des sulpiciens de Montréal ! Qui plus est, le Conseil souverain considère qu'il est de son ressort de juger une telle cause et il ignore totalement les procédures amorcées par le tribunal du bailli de Montréal. Pour être plus informé, il mandate le conseiller et greffier Jean-Baptiste Depeiras pour interroger les témoins. C'est dans ces circonstances que Jacques Saint-Yves est interrogé, ainsi que plusieurs autres témoins. Qu'a-t-il dit ? Qu'avait-il vu ? Qu'avait-il entendu ? Nous ne le savons pas, mais les témoignages devaient être assez incisifs pour que les accusés profèrent des menaces qui font l'objet d'une réfutation par les membres du Conseil souverain. Voici comment ceux-ci s'expriment :

lecture faite des témoins ouys ez informations de leurs recolemens et des reproches du dit Saint-Michel contenues es confrontations allencontre des nommés saint-Yves, l'esveillé, lavigneur, Mathurin, Moquin et la femme de vinsent Dugaz, et de ceux du dit La Roze contre le dit St yves a déclaré et déclare les dites reproches impertinentes, Ordonne qu'il sera procédé à la lecture de leur dépositions et recolemens [...] Signé, Depeiras, Conseiller¹⁰.

Le 12 novembre 1691, la sentence est rendue. Le principal accusé, le lieutenant Saint-Michel, est « convaincu d'avoir voulu débaucher plusieurs hommes et d'estre tombé dans des actions infames et

9. Robert-Lionel Séguin, *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, tome 1, 1972, p. 344-345.

10. *Recolemens* est un vieux mot du vocabulaire juridique qui signifie « souvenirs ».

honteuses pour parvenir à cette mauvaise fin» (?). En foi de quoi, le dit lieutenant est «bannis de ce pais à perpétuité, enjoint de garder son ban sous peine de la vye».

De plus, une somme de 200 livres sera prélevée sur ses biens pour être distribuée aux pauvres. Les soldats La Roze et Dubois sont eux aussi condamnés, comme complices. Ils seront «reprimendez à la Chambre pour avoir condescendu aux attouchements et actions honteuses du dit Saint-Michel par un espace de temps qu'ils auraient pu se retirer ou appeler au secours». Le Conseil les condamne à servir dans la colonie pendant deux ans pour Dubois et pendant trois ans pour La Roze, sans avoir droit à tout congé.

L'épisode suivant est-il une suite de ce procès? Nous ne le savons pas. Quatre jours plus tard, soit le 14 novembre 1691, Jacques Saint-Yves dépose une plainte à la Cour du bailli de Montréal contre un certain Pierre Hesnaud; il dit avoir été victime de coups et de blessures par cet homme. J'ai cherché si ce Hesnaud pouvait avoir un lien quelconque avec l'un ou l'autre des militaires contre qui Jacques Saint-Yves avait témoigné. Dans un tel cas, molester des témoins aurait été une faute grave, mais les documents sont muets à ce sujet. On peut croire que l'offense n'était pas aussi sérieuse, car cette affaire se réglera hors cour. Le 18 novembre 1691, le notaire Jean-Baptiste Adhémar reçoit les deux antagonistes pour trouver une entente à l'amiable. Hesnaud accepte de payer un montant de cinq livres à titre de réparation à Jacques Saint-Yves, plus les frais de cour évidemment. Ce sera la dernière fois que Jacques Saint-Yves sera appelé à comparaître devant les tribunaux.

Beaucoup plus tard, en 1722, il y aura une plainte en justice de la part de sa fille Jeanne-Cécile, dans l'affaire Desnoyers; nous y reviendrons quand nous étudierons la seconde génération de la famille Saint-Yves. Ainsi se termine un procès qui eut certainement un profond retentissement dans la minuscule colonie qui occupait l'île de Montréal à l'époque.

Les historiens québécois ne se sont penchés que récemment sur ces procès. Pour les générations qui nous ont précédés, il était coutume

de gommer des événements de ce genre. En fait, la tendance était de glorifier nos ancêtres pour en faire des êtres extraordinaires, d'une tenue morale héroïque. Il fallait cacher les défauts, les fautes, les vices, les tares et autres turpitudes qui avaient pu se manifester de temps à autre. Il fallait faire comme si tout le monde, de tout temps, avait fait preuve de la plus grande vertu. C'était l'époque de ce qu'on a appelé l'«histoire apologétique». Mais ce n'est pas ainsi que l'on doit écrire l'Histoire.

Nos ancêtres n'étaient ni des anges, ni des démons. Ils étaient des humains tout simplement. Ils menaient une vie terriblement dure. Ils faisaient preuve d'un courage exceptionnel. Qu'ils aient connu de temps à autre des moments de faiblesse, qu'ils se soient livrés à quelques turpitudes par-ci par-là, quoi de plus humain? D'ailleurs, selon les mœurs du temps, les coupables recevaient des sentences qui feraient frémir bien des cœurs sensibles de nos jours. Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet pour évoquer quelques faits qui se sont déroulés dans l'entourage de Jacques Saint-Yves, même s'il n'était pas mis en cause.

LES VOISINS DE JACQUES SAINT-YVES

En plusieurs passages de cette histoire, certains noms se répètent; ils désignent des amis, des voisins ou des relations d'affaires de Jacques Saint-Yves. Il est difficile d'ignorer les personnes ainsi nommées, car ce serait faire abstraction des êtres que Jacques a connus, qu'il a côtoyés; bref, de ceux et celles qui faisaient partie de sa vie.

Jean Valiquet dit Laverdure était certainement une relation ancienne de Jacques Saint-Yves. On ne sait si c'était un ami, mais c'était un compagnon de longue date. En 1673, ils sont voisins et semblent exercer le même métier, celui de fermier, à la Côte Sainte-Marie, au service du bourgeois André Charly. Le 17 juillet 1674, Jean Valiquet vend à Jacques Saint-Yves une terre de deux arpents sur vingt arpents sise à Pointe-aux-Trembles. Il semble que Jean Valiquet avait obtenu cette terre sous forme de concession des seigneurs de l'île de Montréal vers 1659. Il n'avait guère fait d'efforts pour développer

cette concession, car lorsque Jacques Saint-Yves s'en porte acquéreur, elle n'est encore occupée que par une pauvre cabane de pieux couverte de tourbe que l'acheteur dit bien connaître cependant. Il y a là un indice que Jacques Saint-Yves était demeuré depuis longtemps à Bois-Brûlé, même si cette partie de l'île de Montréal était exposée aux attaques des Iroquois à cause de son isolement. La rente seigneuriale était d'ailleurs des plus modestes : six deniers de cens, quatre chapons et un minot de blé, le tout devant être livré à la Saint-Martin d'hiver. Cette terre sera vendue pour la modique somme de 70 livres, payable en deux versements.

Faut-il en déduire que le nommé Valiquet ne roulait pas sur l'or et que sa terre était mal située? Pourtant, Jean Valiquet était en Nouvelle-France depuis 1653. Il appartenait à la Grande Recrue, haut fait de Maisonneuve pour développer Montréal. Jean Valiquet était sur le même bateau que Guillaume Chartier, le beau-père de Jacques Saint-Yves, lors de sa venue en Nouvelle-France. Par conséquent, les deux censitaires avaient des liens assez étroits. Venu à titre d'engagé, Valiquet avait signé un contrat de défricheur et de laboureur pour cinq ans, avec un salaire annuel de 80 livres.

Le 23 septembre 1658, Jean Valiquet épousa Renée Loppé; de cette union, huit enfants allaient naître entre 1660 et 1676. Seulement quatre survivront. Le fils aîné, Pierre, deviendra l'époux d'Élisabeth Campot en 1701. Cette femme avait eu sa part d'aventures avec un nommé Hervé avant de devenir la femme de Valiquet et la mère de leurs huit enfants. Les trois filles du couple formé par Valiquet et Loppé connaîtront une destinée pénible. Marie, née en 1662, unira son destin à un nommé Ledoux. Élisabeth, née en 1665, épousera un nommé Dupré, et Hélène, la cadette, née le 19 octobre 1667, deviendra l'épouse d'un certain Martinbault. Leur mère mourra en mars 1679. La disparition de la mère de famille eut certainement des répercussions graves sur le père. Solitude, alcoolisme, dépression, on ne sait, mais les perturbations durent être profondes. En effet, le 7 septembre 1679, soit six mois à peine après le décès de son épouse, Jean Valiquet deviendra l'auteur de l'un des grands scandales de l'époque, alors que Montréal se nommait encore Ville-Marie. En effet,

le voisin de Jacques Saint-Yves fut mis aux arrêts et traduit devant le tribunal du bailli des seigneurs de l'île, les sulpiciens. Jean Valiquet était accusé d'atteinte aux bonnes mœurs. L'acte d'accusation précise que «le dit Jean Valiquet dit Laverdure est déclaré atteint et convaincu d'avoir eu des relations charnelles avec l'une de ses filles» et «d'avoir attenté de ravir des deux autres, l'honneur¹¹».

La sentence pour un tel crime était sévère. Valiquet fut condamné «à être pendu et estrangé jusques a ce que mort s'ensuive à une potence qui pour cet effet sera dressée sur la place publique ou se tient le marché». Selon la procédure prévue, le condamné avait droit de faire appel d'une telle sentence devant un tribunal plus élevé: le Conseil souverain de la Nouvelle-France. Le 27 octobre 1679, Valiquet déposa un appel à ce tribunal, espérant tout au moins avoir la vie sauve.

Après avoir constaté que Valiquet avait été soumis à la question extraordinaire et qu'il avait fait une confession complète, le 21 novembre 1679, les membres du Conseil souverain décident d'entendre le condamné et d'interroger des témoins. Certaines circonstances atténuantes sont invoquées; les minutes du procès ne disent pas lesquelles, mais le témoignage de Jacques Milot, un autre voisin, semble avoir pesé lourd dans l'affaire, car on commua la peine de mort en une sentence de bannissement perpétuel de l'île de Montréal. Le verdict dit bien que «eslargy de prison, le dit valiquet ne peut désormais s'approcher de l'isle de Montréal plus de trente lieues sous peine de punition corporelle». Circonstance aggravante pour sa famille, tous ses biens sont confisqués. Jean Valiquet est alors âgé de quarante-sept ans; ses enfants sont orphelins de mère depuis sept mois, leur père est banni et ruiné. Ils paient cher la faute de leur père.

Valiquet aurait-il pu retourner en France? Sans doute, s'il eût été seul, mais il avait encore toute sa famille en Nouvelle-France et même si l'aîné pouvait déjà voler de ses propres ailes, ses filles étaient encore bien jeunes. Banni de Montréal et trop vieux pour se convertir en coureur de bois, Valiquet commence alors une longue errance dans la colonie. Dans la région de Québec, il a laissé des traces dans la

11. JDCSn, tome 3, p. 329.

seigneurie de Lauzon, où il a travaillé pour des censitaires. Entre 1684 et 1689, il a été fermier pour le domaine de la seigneurie Dauteuil. Locataire provisoire, Valiquet ne redeviendra jamais propriétaire. Il meurt ruiné le 20 août 1696 à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il sera inhumé dans le cimetière des pauvres. Il était âgé de soixante-quatre ans. Oui, Jacques Saint-Yves a eu un voisin, peut-être un ami, qui est mort dans la pauvreté.

Les historiens, Robert-Lionel Séguin en particulier, ont fait grand cas du crime d'inceste de Jean Valiquet. Cet intérêt tient en partie au fait que ce type de crime est très rare dans les archives des tribunaux de la Nouvelle-France. Est-ce à dire qu'il n'y avait pas de telles offenses ? Il y eut certainement des cas demeurés secrets. Peut-on faire un rapprochement avec les cas de superfétation ? Cyprien Tanguay en indique quatre dans ses relevés des archives de généalogie en Nouvelle-France¹². Un cas de superfétation se produit lorsque deux ovules sont fécondés lors de deux ovulations différentes dans un laps de temps plus ou moins long. Il n'est pas impossible que cette anomalie se produise chez les humains, mais la chose est si rare que le mot n'est même plus utilisé dans notre langage courant. La superfétation est toutefois fréquente chez certaines espèces animales, tels les lapins et les souris, à cause de certaines dispositions physiologiques.

En Nouvelle-France, avec une population restreinte, on peut s'étonner de voir un nombre élevé de cas de superfétation. Y aurait-il là une forme de supercherie ? Certains l'ont affirmé. Si une fille célibataire tombait enceinte, afin d'éviter l'opprobre de toute une famille, la mère faisait semblant d'accoucher à sa place et déclarait l'enfant comme sien, même si la mère avait mis un autre enfant au monde deux ou trois mois auparavant. On parlait alors de cas de superfétation et tout était dit. L'enfant avait des parents légitimes. Se pouvait-il que la superfétation soit invoquée pour éviter de révéler un cas d'inceste ? Il y a des mystères en histoire et en généalogie qu'il faut oublier...

12. Cyprien Tanguay, *À travers les registres*, 1886, p. viii, 155, 161, 181 et 182.

UN AMI DE LA FAMILLE SAINT-YVES : ANDRÉ CHARLY, DIT SAINT-ANGE¹³

Le chef de la famille Charly Saint-Ange, nommé André Charly, a été dès le début un ami très proche de Jacques Saint-Yves. Cette amitié s'étendra remarquablement sur trois générations. La famille Charly Saint-Ange ayant fait fortune dans le commerce des fourrures, ses membres les plus actifs deviendront des employeurs et protecteurs des frères Saint-Yves qui se dirigeront vers le métier de voyageur, comme nous le verrons dans les chapitres suivants.

La longue union de la famille Saint-Yves avec la famille Charly Saint-Ange semble avoir été très bénéfique pour Jacques et ses enfants. La famille Charly Saint-Ange était composée de marchands montréalais qui firent fortune dans le commerce des fourrures pendant près de trois générations. Cependant, la guerre de la Conquête écorchera les économies de cette famille entreprenante.

Le parallèle entre la famille Charly Saint-Ange et la famille Saint-Yves est facile à établir, car pendant la même période, les fils et les petits-fils de Jacques Saint-Yves seront étroitement associés au transport des fourrures, ce qui les amènera à côtoyer les membres de la famille Charly Saint-Ange. À la différence des Charly Saint-Ange, qui s'établiront très vite comme bailleurs de fonds, c'est-à-dire comme maîtres du commerce des fourrures, les frères Saint-Yves seront des salariés, des canoteurs, des voyageurs. Après la Conquête, le dernier descendant de la famille Charly retournera en France avec les restes de sa fortune, alors que les frères Saint-Yves, abandonnant l'aviron, deviendront des défricheurs, notamment en Mauricie.

Revenons au début de cette relation prolongée entre les deux familles. Il semble que Jacques Saint-Yves fut en contact dès son arrivée avec André Charly. En effet, le 7 juin 1672, Jacques Saint-Yves signe un contrat de bail à ferme avec André Charly, un bourgeois de Montréal qui possède une terre située près du fort de Ville-Marie, au-dessous

13. Pour la famille Charly, voir le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, p. 137-138; vol. 3, p. 118-119 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

du coteau Saint-Louis. Cette terre serait aujourd'hui contiguë au parc Lafontaine et en ferait même partie pour quelques parcelles. Si vous allez vous promener au parc Lafontaine, faites un salut à notre ancêtre qui a probablement contribué à la coupe de la forêt primitive en ces lieux et lancé les premières semences entre les souches trop grosses, trop difficiles à arracher.

Jacques Saint-Yves a travaillé un peu plus d'un an au service d'André Charly, avant de passer au service de Picoté de Belestre en septembre 1673 pour faire un travail à peu près identique. Fut-il en mauvais termes avec André Charly? Il semble que non, car dans les années subséquentes, les deux familles maintiendront des contacts fréquents et prolongés.

André Charly, dit Saint-Ange, serait né en 1633 dans la paroisse Saint-Gervais à Paris. C'est en 1651 qu'il arrive à Montréal avec l'intention de s'y établir. En 1654, à l'invitation de Maisonneuve, il épouse Marie Dumesnil, originaire de La Flèche. De cette union naîtront sept enfants, dont un fils, Jean-Baptiste, qui deviendra un personnage dominant dans le commerce des fourrures et qui amassera ainsi une énorme fortune. André Charly était déjà en Nouvelle-France un an avant la naissance de Jacques Saint-Yves. Il y avait presque vingt ans d'écart entre les deux hommes quand ils seront mis en relation. On comprend que les rapports furent à peu près semblables à ceux qui uniront Jacques Saint-Yves à Picoté de Belestre, un autre grand bourgeois. André Charly mourra à Montréal en 1688, ce qui signifie que les rapports avec le chef de famille seront assez brefs.

Le 26 septembre 1681, rappelons-le, fut la date du mariage de Jacques Saint-Yves et de Jacqueline Chartier. Le mariage fut célébré dans l'église de Pointe-aux-Trembles. L'acte de mariage cite parmi les témoins le couple Jacques Montenon de La Rue¹⁴ et Élisabeth Charly, la fille d'André Charly, ce qui laisse supposer des relations assez étroites entre les deux couples. Élisabeth Charly, née en 1659, n'avait que cinq ans de différence avec la mariée du jour, Jacqueline Chartier. Elle était de sept ans la cadette du marié, Jacques Saint-Yves. Les

14. Liste des témoins dans PRDH, rubrique « Union ».

documents d'archives en font la filleule de Chomedey de Maisonneuve, sans doute un titre de circonstance. Le 18 octobre 1677, Élisabeth Charly avait épousé Jacques Montenon de La Rue, officier originaire de Quimper, en Bretagne. Cet officier périt le 2 juillet 1694, à la tête d'un petit groupe de soldats et de colons armés, dans un guet-apens au lieu-dit la « Coulée Grou », situé à quelques kilomètres seulement de la résidence de Jacques Saint-Yves à Pointe-aux-Trembles. Depuis 1929, le site officiel du lieu de cette bataille est identifié par un monument dévoilé par le chanoine Lionel Groulx en souvenir de son ancêtre qui avait eu une maison à cet endroit, un peu au sud du pont Charlemagne. Il sera question de cette maison subséquentement, quand nous parlerons de Jeanne-Cécile Saint-Yves. Ce qu'on a appelé à l'époque la « bataille de Rivière-des-Prairies » n'est pas sans rappeler la bataille de Long-Sault, où furent massacrés Dollard des Ormeaux et ses compagnons. Étant donné que Jacques Saint-Yves habitait à proximité des lieux de la bataille, on peut penser que sa famille et lui ont été témoins des événements, qui firent grand bruit à l'époque.

Les Iroquois passaient fréquemment par la rivière des Prairies pour contourner Montréal pour y mener des attaques-surprises aux abords du lac Saint-Pierre. En ce temps, il n'y avait pas d'habitations le long de la rivière des Prairies, sauf une, exactement à la jonction du fleuve Saint-Laurent : la demeure de Jean Grou. Cette maison était construite à quelques dizaines de mètres du rivage, sur un petit promontoire entouré d'eau sur les deux tiers de son pourtour. À cet endroit précis, un petit ruisseau, le ruisseau des Cèdres, coule vers le nord en drainant la pointe extrême de l'île. Ce ruisseau, comme toutes les rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent, a dû raccorder son niveau de base au niveau du fleuve, au fur et à mesure du « rebondissement glaciaire », c'est-à-dire le temps écoulé depuis la fonte des glaces de la période quaternaire. Le relèvement du continent a eu comme conséquence que les vallées des rivières ont dû s'enfoncer davantage pour raccorder leur niveau de base avec le collecteur principal, le fleuve Saint-Laurent. Il en est résulté la formation d'une « coulée », c'est-à-dire une excavation de raccordement entre deux surfaces superposées. Le mot « coulée » est un vieux terme datant du XIII^e siècle. Vers le XVII^e siècle, dans le langage de la vénerie, on s'en est servi pour

désigner un sentier suivi par le gibier ou par les hommes, la plupart du temps au fond d'un ravin ou d'un vallon encaissé. La Coulée Grou était donc une petite vallée permettant l'accès à l'intérieur des terres pour des personnes venant du fleuve. Dans nos campagnes, il est encore d'usage de se servir de ce mot pour désigner cette forme de relief, même si le mot « vallon », plus littéraire, tend à le remplacer.

C'est par ce ravin que le 2 juillet 1694, une troupe d'une centaine d'Iroquois submergera environ 25 soldats et colons, tuant dix d'entre eux et faisant quatre prisonniers qui seront brûlés vifs par la suite, dont Jean Grou, le propriétaire des lieux et l'ancêtre de l'historien Lionel Groulx. Parmi les victimes se trouvait Jacques Montenon de La Rue, l'époux d'Élisabeth Charly Saint-Ange.

Demeurée veuve avec un enfant en bas âge, Élisabeth Charly veillera à l'éducation de son fils pendant les dix années suivantes, puis elle sera admise chez les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, où elle avait été précédée par trois de ses sœurs. Les relations entre la famille Charly et la famille Saint-Yves se poursuivront avec l'avènement de la seconde génération.

L'entrée en scène de Jean-Baptiste Charly coïncide avec l'essor des frères Saint-Yves dans le commerce des fourrures. Plusieurs contrats témoignent de contacts prolongés entre ces partenaires. Jean-Baptiste Charly est né à Montréal en 1668, l'année même de l'arrivée probable de Jacques Saint-Yves en Nouvelle-France. Très rapidement, Jean-Baptiste Charly manifeste de l'intérêt et du talent pour le commerce. Il réussira au-delà de toute espérance.

En 1691, âgé de vingt-trois ans, Jean-Baptiste Charly fait un voyage au pays des Outaouais pour le compte d'un marchand de Montréal. Un voyage d'initiation en quelque sorte. Par la suite, il obtiendra ses propres permis de traite et son activité commerciale s'étendra aux postes de Détroit, de Michillimakinac, de Kaskaskias. Il restera néanmoins fidèle à la région de l'Outaouais.

En 1713, il avait mis sous contrat les frères Jacques, Nicolas et Joseph Saint-Yves. Un autre engagement semblable sera conclu en avril 1715 et renouvelé en août de la même année par Jacques Saint-Yves

au nom de ses frères, qui étaient sans doute en voyage. Cet engagement stipule « l'obligation de Jacques Saint-Yves, voyageur, de la ville de Villemarie, faisant tant pour lui que pour Pierre, Joseph et Nicolas Saint-Yves de se rendre au Détroit du lac Érié ». Le 5 octobre de la même année, cette entente est renouvelée une seconde fois, sans doute pour la saison de traite de l'année suivante.

Ces contrats précisent que le traiteur, ou marchand bailleur de fonds, devait fournir aux voyageurs un canot et des vivres pour au moins un an. Nous verrons plus loin en quoi consistaient ces vivres. La durée du voyage était estimée à un an en moyenne, encore que des équipes pouvaient faire l'aller-retour l'espace d'un été. Généralement, cette randonnée rapportait la somme de 300 livres à chaque canoteur ou payeur. Parfois, si le droit de traite leur était accordé, les voyageurs pouvaient augmenter leur pécule en faisant du troc avec les Indiens. Or ils n'avaient pas le droit de transporter plus de 70 livres de marchandises, le reste de la charge utile étant réservé au profit du propriétaire du canot.

On devine aisément que ces voyages étaient pleins de périls. Bien des hommes disparurent en cours de route, sans qu'on sût exactement ce qu'il advint d'eux. L'un des membres de la famille Charly semble avoir connu un tel sort en 1745. Il se nommait Jacques et était le petit-fils d'André Charly, le fondateur de la famille. D'ailleurs, nous pouvons présumer que tel fut le destin de Nicolas Saint-Yves, qui signa son dernier contrat d'engagement le 11 septembre 1717. Conservé dans les archives de l'étude du notaire Jean-Baptiste Adhémar, ce contrat énonçait « l'engagement, en qualité de voyageur, de Nicolas Saint-Yves à Paul Raimbault de Saint-Blain pour faire le voyage au fort Le pont Chartrain du détroit du Lac Érié¹⁵ ». C'est la dernière trace de ce pauvre Nicolas, qui disparaîtra par la suite. Sa mère, Jacqueline Chartier, veuve de Jacques Saint-Yves, avait été inhumée un mois auparavant, le 4 août 1717.

15. Pour la famille Raimbaut de Saint-Blain, voir le *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, p. 565 ; vol. 3, p. 661 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

Il est difficile d'apporter plus de précisions quant aux relations entre la famille Charly Saint-Ange et la famille Saint-Yves. On sait que le fils de Jean-Baptiste, nommé Louis Charly Saint-Ange, continuera dans la lignée des grands traiteurs. Les greffes de notaires de Montréal contiennent beaucoup d'actes notariés dans lesquels des voyageurs reconnaissent devoir à Louis ou Jean-Baptiste Charly des montants variant de 1 000 à 3 000 livres pour leur équipement et pour l'achat de marchandises de troc. Ces voyageurs s'engageaient à payer les sommes dues à leur retour. On devine que les habiles commerçants jouaient sur les deux tableaux. En mettant les voyageurs sous contrat, ils leur avançaient les fonds pour leur équipement de voyage. Au retour, une retenue sur le salaire leur permettait de se rembourser. Les voyageurs étaient constamment endettés envers eux. Au XX^e siècle, avec le système des villes fermées, les compagnies forestières et minières feront de même.

L'historien Pierre-Georges Roy a relevé une trentaine de contrats qui font état des permis de traite obtenus par Louis Charly Saint-Ange entre 1729 et 1755. La plupart de ces contrats ont été rédigés de façon très large : on y lit simplement « trois canots, équipés de six hommes », sans précision sur l'identité de ces derniers. Il est plus que probable que plusieurs de ces équipes étaient formées par les frères Saint-Yves, ceux de la troisième génération. Le dernier engagement signé par l'un d'eux remonte au 20 juillet 1769 ; il porte la signature de François Saint-Yves, le petit-fils de Jacques Saint-Yves.

Ces quelques pages consacrées à la longue relation entre les familles Saint-Yves et Charly Saint-Ange permettent de préparer l'entrée en matière du prochain chapitre, qui porte sur la période des voyageurs. Avant d'ouvrir ce chapitre, il faut évoquer d'autres événements, moins joyeux, qui ont trait à ce qu'on pourrait appeler « le rude destin des filles de Jacques et de Jacqueline ».

LES SŒURS SAINT-YVES ET LA VIE DES ORPHELINES DANS UNE COLONIE

La famille pionnière de Jacques Saint-Yves comptait sept filles, mais quatre sont décédées peu après leur naissance. Les trois survivantes sont nées entre 1697 et 1705, c'est-à-dire dans les dernières années de la vie de couple de Jacques et Jacqueline. La disparition du père en 1709 laissait trois orphelines encore peu aguerries pour affronter la vie dans un milieu difficile. Quoi qu'en aient dit certains historiens, les mœurs de l'époque recelaient bien des dangers pour les jeunes filles laissées sans protection.

Les filles de Jacques étaient bien jeunes à la mort de leur père : Marie-Madeleine n'avait que douze ans, Jeanne-Cécile, dix ans, et la petite dernière, Marie-Anne, était encore une enfant de quatre ans. Si les garçons de la famille étaient déjà des hommes mûrs engagés dans le métier de voyageur, les filles devaient affronter les dangers de l'adolescence sans la protection du *pater familias* et même sans l'aide des frères aînés, presque toujours absents pour des voyages qui duraient toute l'année. Il suffit de lire les études de Robert-Lionel Séguin sur les mœurs de l'époque pour se rendre compte de l'état de promiscuité qui menaçait les jeunes filles vulnérables. C'est dans ce contexte que deux des filles de Jacques seront victimes de sévices sexuels et donneront chacune naissance à un enfant dit « naturel ». Dans bien des familles, il était jadis convenu de masquer de telles aventures au profit d'une certaine conception de l'histoire qui idéalisait nos ancêtres. Cette conception de l'histoire est dépassée, et il importe de chercher à reconstituer certaines vérités historiques. Il faut voir nos ancêtres tels qu'ils ont été sans rien cacher et sans rien idéaliser non plus. C'est le seul moyen de comprendre vraiment ce que fut leur vie.

Même si les archives nous ont laissé peu d'informations sur la vie des filles Saint-Yves, documents qui nous donnent tout de même des renseignements probants sur leurs débuts difficiles.

La première fille à atteindre l'âge adulte fut Marie-Madeleine, dite Marie-Anne selon quelques documents¹⁶. Elle était la dixième enfant de la famille, née le 11 mars 1697. À part sa date de naissance, nous ne savons rien de précis à propos de son enfance et de son adolescence. Les premiers documents d'archives qui parlent d'elle datent de 1713 ; Marie-Madeleine avait alors seize ans. Quatre ans s'étaient écoulés depuis le décès de son père, et la famille subsistait chichement à Pointe-aux-Trembles. On ne sait par quelles ressources la mère pouvait subvenir aux besoins de plusieurs enfants en bas âge. À cette époque, il n'existait aucune aide sociale ; chaque famille devait se débrouiller par elle-même. Les garçons Pierre, Jacques, Augustin, Joseph et Nicolas ont sans doute apporté leur contribution, car dans les années 1710, ils étaient tous actifs dans le commerce des fourrures. Ce métier exigeant les amenait bien loin du foyer familial la plus grande partie de l'année, mais ils pouvaient tout de même procurer des ressources à leur mère et à leurs sœurs.

Qu'est-il arrivé à la jeune Marie-Madeleine ? A-t-elle été victime d'un soupirant quelconque, qui lui aurait fait promesse de mariage pour la faire succomber plus facilement ? À cette époque, c'était le moyen de séduction le plus efficace, qui se transformait même parfois en un mariage « à la gaumine¹⁷ », ce qui était le comble de la ruse. Rappelons-nous l'aventure de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre avec le sieur d'Iberville, cette histoire qui s'apparente à celle des sœurs Saint-Yves.

16. PRDH ; rubrique « Saint-Yves ».

17. Cette expression, dérive du nom propre « Gaumin », nom d'un individu qui avait une interprétation singulière de la définition du mariage selon le Concile de Trente, à savoir que pour être valide, un mariage doit être célébré en présence d'un prêtre et de deux témoins. Gaumin épousa secrètement sa maîtresse pendant la messe (en présence du prêtre) et en présence de témoins (les fidèles présents). Selon lui, il répondait aux exigences de l'Église et son mariage était valide. En Nouvelle-France, des couples se déclarèrent mariés de cette façon, si bien que Mgr de Saint-Vallier fut obligé d'émettre un mandement excommuniant ceux et celles qui se mariaient ainsi. Il n'est plus fait mention des mariages à la gaumine après 1810.

Marie-Madeleine avait 16 ans quand elle fut séduite; elle n'a laissé aucun indice nous permettant de retracer le père de son enfant, le petit Paul-François. Tout ce que nous savons à propos de cet enfant est qu'il n'a vécu que quelques semaines. Selon certaines sources¹⁸, il serait né le 28 janvier et décédé le 14 février 1713. Il aurait été inhumé sous le nom de famille de la mère, indice supplémentaire de la volonté de celle-ci de cacher l'identité du père. Si l'identité avait été connue, c'est sous ce patronyme que l'enfant aurait été enterré. Enfant illégitime ou pas, le nom du père prévalait toujours; tel était le code juridique de l'époque.

Cette aventure ne semble pas avoir constitué un obstacle dans le cheminement de Marie-Madeleine. En effet, deux ans plus tard, le 23 novembre 1715, elle a épousé Pierre Lamothe, un cabaretier de Montréal que nous retrouverons plus d'une fois en compagnie des frères Saint-Yves dans des causes diverses, au tribunal et ailleurs. Par ce mariage, Marie-Madeleine accédait à la vie urbaine et à une certaine aisance, si l'on en juge par l'héritage important que laisse Lamothe à son décès. Le couple vivra longtemps sur la rue Saint-Jacques à Montréal; il aura aussi une propriété sur la rue Saint-Paul et une troisième dont nous n'avons pas retracé la localisation.

Pierre Lamothe était le fils de Bruno Lamothe et de Jeanne Levallois¹⁹, des immigrants venus de Bordeaux, une autre ville portuaire qui fournira un gros contingent à la population de la Nouvelle-France. Le couple formé par Saint-Yves et Lamothe, en vingt-quatre ans de mariage, donnera naissance à 16 enfants (six garçons et dix filles), soit un enfant à chaque 18 mois en moyenne. Malheureusement, la plupart mourront en bas âge; la terrible mortalité infantile exerçait ses ravages dans cette famille, comme dans bien d'autres à l'époque. Marie-Madeleine s'éteindra à l'âge de quarante-deux ans, le 25 juillet 1739; elle sera inhumée à Montréal.

Pierre Lamothe, l'aubergiste, s'est remarié le 21 janvier 1740 avec Angélique Caron. Son nom figure dans la succession de Pierre Chartier, le frère de Jacqueline Chartier, épouse de Jacques Saint-Yves; Pierre

18. PRDH, rubrique « Marie-Madeleine Saint-Yves ».

19. D'après Lebel et Saintonge, *op. cit.*, p. 185.

était l'oncle des sœurs Saint-Yves. À titre de veuf de Marie-Madeleine, Pierre Lamothe avait droit à une part de cet héritage. Il s'éteindra en 1754, laissant lui-même un héritage substantiel.

Le sort de Jeanne-Cécile, l'autre fille de Jacques, sera plus pénible. Comme sa sœur neuf ans auparavant, elle tombera enceinte et donnera naissance à un enfant illégitime, mais les circonstances seront, dans ce cas, infiniment plus tragiques. C'est ce qu'on appellera l'affaire Desnoyers. Nous connaissons mieux ce qu'il est advenu parce que cet événement donnera lieu à un procès dont les minutes sont parvenues jusqu'à nous. Les dossiers de la Juridiction royale de Montréal²⁰ contiennent en effet six documents ayant trait à l'acte d'accusation pour rapt, séduction et viol de Jeanne-Cécile en décembre 1721.

Pour bien comprendre le déroulement des événements, il faut revenir un peu en arrière et se remémorer la bataille de la Coulée Grou, un événement déjà décrit antérieurement. Jean Grou possédait une maison située à quelques kilomètres de Bois-Brûlé, où se trouvait la propriété de la famille Saint-Yves. Après la capture et le meurtre de Jean Grou par les Iroquois, sa veuve Anne-Marie Coguet (une cousine de Marguerite Bourgeoys) se remaria avec Jacques Desnoyers dit Lajeunesse, un soldat arrivé dans la colonie dix ans plus tôt. Selon les témoignages consignés dans ce qui deviendra l'affaire Desnoyers, madame Coguet jouera un rôle assez troublant dans ce qu'il faut bien appeler un viol, commis par son fils, dans sa propre maison et même en sa présence.

À une date indéterminée de 1721, Anne-Marie Coguet rencontre Jeanne-Cécile Saint-Yves, âgée de vingt et un ans, et lui dit « qu'elle veut en faire sa bru ». Était-ce un stratagème pour attirer la jeune fille chez elle, dans sa maison isolée de Rivière-des-Prairies, sise à l'extrémité est de l'île de Montréal? Tout ce que l'on sait, c'est qu'en décembre 1721, le fils de Jacques Desnoyers, nommé François, abuse avec violence de Jeanne-Cécile, qui tombe enceinte à la suite de ce fait. Pour éviter que la chose ne s'ébruite, on menace même Jeanne-Cécile de

20. Affaire Desnoyers; voir BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL4, S1, D2760; JDCSr, tome 2, p. 325; tome 3, p. 585-588.

sérvices physiques, dont celui « de lui donner des coups de pieds dans le ventre pour la faire avorter ». Évidemment, ces menaces ne seront pas prises à la légère. Faute de père pour la défendre, Jeanne-Cécile obtiendra l'aide de ses frères et de son beau-frère pour porter plainte et engager des poursuites contre le fils de Jacques Desnoyers, ce qu'elle ne pouvait faire de son propre chef.

Le tribunal de la Juridiction royale de Montréal désigne alors un prêtre, nommé Julien, pour mener une enquête. Celui-ci veut d'abord savoir s'il y a eu promesse de mariage de part et d'autre. Cette promesse de mariage, on l'a vu dans l'affaire d'Iberville, pouvait servir d'excuse à bien des abus. Dans ce cas, le témoignage de Jeanne-Cécile est péremptoire, comme le rapporte le prêtre Julien : « Je certifie qu'ayant interrogé Cécile Saint-Yves si celui qui a eu affaire avec elle avait promis mariage, elle m'a répondu très certainement que non. Elle m'a déclaré encore hier qu'elle n'y avait aucune prétention et qu'elle ne voulait point de ce mariage qu'on se mettait tant en peine²¹. »

Cette réponse ressemble beaucoup à celle de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre lors du procès d'Iberville, dans une cause identique. S'il y a eu promesse de mariage, celle-ci vint de la mère de l'accusé, et c'est pourquoi la poursuite la visera, ainsi que son mari. Pour engager ce procès, les parents de Jeanne-Cécile n'étaient plus là et cette dernière, malgré ses vingt-deux ans au moment de l'accouchement, était encore considérée comme mineure selon la loi de l'époque. Elle ne pouvait donc engager un procès par elle-même. D'ailleurs, selon la Coutume de Paris, héritée du droit romain, les femmes avaient bien peu de pouvoirs devant les cours de justice. Ce sont les frères de Jeanne-Cécile, Jacques et Joseph, ainsi que son beau-frère, Pierre Lamothe, qui intenteront des poursuites contre François Desnoyers, sa mère Anne-Marie Coguet et son père Jacques Desnoyers. La mère est nommément accusée de complicité dans une affaire de viol.

On peut se demander pourquoi cette poursuite n'était pas intentée au nom du frère aîné, Pierre. À défaut du père, qui est décédé, c'est normalement à lui que ce rôle eût été dévolu. Mais comme nous le

21. BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL4, S1, D2760.

verrons plus loin, Pierre avait à ce moment déjà établi sa demeure à Kaskaskias, en Illinois, d'où il ne revint jamais à ce qu'il semble.

La poursuite intentée contre la famille Desnoyers avait pour but d'obtenir une pension alimentaire pour Jeanne-Cécile et son enfant. Cette pension alimentaire était fixée à 150 livres par an. Le procès se déroule entre le 21 juin et le 22 août 1722. Jeanne-Cécile accouche le 19 août, alors que le procès arrive à son terme. Il serait trop long de rapporter toutes les péripéties de ce procès tenu en l'absence de l'intéressée, victime du viol. D'ailleurs, l'accusé, François Desnoyers, est aussi absent ; il est en fuite et fait l'objet d'un « décret de prise de corps et de saisi de ses récoltes » . Les parents déclarent ne pas savoir où il est.

Le passage le plus remarquable dans la plaidoirie de la défense vient du père de famille, Jacques Desnoyers. Ce dernier soutient fermement « que Jeanne-Cécile n'a jamais été engagée chez lui ; il est vrai qu'elle venait chez lui sans sa permission ». Ce n'est que par ouï-dire qu'il aurait eu connaissance des fréquentations entre son fils et Jeanne-Cécile. Le père ajoute « qu'il a voulu maltraiter son fils quand le bruit a couru qu'il aurait abusé de cette fille », ce qui explique peut-être, en partie du moins, pourquoi le fils est en fuite. Enfin, dans l'espoir de tout conclure aux moindres frais, le père soutient « qu'il ne s'oppose pas à ce que son fils épouse cette fille ».

Le procès connaîtra une fin inattendue. En effet, cinq jours après la clôture des débats, le bébé de Jeanne-Cécile meurt, mettant ainsi fin au paiement de la pension alimentaire. Né le 19 août 1722 et décédé le 29 août, le petit Jean-François Desnoyers sera inhumé sous le patronyme de son père, même si celui-ci ne l'a probablement jamais vu. Il y a plus étonnant encore dans cette affaire. François Desnoyers, le responsable de ces démêlés, referra surface sans trop attendre, puisque trois mois à peine après sa condamnation, le 23 novembre 1722, il se marie avec Marie-Suzanne Alix, sans aucune difficulté, semble-t-il. Cette épouse lui donnera de nombreux enfants. En 1925, lors de l'inauguration du monument en l'honneur de ses ancêtres, le chanoine Lionel Groulx avait réuni beaucoup de descendants de François Desnoyers. Après une jeunesse tumultueuse, François Desnoyers aurait

été un bon père de famille qui vécut jusqu'à un âge avancé; il est décédé le 23 mars 1785 à Rivière-des-Prairies.

Qu'est-il advenu de Jeanne-Cécile après cette histoire? Onze ans plus tard, le 16 février 1733, elle unira sa destinée à Jean-Baptiste Halé²², un fermier originaire de Québec qui en était alors à son quatrième mariage. En 1729, il était venu de Québec à Montréal pour s'occuper de la ferme du bourgeois Testard de Montigny, ferme située près du fort Sainte-Marie, à l'endroit même où Jacques Saint-Yves avait vécu dans les années 1680, bien avant la naissance de Jeanne-Cécile. Le couple formé par Halé et Saint-Yves ne semble pas avoir trouvé ce qu'il désirait à Montréal. À une date indéterminée, il revient se fixer à Québec. C'est là, à l'Hôtel-Dieu plus précisément, que Jeanne-Cécile s'éteindra le 9 mars 1744. Elle était âgée de quarante-cinq ans.

La plus jeune fille de Jacques Saint-Yves, Marie-Anne, semble avoir connu un meilleur sort que ses sœurs aînées. Née le 10 juillet 1705, elle a été baptisée à Montréal par l'abbé Yves Priat, le même qui assistera son père à son décès quatre ans plus tard. L'acte de baptême de Marie-Anne ne fait pas mention de l'âge de ses parents, ce qui est fort regrettable, car ce renseignement nous serait utile, comme nous l'avons mentionné précédemment. Par ailleurs, la cérémonie s'est déroulée sous l'égide d'un grand bourgeois de Montréal, le sieur Charles Delaunay, ancien coureur de bois et propriétaire d'une tannerie, la seule alors autorisée par l'intendant Jacques Raudot. L'épouse de Charles Delaunay se nommait Marie-Anne Legras, elle a peut-être donné son prénom à cet enfant, même si l'appellation « Marie-Anne » était déjà en usage dans la famille.

Le 22 mai 1725, Marie-Anne Saint-Yves, âgée de vingt ans, épouse Antoine Desrosiers dit Dutremble (possiblement un surnom de soldat). Cet artisan, né à Champlain, était le fils de Jean-Baptiste Desrosiers et de Françoise Dandonneau. Antoine Desrosiers était déjà résident de Pointe-aux-Trembles; en 1725, il aurait même été voisin de Jacques

22. Étude du notaire Raimbaut, IGNRF, vol. 21, p. 156.

Desnoyers au temps du procès de son fils pour le viol de Jeanne-Cécile. Est-ce à cette occasion qu'il aurait remarqué la jeune Marie-Anne, qui avait dix-sept ans en 1722? Les témoins de ce mariage sont, outre les parents du marié, Jacques Saint-Yves et Pierre Lamothe, respectivement frère et beau-frère de la mariée; il y a aussi Jean Delalande, «un interprète de la langue anglaise», sans doute associé de près aux commerçants de fourrures. Les noms de Marie-Anne Saint-Yves et d'Antoine Desrosiers apparaissent dans plusieurs contrats de notaire dans les années qui suivent. En 1727 et 1729, il s'agit de ventes de terrains à Pointe-aux-Trembles. En 1736, Marie-Anne, qui hérite de son oncle Pierre Chartier, doit signer avec son mari une quittance pour l'exécuteur testamentaire de son oncle. La succession de cet oncle semble avoir été difficile et donna lieu à des contestations entre sa veuve et ses neveux et nièces désignés comme héritiers. De nouveau en 1737, ils seront devant le notaire pour faire suite à des transactions à ce sujet.

De 1725 à 1745, le couple formé par Desrosiers et Saint-Yves donnera naissance à treize enfants dont au moins six sont décédés en bas âge. À une date indéterminée, cette famille quittera Montréal pour s'établir à Sorel. C'est à cet endroit que le père, Antoine Desrosiers, meurt le 7 octobre 1754. Marie-Anne ne restera pas veuve longtemps; l'année suivante, elle épousera Marc-Antoine Hus, le 8 avril 1755. Marie est alors âgée de cinquante ans. Ce couple se trouvera au cœur de l'action militaire dans un lieu stratégique lors de la guerre de la Conquête. Le fort de Sorel était en effet un centre de contrôle pour la navigation sur la rivière Richelieu. La tâche d'exercer ce contrôle était dévolue à la Compagnie de Sorel, une unité issue du célèbre régiment de Carignan-Salières. La Compagnie de Sorel avait la particularité d'être formée de coureurs de bois et de voyageurs, des hommes rudes, habitués aux embuscades et ayant une vaste expérience héritée des guerres iroquoises. La vallée du Richelieu était une voie toute tracée pour envahir le Canada depuis la Nouvelle-Angleterre. La Compagnie de Sorel, avec ses hommes rapides et audacieux, parvint à bloquer cette voie d'accès. Tous les membres de la famille Hus étaient enrôlés dans cette troupe. Le fils aîné de Marie-Anne Saint-Yves,

Antoine Desrosiers, qui avait l'expérience des voyages en canot, fut un membre actif de ces combats.

Il est temps de se pencher sur un grand chapitre de cette histoire : l'entrée des frères Saint-Yves dans la carrière de voyageur.

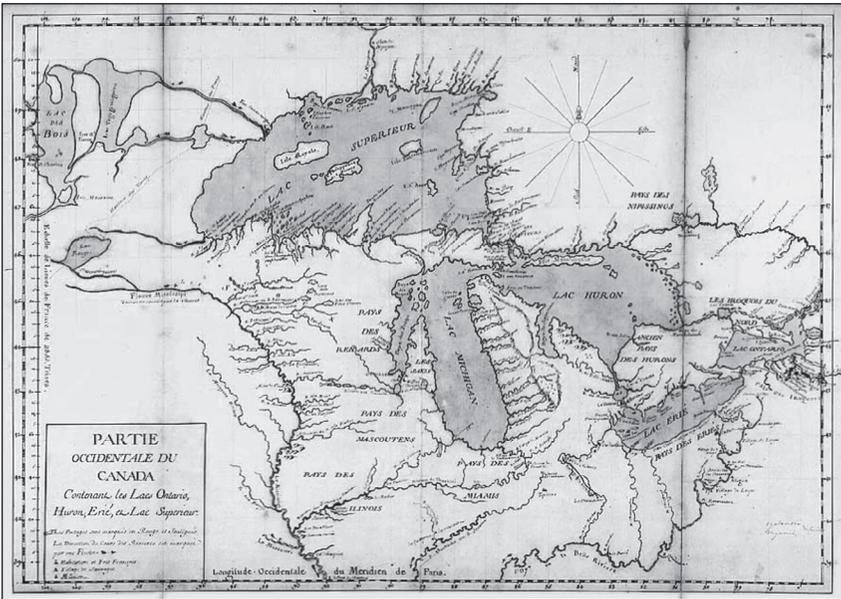


'épopée des voyageurs

LES FILS DE JACQUES : UN APERÇU DE LA VIE DE VOYAGEUR

De 1682 à 1705, le couple formé par Jacques et Jacqueline Saint-Yves a mis au monde neuf garçons. Deux sont décédés quelques jours après leur naissance; ils s'appelaient Henri et Charles. Un autre nommé Paul, né en 1696, semble être décédé aussi à un âge relativement jeune. Excepté son acte de baptême, on n'a trouvé aucun document ayant trait à sa vie par la suite. Quant à Sylvain, né le 22 mars 1686, outre son acte de baptême, le seul document connu est un contrat d'engagement au service de Jean Lorion, pour une durée de trois ans. Ce contrat daté du 9 juin 1698 a été dressé par le notaire Antoine Adhémar en présence de Jacques Saint-Yves et de Jean Lorion. Il y est spécifié que le garçon de douze ans aura pour tâche principale de veiller sur les troupeaux du propriétaire, ce qui n'était pas sans danger en ce temps de guerres iroquoises, surtout dans un endroit aussi isolé que Pointe-aux-Trembles. On ne sait ce qu'il advint de Sylvain; il a tout simplement disparu des registres de la colonie. Il n'y a même pas trace de son acte de décès. A-t-il atteint l'âge adulte? A-t-il été victime des Iroquois? Est-il décédé d'une maladie ou d'un accident? Il existe peut-être des documents d'archives qui contiennent des réponses, mais ils nous sont inconnus jusqu'à maintenant.

Si, pour quatre fils du couple Saint-Yves, la vie semble avoir été brève, il en fut tout autrement pour les cinq autres, qui atteindront l'âge adulte et opteront pour une carrière de voyageurs, carrière qui exerçait une attraction puissante à l'époque de la Nouvelle-France. Pour mieux comprendre ce mode de vie, une brève introduction s'impose. Le sujet est si vaste qu'il faudrait revoir toute l'histoire de la Nouvelle-France pour dresser un portrait complet de la plus importante activité économique de cette période qui s'étend sur les XVII^e et XVIII^e siècles. Nous nous bornerons à une courte synthèse de la carrière de voyageur, qui se soldait parfois par une fin tragique; ce fut le cas pour Nicolas Saint-Yves, comme nous le verrons plus loin.



Carte des Grands lacs par Nicolas Bellin, 1752

Source: Bibliothèque et archives Canada / NMC 085134.

Tout d'abord, précisons les termes « coureur de bois », « voyageur » et « engagé », qui se rapportent à la traite des fourrures avec les Amérindiens et à la pratique d'un métier tendant vers le même but, mais pratiqué à des époques différentes et avec des méthodes changeantes.

Le coureur de bois, c'est celui qui parcourt les forêts pour faire la chasse aux castors et autres bêtes et qui fait la traite des fourrures *in situ* avec les Amérindiens. Pour ce faire, il sortait des étroites limites des postes de traite où les Indiens venaient faire l'échange de leurs pelleteries contre des marchandises européennes. Les premiers coureurs de bois apparaissent très tôt, dès l'époque de Champlain, qui favorisa la naissance de ce métier en envoyant des jeunes Français vivre dans les tribus indiennes pour mieux apprendre leurs langues et leurs coutumes. Ces jeunes gens étaient désignés sous le nom de « truchements » ; Étienne Brûlé fut le premier d'entre eux, dès 1610. Semblable au truchement, il y eut aussi le « donné », c'est-à-dire le jeune homme qui faisait « don » de ses biens et de sa personne pour se mettre au service des missionnaires et aller vivre avec eux chez les Indiens. Les coureurs de bois n'étaient donc pas les seuls à s'aventurer en milieu indigène. Le baron de Lahontan¹ a baptisé les coureurs de bois « coureurs de risques », tant leur vie était pleine de dangers de toutes sortes. Il fallait de solides gaillards pour s'enfoncer ainsi dans la forêt, en canot, en raquettes, en tirant une traîne sauvage et en portant un énorme fusil. Ce mode de vie empruntait tout à l'Indien et plusieurs coureurs de bois en vinrent à l'adopter entièrement. Ce comportement inattendu fit sourciller les autorités de la colonie, les membres du clergé en particulier. Selon un document d'époque, la course des bois exerçait un tel attrait qu'elle constituait un danger de perte rapide des forces vives en hommes pour une colonie encore mal établie. En 1672, on dénombrait près de 400 coureurs de bois échappant à toutes lois et qui vivaient à l'indienne, avec femme et enfants, se livrant à un commerce illicite, mais ô combien rentable ! Il fallait mettre de l'ordre là-dedans. Le coureur de bois, admiré au début, deviendra un hors-la-loi.

1. *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, p. 458-464 (<<http://www.biographi.ca/index-f.html>>).

En 1681, Talon interviendra en interdisant aux hommes célibataires de se faire coureurs des bois. Colbert promulguera un début de réglementation en établissant le congé de traite, ce qui signifiait qu'un permis était obligatoire pour pouvoir se livrer à la traite des fourrures. Règlements et pénalités provoqueront l'apparition du « voyageur ». Alors que le coureur de bois agissait sans permis ni directives, le voyageur sera plus « policé ». Il sera un salarié obéissant à des normes établies par l'autorité civile pour la traite et même par l'autorité religieuse pour réglementer les rapports avec les Amérindiens.



Coureur des bois

Source: Bibliothèque et archives
Canada / Arthur Heming.



Voyageur

Source: Glenbow Museum Archives.

Si le voyageur apparaît comme une façon de policer le commerce des fourrures, il répond aussi à des exigences liées à la délimitation et à la nature même des territoires de traite qui sont à l'origine de l'appellation « voyageur ». L'anarchie dans le commerce des fourrures avait provoqué un amas considérable de pelleteries de mauvaise qualité, entraînant la chute des prix et la ruine des commerçants de la

colonie et de la métropole. On avait aussi découvert que la source du castor se situait du côté des nations du lac Supérieur et de l'Ouest. L'érection du fort Frontenac, sur les rives du lac Ontario en 1673 et celle du fort Niagara en 1676 n'étaient pas étrangères à cette situation. À cette époque, les belles fourrures ne venaient plus de l'Outaouais, mais de beaucoup plus loin, des Pays d'en Haut, c'est-à-dire du Haut-Mississippi et de l'Illinois. C'est dans ces contrées lointaines qu'il

fallait aller chercher les fourrures, soit à 500 ou 600 lieues de Montréal, d'où la nécessité de moyens de transport rapides – tel le canot indien –, de routes sécuritaires et d'hommes intrépides et résistants à toutes les fatigues et à toutes les intempéries. Il fallait aussi ériger des postes de traite qui perpétueraient le rôle jadis tenu par Québec, Trois-Rivières et Montréal aux débuts de la colonie. Ces forts des Pays d'en Haut se nommeront Détroit, Michillimakinac, puis Cahokia, Kaskaskias et Baie-Verte, pour nommer les principaux postes fréquentés par nos ancêtres les voyageurs.

Pour convoier les ballots de fourrures jusqu'à Montréal, il fallait des hommes de canot. Ce seront les voyageurs, ceux que l'on qualifiera de «tâcherons» ou d'«aventuriers» de la traite des fourrures. Leur vocation s'était d'abord affirmée sur la rivière des Outaouais, que l'on surnommait alors «la Grande Rivière». Puis, par la descente de la rivière des Français, elle s'était étendue jusqu'à la région des Grands lacs. À l'origine, le voyageur est bien proche du coureur de bois. Il est largement autonome et même s'il est de connivence avec un marchand de Montréal pour financer le voyage, il peut faire un peu de commerce pour son propre compte. Cependant, la situation évoluera et le marchand en viendra à financer toute l'expédition, faisant du voyageur une sorte de salarié. Il y a toutes sortes de contrats à l'origine de ces voyages de traite, mais il ressort souvent que le voyageur ne recevait que la part congrue des profits, alors qu'il faisait tout le travail et affrontait tous les dangers.

Cette façon de faire changera après la guerre de la Conquête. Le commerce des fourrures passant aux mains des Anglais, le voyageur deviendra un engagé. Ce mot avait déjà été en usage sous le Régime français pour désigner un jeune immigré venu dans la colonie pour se mettre au service d'un bourgeois ou d'un noble qui avait payé son passage de la France vers le Canada. Vers 1780, l'engagé est un salarié à taux fixe qui effectue un voyage de transport de fourrures à partir d'un endroit précis et dans un temps déterminé. Les engagés iront dans l'Ouest, au-delà des Grands lacs. En 1797, la Compagnie du Nord-Ouest comptait jusqu'à 1 200 engagés à son service. L'écrivain Léo-Paul Desrosiers a illustré leurs aventures dans un roman devenu

célèbre : *Les engagés du Grand-Portage* (1946). Les nombreuses alliances entre Indiennes et engagés donneront naissance à un nouveau peuple, les Métis.

Il ne faut pas, cependant, faire des distinctions trop catégoriques entre tous ces titres. Il est parfois difficile de classer tel ou tel individu dans l'une ou l'autre catégorie. Par exemple, beaucoup ont commencé leur carrière à titre de coureur de bois, puis sont devenus voyageurs, tout comme plusieurs des premiers engagés du Nord-Ouest furent à l'origine des voyageurs habitués au trajet vers Détroit ou Michillimakinac.

Cela dit, les fils et les petits-fils de Jacques Saint-Yves appartiennent incontestablement au groupe des voyageurs ; nous n'en avons pas trouvé dans la liste des engagés. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, il n'est pas exclu que l'aîné, Pierre, ait pu commencer sa carrière comme coureur de bois. Ces hommes ne savaient ni lire ni écrire et n'ont laissé aucun document à propos de leur vie personnelle et des aventures qu'ils ont vécues. Ce n'est que par les contrats de notaire et quelques comparutions devant une autorité que l'on peut entrevoir ce que fut leur vie si durement gagnée. L'historienne Louise Dechêne (1974), dans son livre sur les habitants et les marchands de Montréal au XVII^e siècle, a montré que les voyageurs avaient tendance à travailler en famille. Elle a identifié 25 familles qui ont donné de forts contingents de voyageurs pendant un siècle de traite des fourrures. La famille Saint-Yves fait partie de cette liste : trois générations de voyageurs en sont issues. Le besoin de solidarité inhérent aux dangers courus et à l'énormité de la tâche à abattre imposait le regroupement des membres d'une même famille. D'ailleurs, il faut examiner de près un voyage de traite pour comprendre à quel point l'esprit d'équipe allait de soi. À tout instant, chaque membre de l'équipe devait avoir une confiance absolue en ses compagnons.

Avant de suivre les trajets empruntés par les voyageurs, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'équipement requis pour un tel voyage. Nous commencerons par l'élément le plus important : le canot. Des historiens ont pris soin de classer les types de canots d'après leur

longueur et leur capacité de charge. À noter que tous les canots étaient ordinairement fabriqués en écorce de bouleau, avec une armature en frêne. Les canots creusés dans des troncs d'arbres appartiennent aux tribus du Pacifique et de la Colombie-Britannique. La taille des arbres se prêtait à la fabrication de grandes pirogues.

Le plus petit canot, dit canot léger ou bâtard, ne mesurait que de trois à quatre mètres. Il ne servait pas au transport des marchandises, ou si peu. Pouvaient y prendre place une ou deux personnes pour un trajet rapide sur une rivière ou un lac de peu d'étendue, par temps calme. Ce canot léger pouvait être transporté sur les épaules d'une seule personne.



Dessin d'un canot du Nord

Illustration : Laurier Saint-Yves.

Le canot du Nord pouvait mesurer sept ou huit mètres et porter une charge de 400 à 500 kilos. Robuste, il pouvait accueillir quatre ou cinq personnes et servir pour de longs voyages sur des rivières à fort débit et même pour la traversée des Grands lacs. Les voyageurs se

servaient fréquemment du canot du Nord pour faire le voyage de Montréal à Michillimakinac en passant par l'Outaouais. La petite taille et le poids réduit de ce canot facilitaient les portages.

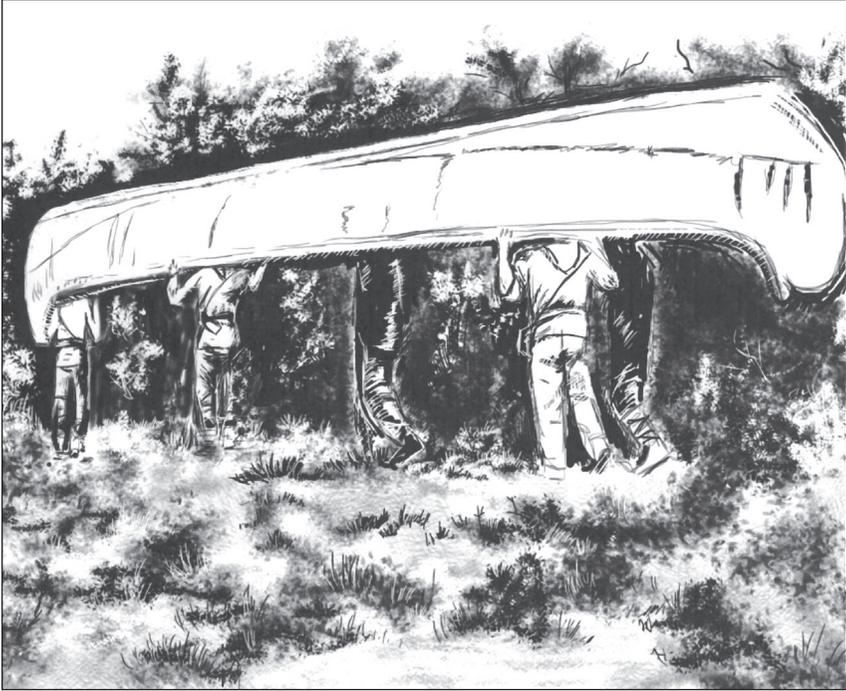
Le canot de maître était le géant de la famille. Il pouvait atteindre douze mètres et plus de long, et accueillir de huit à dix passagers et une charge de 1 200 à 1 300 kilos. En raison de son armature solide et de son poids considérable, il fallait trois ou quatre hommes pour transporter cette embarcation. Les voyageurs l'utilisaient pour les voyages sur les grandes eaux, sur le fleuve et sur les Grands lacs. Lamothe Cadillac, qui recrutait des voyageurs par demi-douzaines, semble avoir utilisé ce type de canot pour se rendre à Détroit en passant par le fleuve. Les frères Saint-Yves ont certainement fait équipe à bord de canots de maître.

Que transportaient ces canots? Alors que le voyage de retour était entièrement consacré au transport des fourrures, il en allait autrement



Une équipe de voyageurs à bord d'un canot de maître

Illustration : Laurier Saint-Yves.



Portage: transport d'un canot de maître par l'équipage

Illustration : Laurier Saint-Yves.

au départ de Montréal. Louise Dechêne (1974) a dressé la liste de tout ce qu'on pouvait entasser dans ces canots pour le voyage d'aller. Au bout du trajet, en effet, il fallait livrer des marchandises répondant à deux besoins. On ravitaillait les résidents des forts et des postes de traite en objets de toute sorte, de l'ustensile de cuisine jusqu'aux draps de lit, sans compter la réserve de vin et les barils de poudre, les sacs de balles, etc. Les voyageurs étaient les pourvoyeurs des forts lointains. Dans le lot de marchandises, il y avait aussi une part importante destinée au troc avec les Indiens, avides de biens de consommation d'origine européenne. Parmi ces biens, on comptait des ustensiles en fer et en cuivre, des pots, des plats et des chaudrons, de même que des habits et des colifichets de toutes sortes, comme des colliers ou des miroirs. Les fameuses couvertures de laine rouge fabriquées à Rouen étaient recherchées par les Indiennes, qui s'en faisaient des robes. Or ce qui était le plus recherché, c'était les armes, très pratiques

pour s'alimenter certes, mais aussi pour se défendre. Ces armes de chasse étaient évidemment recherchées comme monnaie d'échange. Les fusils de chasse furent même fabriqués selon un modèle plus court et plus malléable pour répondre aux besoins des indigènes.

Avant l'arrivée des Européens, les indigènes se limitaient à des outils de pierre et à d'autres armes primitives, telles que des couteaux de silex, des arcs et flèches de bois et des tomahawks. Pour eux, l'apparition des armes européennes a été un choc culturel immense. Puisqu'ils ne connaissaient pas le fer, l'usage de la hache, du fusil, de l'épée et du couteau, entre autres, était nouveau pour eux et combien fascinant! Cependant, une fois le choc initial passé, ils ont été prompts à vouloir acquérir et utiliser de telles merveilles. Pendant des décennies, la traite des fourrures sera conditionnée par le troc d'armes contre des pelleteries de toutes sortes.

Les canots des voyageurs transportaient presque toujours une grande variété d'armes, pour chasser ou se défendre en cas d'attaque en cours de route, mais surtout pour disposer d'une monnaie d'échange hautement convoitée par les indigènes. Toutefois, ces échanges n'allaient pas de soi, car la livraison d'armes à des Indiens hostiles pouvait devenir un marché de dupes et se retourner contre les voyageurs. Une panoplie d'armes servirent à la traite, dont le fameux fusil de quatre ou cinq pieds qui servait de mesure pour l'échange de peaux de castor. On a beaucoup exagéré le nombre d'échanges où l'Indien devait empiler des peaux jusqu'à la gueule du fusil, tenu debout, à hauteur de bras d'homme. Les Indiens se sont vite aperçus que ce n'était pas équitable et ont demandé des mesures différentes. D'ailleurs, les négociants français utilisaient souvent un fusil plus court, fabriqué à Tulle ou à Saint-Étienne, qui mesurait trois pieds et demi ou quatre pieds, plus facile à manier et à transporter. Le recours au fusil laissait tout de même l'Indien en situation de dépendance envers les marchands et les voyageurs, ne serait-ce que pour le ravitailler en poudre et en munitions. L'échange de fusils contre des fourrures fut certainement un moyen d'acculturation des Indiens des plus efficaces.



Fusil de chasse



Hache



Couteau croche



Pierre à feu

Les armes de chasse et de traite

Illustrations: Laurier Saint-Yves.

Outre le fusil, la hache de fer remplaça le tomahawk et la hache de silex. La hache de traite était si convoitée par les Indiens qu'il fallut créer des forges pour la fabriquer à même la colonie. Certains auteurs ont prétendu que la hache de fer était connue dans la région des Grands lacs, depuis le lointain Mexique, avant même que les Français ne soient parvenus dans ces contrées. On sait que les Iroquois faisaient un usage assez particulier des têtes de haches chauffées à blanc, comme on a pu le constater lors du massacre des missionnaires entre 1642 et 1648. Cette pratique dénote une certaine connaissance des qualités du fer.

Pour accompagner la hache, il y eut l'épée de traite, c'est-à-dire une lame d'épée, sans poignée ni garde, qui pouvait s'adapter à un long manche et devenir ainsi une arme redoutable pour la chasse au gros gibier. Cependant, l'outil le plus populaire était le couteau croche, un couteau à lame recourbée que l'on utilisait en tirant la lame vers soi. Cet instrument servait à de multiples usages : dépeçage des bêtes, taille fine et, plus particulièrement, l'évidage d'objets de bois ou de corne ; travail du bois pour la fabrication de raquettes, de calumets, de canots, etc. Le couteau croche des Indiens avait déjà son équivalent en Europe : le couteau du maréchal-ferrant, que j'ai vu à l'œuvre dans les mains du forgeron de mon village au temps de ma jeunesse. Cet outil avait une caractéristique particulière : le bout de la lame était replié, ce qui évitait à son possesseur de se blesser et facilitait son travail quand il creusait la corne des sabots du cheval pour ajuster les fers. Le géographe Jacques Rousseau a écrit quelques articles sur ce couteau que les Indiens nommaient *mukatagan* ou *mocatagan*. J'ai entendu des Indiens de la Haute-Mauricie prononcer un mot semblable. Devenus habiles à se servir de ce couteau, les Indiens apprendront très vite à s'en fabriquer eux-mêmes avec tout morceau de fer qui leur tombait sous la main. Le couteau croche fut probablement le premier instrument en métal façonné par les Indiens eux-mêmes.

Ne pouvant énumérer toutes les marchandises européennes qui pouvaient servir de monnaie d'échange pour la traite, nous nous tournerons maintenant vers l'examen des trajets empruntés par les voyageurs, soit la route des fourrures. Il y a là toute une géographie historique qui révèle une structuration de l'espace ordonnée à des fins commerciales certes, mais aussi à la création continue de contacts toujours plus étroits entre des civilisations très différentes. Nous nous limiterons à la partie lacustre du bassin du Saint-Laurent, en amont de Montréal, et à toute la partie du Haut-Mississippi, qui s'étend aujourd'hui jusqu'à Saint-Louis et même un peu au-delà. Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé de trace de membres de la famille Saint-Yves qui auraient voyagé au-delà du lac Supérieur, mais il reste encore des archives pertinentes à dépouiller... Il semble bien cependant que les descendants de Jacques Saint-Yves aient abandonné la carrière de voyageur avant 1780. Le dernier fut François Saint-Yves.

Nous savons que Montréal fut au cœur du commerce des fourrures pendant deux siècles. Cette ville se trouve au carrefour de nombreuses rivières navigables en canot d'écorce, et les Indiens y circulaient depuis des milliers d'années. En amont et en aval de cette île débouchent les rivières Saint-Maurice et Richelieu, puis celle des Outaouais; ces rivières donnent accès à l'arrière-pays dans toutes les directions. Le cours du fleuve permet de remonter jusqu'aux Grands lacs, que les premiers explorateurs français prirent pour une mer intérieure tant leur étendue est vaste.

En 1610, Champlain avait exploré une voie d'accès vers les Grands lacs en passant par la rivière des Outaouais et les rivières Mattawa et des Français. Cette voie de navigation demeurera longtemps la voie privilégiée, d'abord pour des raisons de sécurité, car elle contournait les territoires hostiles dominés par les Iroquois, puis parce qu'elle donnait accès à un lieu qui deviendra central pour le commerce des fourrures : Michillimakinac.

Les frères Saint-Yves emprunteront cette voie pendant des décennies, comme les actes notariés nous le révèlent. Pour bien comprendre ce que signifiait un tel voyage, il suffit de suivre le chemin emprunté par les voyageurs sur une carte à partir de Montréal, de Lachine plus précisément. On peut cheminer avec la flottille de canots qui traverse le lac Saint-Louis, puis le lac des Deux-Montagnes jusqu'à l'embouchure de la rivière des Outaouais en face d'Oka. C'est là que commençait la remontée de la Grande Rivière, ce qui n'était pas de tout repos.

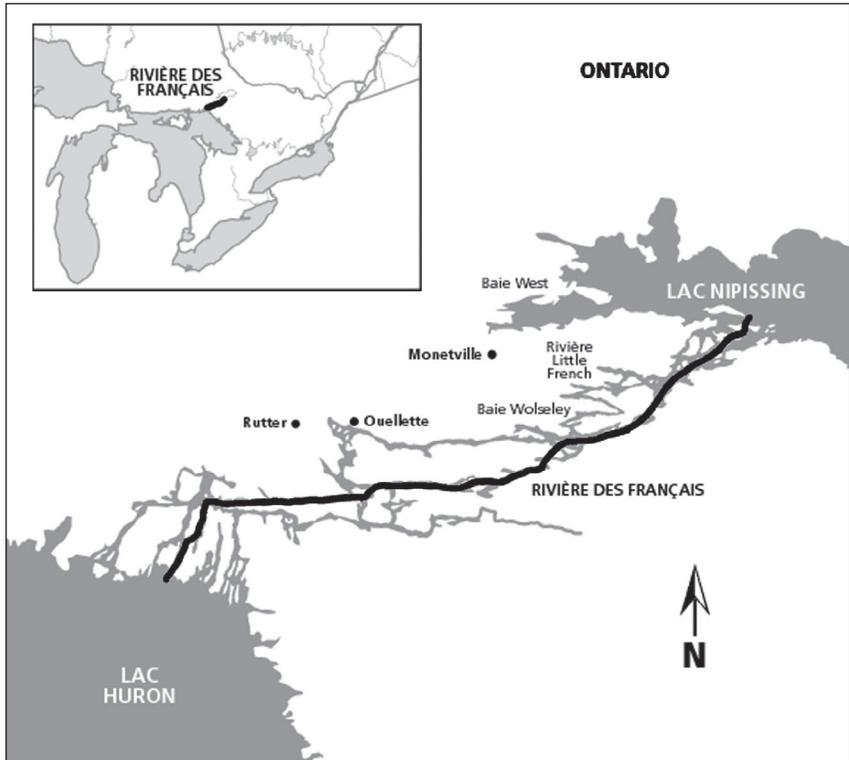
La formation de la rivière des Outaouais remonte à la fonte des glaciers, qui s'est produite il y a 12 000 à 9 000 ans avant aujourd'hui, dans le sud du Québec. Ces eaux venaient d'un immense lac proglaciaire qui s'était formé sur le territoire actuel de l'Abitibi. En se déversant par le couloir de l'Outaouais, les eaux de fonte se sont enfoncées jusqu'au roc, dégageant ainsi des chutes et des rapides, autant de ruptures de pente que l'érosion régressive n'a pas eu le temps d'effacer. Le cours d'eau est donc difficilement navigable à certains endroits, car il compte beaucoup d'obstacles à contourner, nécessitant de nombreux portages. De l'embouchure de la rivière des Outaouais

à la rivière Mattawa, les voyageurs avaient une vingtaine de portages à effectuer, forcés chaque fois à hisser leur canot et leur charge sur la rive. Chaque homme devait porter sur son dos un poids de 50 à 100 kilogrammes tenus par un bandeau de cuir posé sur le front. Ainsi chargé, souvent le fusil à la main, le voyageur devait parcourir de deux à huit kilomètres jusqu'à un endroit favorable à la reprise de la navigation. Le canot était hissé à dos d'homme. Si le portage coïncidait avec la tombée de la nuit, le canot placé à l'envers et recouvert d'une bâche servait d'abri de fortune pour dormir. Le matin, après un déjeuner au lard, il fallait replacer les ballots dans les canots et pagayer douze et même seize heures pour maintenir la cadence. Toute cette activité se déroulait au milieu des moustiques les plus féroces, souvent sous une pluie qui tenait les voyageurs trempés et transis. Ces hommes devaient être d'une résistance peu commune.

Au temps des guerres iroquoises, ce trajet était plein de dangers. Les embuscades sur les lieux de portage et les risques de chavirement dans les eaux turbulentes en ont entraîné plus d'un dans la mort. Si, par malheur, le canot heurtait une roche ou un arbre submergé, il fallait vite aborder pour réparer la déchirure, ce qui prolongeait la durée du voyage. Pour bien identifier les endroits potentiellement dangereux, les voyageurs avaient mis au point, pour attirer l'attention, des marques visibles de loin et qu'on pourrait comparer aux panneaux de signalisation le long de nos routes. Ainsi, un arbre de haute taille, facile à repérer, pouvait être taillé en forme de croix. Ces balises précieuses étaient parfaitement comprises de tous les voyageurs qui empruntaient la même voie de passage. Les obstacles et les dangers cachés pour la navigation étaient ainsi repérés et signalés.

Ayant remonté l'Outaouais sur plus de 500 kilomètres, les voyageurs tournaient vers le sud en empruntant la petite rivière Mattawa, toujours à contre-courant, sur un trajet de 54 kilomètres de navigation difficile, coupée de onze portages. À la source de la Mattawa, les voyageurs débouchaient enfin sur un plan d'eau plus facile : le lac Nipissing. D'une superficie de 830 kilomètres carrés, le lac Nipissing ouvrait un parcours de 50 kilomètres en eau calme. Toutefois, ce n'était pas toujours le cas. Cette étendue d'eau peu

profonde, dix mètres au maximum, est située en travers des vents dominants, et dès que le vent se lève, la navigation y devient périlleuse. Nous ne saurons jamais combien de voyageurs ont pu terminer leur route au cours d'une tempête soudaine sur ce lac, chavirant avec un canot submergé dans des vagues trop fortes.



Carte de la rivière des Français, par où passaient les voyageurs en route vers Michillimakinac. Le cours tourmenté de cette rivière montre bien que son tracé emprunte les complexes réseaux de failles et d'auges glaciaires qui parsèment cette région.

Source: Commission, Rivières du Patrimoine canadien, Ottawa.

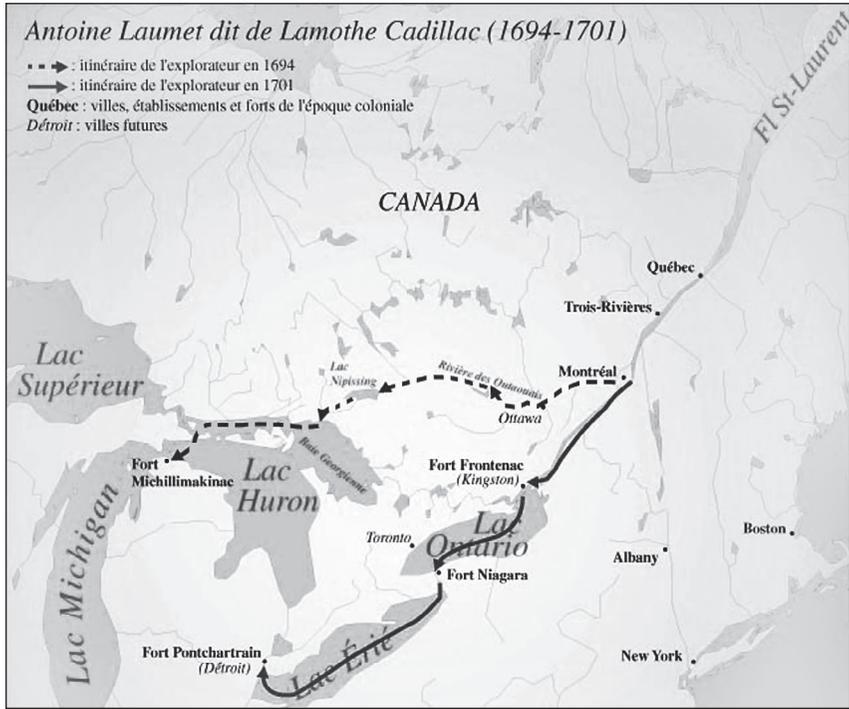
Du lac Nipissing à la baie Georgienne, la rivière des Français coule du nord au sud et, pour la première fois, les voyageurs peuvent enfin naviguer dans le sens du courant. Ce parcours de 112 kilomètres, à la grande joie des canotiers, pouvait se faire en une seule journée à une vitesse moyenne de 10 kilomètres à l'heure. Lors de la grande

glaciation, la rivière des Français se trouvait dans l'axe de l'écoulement du glacier continental ; elle porte encore les marques du déplacement de la langue glaciaire qui a creusé son lit. En plusieurs endroits, elle épouse la forme en U caractéristique des auges glaciaires. Ses parois lisses s'encaissent, de place en place, dans de petits canyons qui rendent son cours agréable à suivre, même de nos jours. De temps immémorial, les Indiens ont dû être eux aussi fascinés par ce spectacle, au point d'en faire un lieu sacré, car de nombreuses peintures rupestres ornent les parois rocheuses du canyon.

Le débouché sur la baie Georgienne nécessitait de modifier les méthodes de navigation. Par grand vent, il devenait dangereux, sinon impossible, de naviguer sur les Grands lacs. Or, pour se rendre à Michillimakinac, il fallait contourner les îles Manitoulin et traverser la partie nord du lac Huron. Pour des raisons évidentes, les voyageurs n'avaient d'autre choix que de longer les rives pour plus de sécurité, ce qui risquait d'allonger encore le trajet.

Ceux qui allaient à Détroit prenaient une tout autre voie, surtout depuis la construction du fort Frontenac en 1673. Ils suivaient le cours du fleuve jusqu'au lac Ontario et, après avoir fait le portage de Niagara, ils abordaient le lac Érié, qui permettait d'atteindre la rivière de Détroit. C'est la route que les flottilles de canots de maître commandées par Lamothe Cadillac ont suivie pour aller établir cette lointaine colonie en 1701. Comme nous le verrons plus loin, deux ou trois des fils de Jacques Saint-Yves étaient présents à Détroit dans les premières années de cette colonie. Plus tard, on relève leurs traces plus au sud, jusqu'à Cahokia et Kaskaskias.

En réalité, les fils de Jacques Saint-Yves ont suivi un mouvement plein d'attrait pour les jeunes hommes de Montréal au début du XVIII^e siècle. Louise Dechêne (1974) a noté que de 1708 à 1717, l'île de Montréal a fourni un effectif de 337 voyageurs, ce qui représente le quart de la main-d'œuvre de la ville pendant cette période. Les frères Saint-Yves s'engagèrent très tôt dans ce métier et, sur trois générations, leurs fils et neveux ont continué dans cette entreprise.



Cette carte montre la route du Nord, par l'Outaouais, et la route de Sud, en suivant le fleuve; cette route ne fut accessible qu'après le grande Paix de 1701

Source : Musée canadien des civilisations, Ottawa.

En 1731, le père Charlevoix, qui séjourne à Kaskaskias² au même moment où s'y trouve Pierre Saint-Yves, le fils aîné de Jacques, note « qu'il y a là quantité de canadiens qui ont voyagé longtemps, la plupart dans le Missouri ». Ces voyages pouvaient en effet durer une année entière, et même deux ans, quoique beaucoup d'actes notariés laissent entendre que plusieurs voyageurs faisaient le trajet aller-retour au cours d'une seule et même saison, de préférence l'automne, pour éviter les mouches. Toutefois, pour beaucoup, l'aller se faisait à l'automne et le retour au printemps suivant, ce qui gonflait le nombre d'habitants dans les postes de traite au cours de l'hiver.

2. *Ibid.*, vol. 2, p. 366-372.

Cette brève introduction nous permet de comprendre un peu la vie pionnière de nos ancêtres. Nous pouvons maintenant relater l'histoire de chacun des fils de Jacques et de Jacqueline, du moins ce que nous pouvons en déduire des actes notariés et des archives administratives qui font état des faits et gestes des membres de cette famille.

LAMOTHE CADILLAC ET LES FRÈRES SAINT-YVES

Plusieurs sources, surtout des contrats d'engagement, nous permettent de croire que le personnage historique Lamothe Cadillac a été en relation avec la famille Saint-Yves, surtout les fils de Jacques, qui côtoieront ce personnage fantasque dès le début de leur carrière. Essayons d'y voir de plus près.

Antoine Laumet, dit de Lamothe Cadillac³, aventurier, fondateur de Détroit et gouverneur de la Louisiane, a probablement servi de mentor aux fils de Jacques Saint-Yves à l'aube d'une carrière de voyageur qui allait durer presque un siècle au sein de cette famille. Qui était Lamothe Cadillac? Il serait trop long de raconter en détail la vie mouvementée de cet homme hors du commun. Certains historiens (Agnès Laut) considèrent ce personnage comme un héros sublime, d'autres (W.J. Eccles) comme un des plus fieffés coquins de l'histoire de la Nouvelle-France.

Lamothe Cadillac était fils de Gascogne; il en avait tous les traits et il aurait pu préfigurer le personnage de Cyrano de Bergerac à plus d'un titre. Dans l'article qui lui est consacré dans le *Dictionnaire biographique du Canada*⁴, on le qualifie à la fois de vantard, d'ingénieux, de querelleur, de point trop respectueux de la vérité et d'autres épithètes peu agréables. À notre avis, il était certainement un homme intelligent et cultivé, car la qualité de ses écrits démontre qu'il savait mener l'analyse d'un territoire bien mieux que ses contemporains dans

3. Tel était le nom de ce personnage, mais le nom sous lequel il est le plus souvent cité est Lamothe Cadillac tout simplement. Nous avons suivi cette manière d'écrire son nom.

4. *Ibid.*

la colonie, comme il le fit pour les côtes de la Nouvelle-Angleterre, la région des Grands Lacs et même la Louisiane. C'était un homme doué pour le commandement et les hautes fonctions. Perdue au cœur de l'Amérique, la colonie française avait grand besoin d'hommes de cette trempe. Hélas! Cadillac était aussi avide de richesses; rusé, il pouvait tromper les plus avisés.

Lamothe Cadillac est né en 1658, aux Laumets, dans l'actuel département du Tarn-et-Garonne; il était donc contemporain de Jacques Saint-Yves, qui n'avait que six ans lors de sa naissance. Cette petite différence d'âge n'est peut-être pas indifférente à l'ascendant qu'il exercera sur les fils de Jacques, le moment venu. Son vrai nom à sa naissance était Antoine Laumet, et les titres de noblesse qu'il portera plus tard sont de pure fantaisie. On ne sait rien de lui avant son arrivée en Nouvelle-France en 1683. Il débarque en Acadie d'abord, ce qui lui a permis d'explorer à fond les côtes de la Nouvelle-Angleterre, un savoir qui lui sera bien utile par la suite.

En 1687, il séjourne à Beauport, près de Québec, et il en profite pour épouser la fille de son patron, Marie-Thérèse Guyon, fille d'un corsaire apte à comprendre le fougueux Gascon qui lui proposait le mariage et l'aventure. Le couple retourne vite en Acadie, où Lamothe Cadillac a obtenu une seigneurie qu'il ne développe pas, manquant ainsi aux devoirs de sa charge. Il préfère se livrer à toutes sortes de commerces plus ou moins licites, ce qui l'entraîne dans de mauvaises querelles avec le gouverneur de Port-Royal, Des Friches de Meneval, et même avec les Jésuites. D'ailleurs, Lamothe Cadillac se posera toujours comme un anticlérical convaincu, ce qui demandait beaucoup de courage en cette époque, alors que le clergé était très puissant en Nouvelle-France.

L'Acadie devenue hostile, le couple formé par Lamothe Cadillac et Guyon revient à Québec en 1691. Il est ruiné. En 1690, Phips, à la tête d'une flotte anglaise, a ravagé Port-Royal et brûlé la demeure de la famille. L'attaque de Québec ayant échoué, Frontenac veut se venger des Anglais et attaquer à son tour la Nouvelle-Angleterre. Pour ce faire, il a besoin d'hommes avertis, tel Lamothe Cadillac. Ce dernier

est donc nommé capitaine et chargé de faire une étude qui servira de base à un plan d'invasion. Sa solde de capitaine arrive à point pour lui éviter la misère, mais il vise plus haut, bien plus haut!

Pendant cette période, le gros des fourrures arrive des forts de l'Ouest, et cette richesse excite la convoitise des Anglais qui font commerce avec les Iroquois. Pour contrer ces menées dangereuses, Frontenac propose à Lamothe Cadillac le poste de commandant du fort de Michillimakinac. Ce fort lointain était la porte d'entrée de la Louisiane par la région des Grands lacs. C'est dire son importance stratégique. Le contexte géopolitique y était compliqué à cause de quelques dizaines de tribus indiennes qui se querellaient entre elles, mais qui faisaient front commun pour jouer les Anglais contre les Français et se vendre au plus offrant! Lamothe Cadillac héritait de la lourde tâche de gérer cette situation embrouillée, mais il avait d'autres idées en tête.

Comme bien des administrateurs de son époque, y compris Frontenac, Lamothe Cadillac savait que le commerce lucratif des fourrures pouvait enrichir rapidement les audacieux qui savaient comment s'y prendre. Les plus belles fourrures passaient par Michillimakinac. Pourquoi ne pas se servir au passage et, même, pourquoi se priver de commercer avec les Anglais qui payaient bien par l'entremise des Iroquois? En homme intelligent, Lamothe Cadillac en profitait aussi pour acquérir de vastes connaissances sur les régions soumises à son administration et apprendre les langues indiennes, ce qui constituait un atout précieux pour tout intervenant dans ce milieu hostile. Le projet de Détroit commençait déjà à germer dans son esprit.

En 1698, il rédige un mémoire visant à établir sur les rives de la rivière de Détroit, comme on disait à l'époque, un établissement permanent pour la mise en valeur du territoire. Il recommande au ministre de choisir «un homme de tête et de main» pour réaliser un tel projet, espérant bien que cet homme, ce serait lui. Le projet est accepté en haut lieu et en 1701, Lamothe Cadillac se dirige vers Détroit avec une centaine de colons pour construire une nouvelle colonie, et non un simple poste de traite. L'établissement se développe relativement bien jusqu'en 1707, mais Lamothe Cadillac ne peut

s'empêcher d'obéir à ses démons intérieurs. On a bientôt la preuve qu'il a commercé avec les Anglais, distribué de l'eau-de-vie aux Indiens et soudoyé des Canadiens à son service pour les empêcher d'alerter les autorités. Bref, il a fait tout le contraire de ce qu'on attendait de lui. Il se met à dos à la fois les autorités civiles et religieuses, ce qui fait beaucoup d'adversaires pour un seul homme.

Il n'y a aucun doute que pendant ces années, jusqu'en 1710, il se fait racoleur auprès des jeunes hommes de Montréal pour les entraîner dans son aventure, car Lamothe Cadillac, malgré ses défauts, est un habile motivateur. C'est à ce moment et même avant qu'il recrute quatre fils de Jacques Saint-Yves. Le ministre Ponchartrain reconnaît avoir fait une erreur en le laissant à Détroit. Il décide donc de lui confier une tâche encore plus périlleuse : il le nomme gouverneur de la Louisiane. Lamothe Cadillac lui-même se rend compte que cette nomination ressemble davantage à une punition qu'à une promotion. Il n'hésitera pas à écrire que « la Louisiane est un mauvais pays [...] peuplé de gens de sac et de corde ». Tout au plus, 300 aventuriers sillonnent ce territoire, trois fois grand comme la France.

Malgré quelques gasconnades et autres vantardises sur des projets éventuels, Lamothe Cadillac n'était pas pressé de rallier son poste, puisque ce n'est qu'en 1713 qu'il entrera véritablement en fonction à titre de gouverneur. Il y restera quatre ans, se querellant avec tout le monde et continuant de faire du commerce illicite, cette fois avec le Mexique. Son meilleur exploit fut de découvrir les sites miniers de l'Illinois, qui contenaient du cuivre, du zinc et du plomb. En 1717, il est rappelé en France et il fera même quelques mois à la Bastille « pour avoir parlé contre le gouvernement de l'État et des colonies ». Mais ce diable d'homme saura revenir dans les bonnes grâces du roi. Décoré de la croix de Saint-Louis, le « fieffé coquin » recevra le titre honorifique de gouverneur de Castelsarrasin, dans le sud de la France, et c'est là qu'il mourra en 1730.

Héros romantique pour les uns, escroc pour les autres, Antoine Laumet, dit de Lamothe Cadillac, ne se doutait guère que son nom allait connaître une renommée mondiale, ce que personne ne pouvait imaginer. Aux yeux des Américains, Lamothe Cadillac préfigure les

héros du Far West. Il n'est donc pas étonnant que le nom du fondateur de Détroit ait été accolé à la voiture la plus prestigieuse de l'industrie automobile américaine, construite dans cette ville.

Les premiers contacts de Lamothe Cadillac avec les frères Saint-Yves semblent dater de 1707 ou de 1708. Il a signé des contrats avec Pierre, Jacques, Augustin, Joseph et Nicolas. On sait que Jacques Saint-Yves a envoyé ses fils sur le marché du travail à un âge précoce. Quand Lamothe Cadillac les met sous contrat, les frères Saint-Yves, qui se dirigeront vers Détroit et la Louisiane, sont des hommes dans la force de l'âge et déjà des voyageurs expérimentés.

Retenons l'année 1710 pour illustrer ce propos. Pierre, l'aîné, a 28 ans, et on peut supposer qu'il a déjà accompli plusieurs voyages vers Michillimakinac, ou le Haut-Outaouais. D'ailleurs, il s'établira dans la région de l'Illinois, où il achèvera sa vie, semble-t-il. Jacques a vingt-deux ans en 1710. Lui aussi aura une longue carrière de voyageur, mais il y mettra un terme lors de son mariage en 1718. Joseph a dix-huit ans; on sait qu'il signera un contrat de voyageur en 1712, et sa carrière dans le transport des fourrures s'étendra jusqu'en 1736; son fils, Jean-Baptiste, aura une carrière encore plus longue. Nicolas fera son premier voyage à l'âge de dix-sept ans seulement, en 1711. Il voyagera sans cesse dans l'Ouest jusqu'à sa disparition en 1717. C'est peut-être celui qui fut le plus engagé dans ce métier, au point d'y laisser sa vie. Augustin, âgé de vingt ans en 1710, s'établira en Illinois, à Cahokia (près de Saint-Louis); il aura une fille nommée Marie qui vivra jusqu'en 1806. Les frères Saint-Yves ont suivi le sillage de Lamothe Cadillac, qu'il fût traiteur, commandant ou gouverneur. Il fut certainement celui qui leur ouvrit la porte de cette carrière.

Nous ne savons pas ce qu'il est advenu des deux autres frères Saint-Yves. Sylvain, né en 1686, avait vingt-quatre ans au moment où ses frères prenaient la route de l'Ouest. A-t-il été du nombre? A-t-il fait un voyage d'où il n'est jamais revenu? On connaît au moins un contrat d'engagement signé par lui. La date et le lieu de sa mort restent un mystère. Le sort de Paul, né en 1696, est tout aussi mystérieux. Vraisemblablement, il serait mort en bas âge, mais aucun document connu ne l'atteste.

Qui aurait pu entraîner les frères Saint-Yves dans ce dur et dangereux métier de voyageur de l'Ouest ? La figure dominante qui s'impose est celle d'Antoine Laumet, dit de Lamothe Cadillac. Ce Gascon téméraire et flamboyant avait tout pour entraîner de jeunes hommes aventureux, capables d'affronter les pires dangers. Cependant, une question demeure. Ces convoyeurs de richesses, énormes pour l'époque, quelle part avaient-ils dans ce commerce ? Était-ce la portion congrue ? Et leurs patrons, dont Lamothe Cadillac, empochaient-ils la majeure partie des profits ? Non, il n'y a rien de nouveau sous le soleil...

Les véritables travailleurs de la traite des fourrures étaient les voyageurs qui convoaient les ballots de fourrures à travers la moitié du continent dans des conditions très précaires et dangereuses. Pourtant, ce n'était pas eux qui retiraient les plus riches revenus. Nous verrons qu'un voyage de plusieurs mois, parfois d'une année entière, ne rapportait guère plus de 300 livres, pour ces hommes, cette somme représentait presque un revenu annuel. Or les voyageurs devaient posséder des qualités physiques exceptionnelles, ce qui nous amène à poser la question suivante : Nos ancêtres étaient-ils grands ?

LA TAILLE DE NOS ANCÊTRES, LES VOYAGEURS

Au hasard de mes lectures, j'ai parfois noté des renseignements sur la taille de nos ancêtres. Rarement des énoncés systématiques, car il semble bien que les historiens ne se sont guère penchés sur la question, du moins en ce qui a trait à la population de la Nouvelle-France. Les témoignages écrits sont rares et se limitent le plus souvent à donner, par exemple, la taille des soldats appelés au régiment. Toutefois, on peut déduire la taille des habitants par certaines dimensions des demeures et des meubles en usage. En particulier dans les musées, les tables et les chaises nous semblent dessinées pour des enfants. Dans les maisons anciennes, les bas plafonds nous écrasent et il faut parfois incliner la tête pour franchir les portes. Je me souviens qu'en visitant la salle Armes et Armures anciennes au Musée de l'Armée, sur le site de l'Hôtel des Invalides à Paris, j'avais été frappé par la dimension

étonnamment petite des armures que portaient les chevaliers de la fin du Moyen Âge et du début de la Renaissance. Sauf quelques armures ayant d'ailleurs appartenu à des nobles, renommés pour leur haute taille, la plupart de ces armures ne conviendraient pas aux hommes d'aujourd'hui. Même nos adolescents les plus chétifs auraient de la difficulté à les revêtir.

Pourtant, l'historien Georges Duby (1919-1996), le grand spécialiste du Moyen Âge, a fait observer qu'à l'époque de Charlemagne, de 750 à 850, les hommes de haute taille, c'est-à-dire mesurant 1 m 82 ou plus, étaient presque la norme. Charlemagne lui-même était un géant de 1 m 90; on raconte qu'il fallait le munir d'un cheval particulièrement élancé, sans quoi ses jambes auraient traîné par terre quand il chevauchait! Or les guerriers qui accompagnaient Jeanne d'Arc en 1430 étaient déjà de taille plus modeste et les marins qui vinrent ici avec Jacques Cartier ne dépassaient guère 1 m 50 à 1 m 60⁵.

Les historiens et les généticiens s'interrogent sur les causes de ces variations brusques quant à la taille moyenne de la population de certains peuples. Lors de la Seconde Guerre mondiale, les nombreuses caricatures des journaux américains représentaient invariablement le guerrier japonais comme un petit homme, alors que les Américains et les Anglais étaient des géants. Même en faisant la part de la propagande qui avait pour but manifeste de « rabaisser » un ennemi, les photos de l'époque laissent tout de même deviner une grande différence de taille entre ces peuples. Depuis, non seulement cette différence s'atténue, mais elle aurait même tendance à s'inverser, la taille moyenne des Américains allant en diminuant, tandis que celle des Japonais croît sans cesse. Lors d'un voyage en Asie, j'ai pu constater de visu que les Japonais n'étaient pas tous des « nains jaunes ». Sur la dizaine

5. Ce texte traite de la taille des populations dans les siècles passés. Les mesures exprimées en pieds sont différentes selon qu'on réfère à l'ancien pied français ou au pied anglais, encore en usage aujourd'hui. L'ancien pied français équivaut à 32,48 cm, alors que le pied anglais égale 30,48 cm. Pour plus de commodité, j'ai fait la conversion des mesures françaises antérieures à la Révolution en suivant cette règle. Les sources consultées ne donnant pas d'indications claires à ce sujet, certaines mesures peuvent prêter à interprétation.

d'hommes qui se trouvaient là, il n'y en avait que deux ou trois vraiment plus petits que moi, les autres avaient ma taille et certains étaient plus grands. Pourtant, je mesure plus de 1 m 80!

Que de telles variations se soient produites au sein de la population européenne, et de la population française en particulier, ne devrait pas nous surprendre. On connaît les ravages exercés par les grandes épidémies qui ont décimé des populations entières et propagé des maladies influant sur la croissance. Les conséquences de ce qui sera connu sous le nom de « petit âge glaciaire », entre 1450 et 1850, sur les récoltes ont commencé dès le XV^e siècle; le recul de la vigne vers les zones méditerranéennes en témoigne. Au Moyen Âge, les moines avaient cultivé la vigne jusqu'en Scandinavie. Puis, les hivers étaient devenus si rigoureux que des forêts entières furent sacrifiées pour chauffer les maisons et les châteaux. L'aggravation des conditions de vie, la raréfaction des aliments et l'effet des maladies ont contribué à réduire la taille des habitants de ces régions, d'où viennent nos ancêtres. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le Français moyen est un homme d'à peine plus de 1 m 50. Certains ont même vu dans ce déficit de taille une cause de la Révolution française. Étant mieux nourris et mieux habillés, les nobles étaient nettement plus grands que les gens du peuple, d'où la vengeance des « petits » à l'endroit des « grands ».

D'ailleurs, divers auteurs ont noté que dans les quartiers défavorisés des grandes villes, au XIX^e siècle, la taille des enfants était de plusieurs centimètres inférieure à celle des enfants de familles riches et de milieux élégants. La célèbre enquête sur le travail des enfants à Londres⁶, au milieu de ce siècle, en fait état. Même un écrivain aussi bon observateur que Charles Dickens a décrit avec soin l'aspect maigrichon de tous les Oliver Twist, maintes fois représentés en gravure par la suite. En ce qui a trait au Canada, les mesures connues au temps de l'intendant Hocquart (1733) sont éloquentes: par exemple, dans une énumération de cinq ou six soldats, un seul atteint cinq pieds et quatre pouces (1 m 70), le plus petit ne dépasse pas quatre pieds et demi

6. Voir, dans le site de l'OIT, le document sur la *Factory Act* votée à Londres en 1803.

(1 m 45). Il est intéressant de noter au passage que ces populations implantées au Nouveau Monde connaîtront une augmentation de taille remarquable, en moyenne de cinq centimètres par siècle, et cette croissance est plus prononcée encore de nos jours.

Nous pouvons donc tenir pour acquis que nos ancêtres venus de France n'étaient pas des géants! Cela ne les empêchait pas cependant d'être robustes et d'une vigueur étonnante. J'ai indiqué précédemment que les deux premières générations de Saint-Yves ont été des voyageurs, c'est-à-dire des payeurs de canots d'écorce. Il fallait être d'une résistance sans pareille pour payer douze ou quinze heures par jour pendant des mois dans des canots chargés à ras bord et parcourir 2 000 kilomètres pour l'aller et autant pour le retour. Les voyageurs étaient d'ailleurs souvent de petite taille, quoique robustes, puisqu'ils étaient plusieurs à prendre place dans le canot, dont le maniement demandait une force physique et une endurance exceptionnelles. Dans les générations subséquentes, les mêmes qualités physiques seront fort utiles quand cette lignée familiale se tournera vers le défrichement des terres sur le rebord des Laurentides ou en Montérégie. Nous y reviendrons plus loin.

SUBIR OU VAINCRE LE CLIMAT

Depuis quelques années, des chercheurs en climatologie préviennent les chefs d'État que les changements climatiques poseront bientôt de graves problèmes d'adaptation dans la plupart des continents. Que ces alertes soient fondées ou non, il y a tout de même des délais à prévoir et des phases d'adaptation à respecter. L'arrivée de nos ancêtres dans un pays au climat si différent de celui qu'ils venaient de quitter commandait une semblable adaptation immédiate, sans préparation, avec bien peu de moyens. S'adapter et survivre à l'hiver nécessita de la part des immigrants un gigantesque effort physique et une grande capacité d'observation et d'analyse. Pour eux, tout était nouveau, tout était démesuré; les eaux, la terre et le climat, surtout le terrible hiver. Évidemment, avec les moyens scientifiques et techniques de leur temps, ils ne pouvaient savoir que de multiples facteurs géographiques

étaient à l'œuvre pour perpétuer ces contrastes si grands entre l'ouest de l'Europe et l'est de l'Amérique du Nord.

L'erreur la plus fréquente fut de croire que le Canada était un pays septentrional, alors que sur le plan des coordonnées géographiques, il n'en est rien. Montréal est sur la même latitude que Bordeaux, et pourtant aucun Français n'oserait dire que Bordeaux est une ville nordique. Montréal est la ville qui possède le plus gros budget de déneigement au monde, alors que Bordeaux ne reçoit que quelques traces de neige. Jules Verne, au XIX^e siècle, avait déjà fait état de cette disparité entre les deux rives de l'Atlantique.

Comment expliquer que l'est de l'Amérique du Nord soit si froid, alors que l'ouest de l'Europe est plus tempéré? D'abord, le courant marin bien connu du Gulf Stream, réchauffe depuis la mer des Antilles le continent européen en passant loin au large de la terre canadienne. Autre facteur, la continentalité du climat a une incidence particulière au Québec. Le sud de la province est à mi-chemin entre le pôle nord et l'équateur, mais à cause de sa situation géographique dans l'est du continent, il se trouve sur le trajet des masses d'air polaire et arctique qui sont déviées dans l'axe de rotation de la Terre. Nulle part dans l'hémisphère Nord, les masses d'air de basse thermicité ne descendent plus au sud qu'au Québec. Dans l'est du continent asiatique, plusieurs chaînes de montagnes étirées d'ouest en est font barrière aux masses froides de la Sibérie. Ici, il n'y a rien de tel. Au contraire, la baie d'Hudson qui gèle en hiver, ouvre le passage à une accélération de l'air arctique dans sa course vers le sud-est. Même le plateau laurentien, dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 600 mètres, n'offre aucune protection. Il ne faut donc pas se surprendre que des températures de -35 °C descendent aussi bas que le rebord des Laurentides, à la hauteur de Québec. Ainsi, ce que le Québec gagne en latitude (45° de latitude Nord) à sa base, il le perd en longitude à cause de sa position continentale.

Or nos ancêtres ont connu un climat plus rigoureux encore. Au XVII^e siècle, alors qu'ils découvrent, parcourent et prennent place en Amérique du Nord, il se produit des changements climatiques dont nous avons perdu le souvenir.

Il y a eu d'abord ce que l'on a appelé le « petit âge glaciaire ». Qu'est-ce à dire ? Pour simplifier, disons que le Moyen Âge avait été une période d'optimum climatique du XII^e au XIV^e siècle, affichent donc des températures bien plus chaudes qu'aujourd'hui. Il suffit de mentionner que les moines du Moyen Âge ont cultivé la vigne jusqu'en Scandinavie (pour avoir du vin de messe), alors que la limite de cette culture se situera à la hauteur de Paris dans les récents siècles.

À compter de 1580 pour l'Amérique du Nord (1550 pour l'Europe), le climat commence à refroidir, ce qui est attesté par la dendrologie, c'est-à-dire l'étude de la croissance des arbres par l'analyse des anneaux concentriques du tronc. Ce refroidissement du climat s'accroîtra jusqu'à atteindre vers 1650 un taux de basse thermicité jamais vu par la suite. C'est ce qu'on a appelé le « minimum climatique de Maunder ». C'est Walter Maunder (1851-1929), un astronome anglais, qui a observé ce phénomène au début du XX^e siècle. Il avait étudié les variations de l'activité solaire et découvert que sur près de quatre-vingts ans, entre 1650 et 1730, les taches solaires avaient tellement diminué que la température de la Terre en avait été perturbée. Pendant cette période, les hivers furent longs et très froids en Amérique du Nord, la neige abondante aussi. En Europe, à compter de 1690, partout dans les Alpes, les langues glaciaires descendaient les vallées, bousculant au passage les hameaux qui se trouvaient sur leur chemin. Cette période de refroidissement marquera la fin du règne de Louis XIV, provoquant misère et famines. Or cette période correspond aux années au cours desquelles les fils de Jacques et de Jacqueline Saint-Yves embrasseront le dur métier de voyageur. L'exercice de ce métier était évidemment affectée par les conditions climatiques.

Pour l'ensemble de la population, c'étaient les années du défrichage, de l'aménagement de l'espace, de la création d'un milieu de vie avec des moyens rudimentaires, qui nous paraîtraient ridicules en notre ère de haute technicité. La population de la Nouvelle-France a dû rivaliser d'ingéniosité pour s'adapter à tous ces changements. S'adapter, c'est faire preuve d'intelligence. S'adapter, c'est d'abord pourvoir aux besoins essentiels : l'habitation, les vêtements, la nourriture, les moyens de transport, etc. Il serait trop long de passer en

revue les adaptations successives que nos ancêtres ont vécues pour vaincre le terrible hiver canadien. Quelques exemples suffiront à illustrer ce propos.

Les habitants de la colonie française ont emprunté beaucoup de moyens et de techniques aux Indiens, dont les connaissances ancestrales leur permettaient de surmonter les défis posés par le climat en sol canadien. Les Indiens avaient déjà inventé le canot d'écorce pour se déplacer sur les lacs et les rivières, mais ils avaient aussi créé la raquette et la traîne sauvage pour se déplacer sur la neige. Les coureurs de bois et les voyageurs adopteront très vite ces moyens de transport.

Se vêtir en fonction de l'hiver rigoureux exigeait aussi un esprit d'innovation. Les vêtements de coton ou de laine, coutumiers en Europe, ne convenaient pas aux déplacements dans la froidure et la forêt canadienne. Là encore, l'Indien donnait l'exemple en portant des vêtements de peaux de bête retournées, des mocassins, des toques de castor et d'autres vêtements adaptés à la vie au froid.

La construction des maisons exigeait aussi des modifications par rapport à ce qui était de coutume en Europe. Nos ancêtres venaient de Normandie, où ils étaient habitués à des maisons de pierres munies de toits en pente, ressemblant sur le plan architectural à de gros navires inversés. Ces maisons n'étaient pas isolées, et le moyen de chauffage était un immense foyer qui servait aussi à la cuisson des aliments. Or on sait que ces foyers n'offrent que peu de rendement pour réchauffer l'intérieur d'une maison. Il fallait donc inventer le poêle fermé et même y ajouter un long tuyau qui traversait toute la pièce principale de la maison et servait de radiateur pour chauffer la résidence. Les murs de pierre furent délaissés et remplacés par les murs en bois (pièce sur pièce), qui était un matériau très abondant, mais aussi vulnérable aux incendies. Peu à peu, on apprendra qu'on peut isoler les murs en bois par l'apprêt de couches d'argile et, plus tard, par l'insertion de bran de scie et par d'autres techniques. On surélevait et renchaussait le solage pour séparer la maison du sol gelé en hiver et, en même temps, aménager sous le plancher une cave ou un caveau pour conserver fruits et légumes comme provisions d'hiver.

L'adaptation à l'hiver aurait pu être plus simple si nos ancêtres étaient venus de régions européennes déjà adaptées à l'hiver, comme les régions alpines ou, plus au nord, la Scandinavie. Ici, il a fallu adapter une race de cheval, le cheval canadien, pour se déplacer sur les chemins enneigés et glacés. En Scandinavie, de tout temps, on avait domestiqué le renne pour les déplacements sur champs de neige, sans routes aménagées. Nos chemins d'hiver ont exigé des efforts considérables et continus pour permettre des déplacements sur de courtes distances. Il faudra attendre l'invention du chemin de fer et surtout des diverses formes de motoneiges pour vaincre l'isolement de la campagne. Alors qu'en Europe du Nord, le renne était domestiqué, ici, beaucoup plus loin dans la vallée du Saint-Laurent, le renne ou le caribou est demeuré un simple gibier que les Inuits chassaient pour la viande et la fourrure sans jamais songer à le domestiquer. Cet exemple illustre bien que la colonisation des « pays neufs » a été tributaire des us et coutumes du pays d'origine, que ce soit la France, l'Angleterre, l'Espagne ou le Portugal, ces pays qui ont colonisé les Amériques. Mais tout cela a nécessité un effort d'adaptation qui s'est étendu sur plusieurs générations.

Nos ancêtres ont été des voyageurs, suivant les traces de ces hardis explorateurs qui ont découvert la majeure partie de l'Amérique du Nord avec courage et audace. Cette ère des voyageurs, que serait-elle devenue? Qu'elle influence aurait-elle eu sur le peuplement sans la brutale interruption causée par la guerre de Sept ans et la disparition de la Nouvelle-France? Le Saint-Laurent était déjà un axe de développement francophone et le Mississippi amorçait déjà le même aménagement. La porte d'entrée par le grand fleuve du Nord-Est aurait permis d'établir un lien avec le long fleuve du centre du continent. Québec et la Nouvelle-Orléans auraient été dans le même empire. L'Histoire en a décidé autrement, et les descendants de certains de nos ancêtres sont devenus Américains après avoir été Français, puis Anglais. Néanmoins, leur foyer principal sera le Québec, où se développera une nouvelle lignée d'ancêtres, celle des défricheurs, comme nous le verrons plus loin.



a fin des voyageurs et la migration vers la Mauricie

PIERRE SAINT-YVES, LE PREMIER CANADIEN DE LA FAMILLE

Le fils aîné de Jacques et de Jacqueline est né à Montréal le 18 octobre 1682. Il a été baptisé sous le nom de Pierre, peut-être en l'honneur de son oncle Pierre Chartier, le frère de sa mère et possiblement son parrain. La mère de Pierre était elle aussi née à Montréal, le 24 novembre 1664 elle était donc une Canadienne à part entière. Cependant, Jacques, son père, était un Français puisqu'il était né à Rouen. On peut donc en déduire que Pierre Saint-Yves a été le premier Canadien, au plein sens du mot, de cette famille souche, dont l'histoire débute à Montréal.

Il peut sembler curieux de faire une distinction entre Français et Canadiens alors que la colonie vient à peine de naître. Or, les témoignages sont constants, on établira très vite cette distinction, qui s'affirmera avec constance jusqu'à la fin du Régime français. Des historiens ont soutenu que Montcalm aurait perdu la bataille des plaines d'Abraham en refusant d'accepter la manière de combattre des Canadiens; il ne faisait confiance qu'aux soldats français de l'armée régulière. Le fossé entre Français et Canadiens était donc profond.

S'il est un domaine où la nouvelle race canadienne s'affirmera, c'est bien dans le commerce des fourrures. Les jeunes hommes nés

en Nouvelle-France seront vite attirés par cette vie aventureuse, et le fils aîné de Jacques et de Jacqueline ne fait pas exception.

Pierre est donc né le 18 octobre 1682; à son baptême, on note les noms de Pierre et d'André Charly, père et fils, une famille qui donnera les employeurs de ce premier voyageur de la famille Saint-Yves. Le baptême a été célébré par le curé E. Guyotte à l'église de Ville-Marie. On ne sait rien de la petite enfance de ce garçon; on suppose qu'il a suivi les nombreuses pérégrinations de son père, souvent en déplacement entre Pointe-aux-Trembles et Montréal. Cette enfance s'est déroulée dans des lieux marqués par la guerre permanente entre les Iroquois et les colons français établis sur l'île de Montréal depuis 1642. De nombreux enfants ont été tués ou enlevés au cours du difficile demi-siècle initial de cet avant-poste de la colonisation française en terre canadienne.

La première mention de Pierre Saint-Yves dans les annales de la colonie se trouve dans archives notariales, en date du 29 février 1695¹. Son père signe alors un contrat d'engagement, valable pour deux ans, selon lequel le jeune Pierre entre au service des frères Nicolas et Charles Brazeau, charrons de métier et propriétaires d'une ferme près du fort de Ville-Marie. Pierre Saint-Yves n'a que treize ans et les charges qui lui seront confiées ne sont pas faciles. Il devra surtout veiller à la sauvegarde des troupeaux des propriétaires, une tâche qui représentait un danger certain en raison de la présence de maraudeurs indiens dans les parages. L'historien Robert-Lionel Séguin a décrit avec soin ces engagements de jeunes garçons pour surveiller les troupeaux de vaches laitières, qui représentaient une valeur importante en ce début de la colonie. Les combattants iroquois devaient en être informés, car le bétail était particulièrement visé au cours de leurs attaques. Les jeunes gardiens étaient aussi victimes de meurtres ou d'enlèvements. En raison de la rareté de la main-d'œuvre, les jeunes garçons étaient vite mis à contribution pour toutes sortes de tâches, plus ou moins adaptées à leurs habiletés et à leurs forces.

1. Étude du notaire Mauge, IGNRF, vol. 9, p. 236.

En mettant son fils au service d'un voisin, Jacques Saint-Yves suivait peut-être l'exemple de son beau-père qui, un an auparavant, avait conclu un contrat identique pour son fils Pierre, toutefois plus âgé. Ces contrats comportaient diverses clauses; par exemple, on stipulait que l'enfant serait nourri et entretenu convenablement, qu'il serait instruit et réciterait ses prières, comme tout bon chrétien. Aux termes du contrat, les propriétaires payaient quatre-vingts livres aux parents et donnaient au garçon divers vêtements neufs en récompense de son travail. Selon toute vraisemblance, Pierre a dû respecter les clauses de ce contrat et peut-être même le renouveler, car il n'y a pas de trace de désistement ou de révocation, ce qui serait certainement intervenu en cas de forfait.

Ce n'est qu'en novembre 1707 que le nom de Pierre Saint-Yves reparaît dans les archives. Qu'a-t-il fait pendant ces douze années où il est passé de l'adolescence à l'âge adulte et est devenu un homme autonome, maître de sa destinée? Faute de documents, on ne peut faire que des hypothèses. Cependant, un document découvert récemment nous donne un aperçu des activités de Pierre Saint-Yves au début du XVIII^e siècle. Ce document, qui émane de la Prévôté de Québec, se rapporte à des événements survenus au cours de l'été 1707². Au mois de novembre, un procès est intenté pour vol de marchandises dans la boutique de la veuve de Gervais Beaudoin, domiciliée rue Saint-Jean à Québec. Ce délit est imputable à trois soldats qui, après leur larcin, ont transporté les marchandises dérobées à Montréal dans des circonstances assez obscures, en changeant de nom plusieurs fois pour mieux brouiller les pistes. Il faudra plus de 300 pages de témoignages et de dépositions diverses pour éclairer cette cause.

Parmi les témoins assignés figure «Pierre Sainctive, garçon voyageur, habitant de l'île de Montréal, 24 ans, journalier de profession». J'ai reproduit la copie de l'avis de convocation (voir ci-dessous) adressé à Pierre Saint-Yves à titre de témoin des agissements des trois soldats inculpés. Que nous apprend cette pièce d'archives? Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas la manière fantaisiste d'écrire le nom de

2. BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL5, D409.

409H

En mil sept cent sept le dix-neuvième jour de novembre
 est venue devant le Procureur du Roy Commun
 au Siege de la Prevosté de Québec Guy de Bellefleur
 La maistré de son hôtel s'ic Rüe de sus le Roy et par devant
 de y domant de monneur le Lieutenant General de ladite
 Prevosté de Québec ladite de Bellefleur signifié de son
 Fay luy s'ic audiance de ladite Prevosté de Québec
 y demeurant. Et ce que du tant au malot assour qui
 donne assigné au nomme St Yves gavois
 voyant de presant en cette ville de Québec parlant
 au malot de Charnay ou St Loge et de Bellefleur
 a luy procureur a l'hôtel et par devant monneur
 le Lieutenant General s'ic et eximiel
 de ladite Prevosté et au tant de Québec
 pour de de et de nos et de Bellefleur par les luy
 donc il y sera en quier et luy ay l'ic copie
 ledi jour et au l'ic

Enuoyé
 de Bellefleur

J. Meschon

ARCHIVES
 DE LA
 Province de Québec

Avis de convocation de Pierre Saint-Yves devant le tribunal en 1707

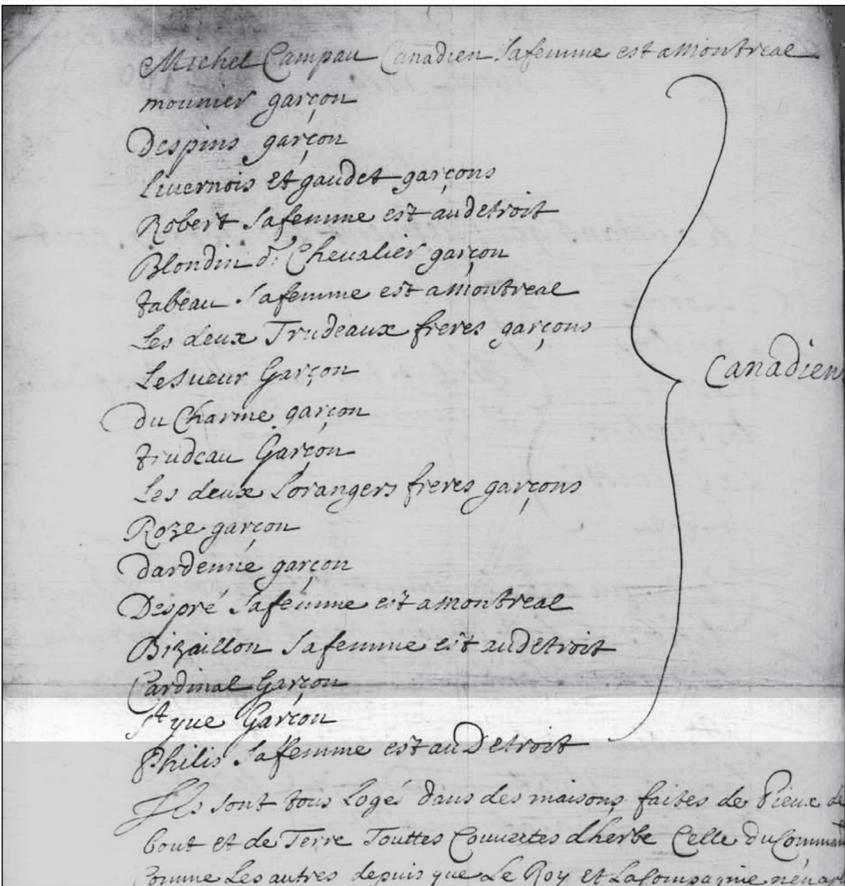
Source: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

famille, mais bien le qualificatif attribué au témoin. Il est écrit « garçon voyageur ». Pourtant à cette époque, il était encore interdit, en principe, aux jeunes gens célibataires de se livrer à la traite des fourrures. Comment se fait-il que dans une cour de justice, la plus haute de la Nouvelle-France, on puisse ainsi qualifier un jeune homme sans qu'il soit mis aussitôt aux arrêts? Cela démontre tout simplement que les ordonnances étaient plus ou moins appliquées, selon les circonstances; disons qu'elles faisaient l'objet de beaucoup d'accommodements raisonnables! À la fin du XVII^e siècle, les destinations des voyageurs étaient plutôt restreintes. La rivière des Outaouais attirait des flottilles de canots, autant pour le transport des marchandises que pour contrer la guérilla des Iroquois, qui utilisaient volontiers cette voie d'accès à Montréal. Rappelons que l'Outaouais était la grande voie de passage pour se rendre au lointain fort de traite de Michillimakinac.

Cependant, depuis 1701, avec la Grande Paix qui mettait fin aux guerres iroquoises, la route du fleuve et des Grands Lacs était ouverte. D'ailleurs, on sait que Lamothe Cadillac n'a pas hésité à l'emprunter. Dans les années subséquentes, il a signé plusieurs contrats dans lesquels il est fait mention « d'engagements par M. Lamothe Cadillac de plusieurs particuliers pour des voyages aux Pays d'en Haut » (étude Adhémar). Il y a fort à parier que Pierre Saint-Yves se trouvait parmi ces voyageurs, même si à cette époque il était encore un peu inexpérimenté. Puisqu'il n'a pas acquis ce titre de voyageur dans une troupe régulière dûment autorisée par la loi, nous formulons l'hypothèse que le jeune Pierre se serait d'abord fait coureur de bois. Sa présence est attestée à Détroit en 1707 et 1708. Si à vingt-quatre ans il est qualifié de voyageur, il devait se livrer à cette activité depuis plusieurs années déjà.

Quoi qu'il en soit, le 18 avril 1710, les archives du notaire Antoine Adhémar révèlent un contrat en bonne et due forme selon lequel Lamothe Cadillac a engagé une équipe complète pour mener un canot de maître à Détroit; dans l'énumération des membres de l'équipage se trouve le nom de Pierre Saint-Yves. De plus, dans les éphémérides du fort du lac Pontchartrain (Détroit), il est fait mention de l'arrivée de Pierre Saint-Yves, venant de Montréal, à la même année. Le recensement de la population de Détroit en 1710 fait état, parmi les garçons

identifiés comme résidents au fort, de la présence d'un homme nommé Saint-Yves, sans que l'on sache s'il s'agit de Pierre ou de son frère Joseph, dont la venue à Détroit a été signalée le 11 août 1710. La confusion est totale quand on sait qu'un autre engagement pour se rendre au fort du lac Pontchartrain est souscrit par un troisième frère Saint-Yves, Jacques, en date du 6 octobre de la même année. C'est à croire que toute la famille Saint-Yves se donnait rendez-vous au même endroit. Pierre Saint-Yves devait y être attaché depuis longtemps, car le 2 octobre de la même année, il a renouvelé un engagement de routine pour faire le même voyage.



Recensement de Détroit en 1710 par Lamothe Cadillac. Le nom de Saint-Yves apparaît sur la liste des « Canadiens »

Source: Archives publiques du Canada.

Pierre Saint-Yves fut-il résident de Détroit dans les années subséquentes? On pourrait le croire. Ce n'est qu'en 1713 que son nom revient dans les contrats d'engagement. Le 3 octobre, il signe un contrat d'engagement avec Agathe de Saint-Père, domiciliée à Repentigny. Cette dame était l'épouse d'un personnage considérable: Pierre Legardeur de Repentigny, lui-même un trafiquant de haute volée. Les clauses du contrat ne disent mot de l'endroit où Pierre Saint-Yves devait se rendre. Est-ce à la suite de cet engagement que surviendra un imbroglio à propos de plusieurs ballots de fourrures qui appartenaient à Joseph et à Pierre Saint-Yves et qui feront l'objet d'une saisie par Pierre Trottier Desauniers? Le procès est intenté à Agathe de Saint-Père, qui semble s'être emparée de ces fourrures indûment³.

Curieusement, un autre contrat aussi obscur est signé en date du 25 avril 1715, alors que Pierre souscrit un engagement envers Jean-Baptiste Charly, l'un des plus célèbres marchands de fourrures de son époque. Les liens entre la famille Saint-Yves et la famille Charly étaient noués depuis la génération précédente, Jacques, le père, ayant été fermier pour le chef de la famille Charly en 1673. Les fils Saint-Yves collaboreront maintes fois avec la famille Charly, et ce, pendant trois générations. En quelle année Pierre Saint-Yves a-t-il quitté définitivement Montréal pour aller s'établir dans les Pays d'en Haut? Nous ne le savons pas de façon précise. Était-il encore à Montréal en 1717, cette sombre année qui verra disparaître sa mère le 4 août et son frère Nicolas à une date indéterminée, mais après le 11 septembre?

En 1722, Pierre n'est pas à Montréal; son absence est d'autant plus marquante que ses frères et son beau-frère se substitueront à lui dans un rôle qui lui incombait tout naturellement. Il s'agit du procès Desnoyers et de la poursuite intentée au nom de sa sœur Jeanne-Cécile, victime d'un viol. Après le décès de ses parents, cette poursuite judiciaire incombait à l'aîné de la famille. Or Pierre n'est plus là, semble-t-il, et le procès sera intenté par ses frères. Jacques et Joseph ainsi que son beau-frère Pierre Lamothe. On peut donc affirmer que

3. BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL4, S1, D1488.

27 Novembre 1739

Ce jour d'aujourd'hui vingt sept Novembre
 mil sept cent trent neuf années
 de la souveraineté Royale de monseigneur
 le Duc de Bretagne en sa dite province
 les Compagnons Charles Buelle
 D'autant de Jean de Monseigneur
 Lequel ~~est~~ au nom de Commis
 procureur de Pierre S. Yves habitant
 demourant aux Indes dans le
 village de Caskokias par procureur
 par le Sieur de la Roche de la Roche
 Royal aux Indes procureur de
 La Louisiane le Sieur de la Roche
 Sept cent trent huit de monseigneur
 Lequel au nom de son aïeul de
 declare qu'il est approuvé et approuvé
 par les présents a la delivrance des
 deniers procureurs de la vente de
 adjudication par Secret de la mission
 appartenant aux heritiers de feu
 sieur Charles, par le Roy de la Roche
 de S. Gumbert immigrer pour
 par le dit Compagnon au nom
 avoir et recevoir les droits dudit



Texte de la procuration donnée par Pierre Saint-Yves à Kaskaskias en 1739

Source: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

dès le début des années 1720, Pierre Saint-Yves était déjà résident de Kaskaskias ou, du moins, qu'il avait déjà élu domicile quelque part dans le Haut-Mississippi.

Est-ce là qu'il était déjà marié et chef de famille? Rappelons qu'à ce moment, Pierre était âgé de 38 ans, ce qui était plutôt vieux en ce temps où l'espérance de vie ne dépassait guère 40 ans. Selon des sources américaines⁴, il est possible qu'il se soit marié en 1727 avec une certaine Marie Boisseau; le couple aurait eu une fille nommée Marie-Josèphe. Or, et nous le soulignons, ces données sont sujettes à caution, et nous n'en faisons état que pour mieux orienter les recherches futures.

Une pièce d'archives nous donne la preuve qu'en 1739, Pierre Saint-Yves était toujours vivant et résidait à Kaskaskias, en Illinois. Le 27 novembre de cette année, il donne une procuration au notaire Beauvais pour le représenter lors de la succession de son oncle, Pierre Chartier. Pierre Saint-Yves, à l'instar de ses frères et sœurs, est désigné comme un des héritiers. Cette pièce d'archives nous prouve que, à l'âge de cinquante-sept ans, il vivait retiré sur les rives de l'autre grand fleuve de l'Amérique du Nord. Né sur les bords du Saint-Laurent, il est vraisemblablement décédé sur les berges du Mississippi. En quelle année? Nous ne le savons pas et à moins que de futurs chercheurs extraient des sources américaines un document pertinent, nous ne le saurons jamais. Nous rappelons qu'il nous incombe néanmoins de faire ce devoir de mémoire, car Pierre Saint-Yves n'a pas laissé de descendance connue pour évoquer son souvenir.

Si Pierre Saint-Yves fut le premier Canadien de la famille, il fut aussi le premier voyageur sous la houlette de Lamothe Cadillac, semble-t-il. Lors de prochaines recherches, il faudra se garder de confondre les quelque vingt « Pierre Saint-Yves » qui apparaissent dans les archives québécoises. Ce prénom s'est transmis de génération en génération. Ainsi, toujours dans le domaine de la traite des fourrures, il y aura, en 1754, un autre Pierre Saint-Yves dont le nom apparaît dans de nombreux contrats. Or, dans ce cas, il s'agit du fils de Joseph Saint-Yves, né à La Prairie en 1733. Dans les pages qui suivent, nous

4. <<http://www.familysearch.org>>, sous le nom de « Pierre St.Yves ».

aurons à parler du père et du fils, car les deux furent très actifs dans le commerce des fourrures. Nous verrons comment la tradition de voyageur s'est transmise d'une génération à l'autre.

Nous avons déjà dit que le début du XVIII^e siècle a été marqué par une période de déperdition thermique. Il est intéressant de constater que cette période de froid extrême a sévi au moment où les frères Saint-Yves débutaient dans la carrière de voyageur. On peut y voir un indice qui expliquerait l'installation de Pierre et d'Augustin Saint-Yves dans la région de l'Illinois. Il est probable qu'ils auraient été attirés par le climat plus doux de la vallée du Mississippi. Malheureusement, ces pionniers d'un rêve d'empire seront les derniers à vivre en français dans les Pays d'en Haut. La chute de la Nouvelle-France arrivera peu après.

DISPARUS EN LOUISIANE ?

Les fils et les petits-fils de Jacques Saint-Yves ont été des voyageurs dans l'Ouest, c'est-à-dire que pendant des décennies, leur activité principale a été de convoier des fourrures en canot d'écorce, depuis les Grands Lacs américains jusqu'à Montréal. Des historiens, Louise Dechêne en particulier, ont décrit avec minutie la vie aventureuse de ces voyageurs. D'ailleurs, le destin de deux fils de Jacques Saint-Yves, des voyageurs, demeure obscur. Il s'agit d'Augustin et de Nicolas, qui ont quitté la vallée du Saint-Laurent pour disparaître en Louisiane vers les années 1720 pour Augustin et en 1717 pour Nicolas.

Examinons d'abord le cas d'Augustin. Né le 12 février 1690, il était le sixième enfant de Jacques Saint-Yves et de Jacqueline Chartier. C'était le quatrième garçon de la famille. Nous savons qu'il a été témoin au mariage de son frère Joseph en 1716; ce frère était de deux ans plus jeune que lui et tous deux étaient orphelins de père depuis 1709. Par ailleurs, leur mère vivait encore, mais elle mourra l'année suivante. Curieusement, le nom d'Augustin n'apparaît pas souvent dans les contrats d'engagement pour les voyages dans les Pays d'en Haut. Il y a bien un contrat signé le 30 août 1723 devant le notaire Adhémar qui fait obligation de « Augustin Saint-Yves, voyageur,

à François Lepailleur et Pierre Trottier, dit Désauniés, marchand, de la ville de Villemarie, ce acceptant par le dit Lepailleur». Contrairement à la formule habituelle, ce contrat ne précise pas le lieu où le voyageur doit se rendre. Nous n'avons pas trouvé d'autres contrats se rapportant nommément à Augustin, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il n'ait pas voyagé avec ses frères, car bien des contrats ont été perdus ou détruits. Cela signifierait-il que, très tôt, Augustin choisira de vivre en permanence dans la région du Haut-Mississippi?

Nous savons qu'Augustin épousera à Cahokia (dans le Missouri) une dame Agnès-Marthe Clément, née en 1711 dans les Flandres françaises⁵. La date de ce mariage est inconnue, mais il n'a probablement été célébré qu'après 1723, puisque Augustin était encore présumé habitant de Montréal et que le mariage eut lieu à Kaskaskias. Augustin se serait donc marié passé l'âge de 33 ans. Ce mariage ne s'étendra pas au-delà de 1746, car à ce moment Augustin était déjà décédé, et son épouse convolera en secondes noces avec Pierre Dumont, dit Laviolette, en 1747. Nous pouvons donc déduire qu'Augustin serait mort au plus tard à l'âge de cinquante-cinq ou cinquante-six ans, puisqu'il était né en 1690. Son épouse mourra en 1751, âgée de quarante ans seulement.

Le couple Augustin et Agnès-Marthe a eu au moins une fille qui se prénomait Marie. Nous n'avons pas retrouvé sa date de naissance; forcément, elle se situe avant 1746. En revanche, la date de décès de Marie est connue. Marie Saint-Yves, fille d'Augustin, a vécu jusqu'à un âge avancé. Elle est décédée en 1806; elle avait donc plus de soixante ans, ce qui est remarquable pour ce lieu et cette époque. Nous n'avons pas trouvé d'autres descendants du couple, ni de trace de descendants de Marie Saint-Yves, qui était née dans une Louisiane française et qui est décédée dans une Louisiane américaine.

Le sort de Nicolas Saint-Yves, le frère d'Augustin, est encore plus mystérieux. Né le 13 août 1694, il a commencé à voyager dans l'Ouest dès l'âge de dix-sept ans puisqu'en 1711, il accompagne déjà ses frères

5. <<http://www.francogene.com/>>.

pour faire le voyage au fort Pontchartrain du détroit du lac Érié, c'est-à-dire à Détroit. Quatre contrats d'engagement l'attestent.

En 1712 et 1714, Nicolas s'engage avec son frère Joseph. En 1715, il fait équipe avec Jacques et Pierre, ses frères aînés. En 1717, il part seul avec Paul Raimbault de Saint-Blain. C'est la dernière trace laissée par Nicolas dans les archives de la Nouvelle-France (étude Lepailleur). Des généalogistes en ont tiré la conclusion qu'il serait mort en cours de route. Ces voyages périlleux faisaient chaque année quelques victimes, souvent passées sous silence.

Lors de son dernier voyage à l'automne 1717, Nicolas se dirigeait vers Michillimakinac. En chemin, il est bien possible qu'il soit tombé dans un guet-apens tendu par les Renards, qui intervenaient souvent le long de cette voie de transport. Or aucun document ne corrobore cette hypothèse.

Nous avons découvert dans les archives américaines⁶ qu'en 1741, à Baton Rouge, en Louisiane, était née Charlotte Saint-Yves. N'ayant aucun indice sur le nom des parents de cet enfant, nous nous sommes demandé si ce pouvait être la fille de Nicolas, qui aurait survécu à son voyage et qui serait descendu jusqu'à l'embouchure du Mississippi. Oui, il se faisait des choses semblables à cette époque.

Les sources américaines de généalogie ne donnent pas d'élément d'information sur les parents de Charlotte. Nous aimerions bien savoir qui était son père. D'où venait-il? Combien de Saint-Yves vivaient en Louisiane à ce moment? Les seuls renseignements la concernant ont trait à son mariage et à ses enfants.

Charlotte s'est mariée en 1756 avec Jacques Santiago La Roche Bonvillien à Saint-Martin de Tours, Saint-Martinville, Louisiane. Charlotte n'avait alors que quinze ans; au cours des vingt et une années qui suivront, elle donnera naissance à huit enfants, ce qui était tout à fait dans les normes de l'époque. Cependant, il est intéressant de noter les prénoms que Charlotte donnera à ses enfants: Marie-Anne, Jeanne-Geneviève, Jacques, Marie, Charlotte, Pierre et Jean-Baptiste.

6. <<http://www.ancestry.ca>>.

À l'exception des noms de Charlotte et de Jean-Baptiste, soit le nom de la mère et le nom d'un cousin très actif dans les voyages de l'Ouest, tous les noms sont identiques à ceux de la famille de Jacques Saint-Yves, le père de Nicolas. Or les historiens et les anthropologues ont souligné à juste titre la propension à répéter d'une génération à l'autre les mêmes prénoms. Si l'on se fie à cette pratique, Charlotte Saint-Yves pourrait être une descendante de la famille de Jacques Saint-Yves, établie à Montréal depuis deux générations. Et si l'on se base sur cette hypothèse, qui pouvait être son père? Certainement pas Augustin, puisqu'il était déjà fixé à Cahokia dans le Haut-Mississippi. Il n'aurait pas descendu tout le Mississippi pour faire naître sa fille à Baton Rouge! Alors qui pourrait être le père? Il n'y a nulle trace d'un autre Saint-Yves dans cette contrée. Si Nicolas a survécu à son voyage de 1717, se peut-il qu'il se soit rendu au poste lointain de Baton Rouge et n'ait jamais donné de ses nouvelles par la suite? La chose était fréquente dans ces fronts pionniers. En 1741, année de la naissance de Charlotte, Nicolas aurait eu quarante-sept ans. On peut supposer qu'avec la vie aventureuse qu'il a eue, il se serait marié très tard. Nicolas pourrait-il être le père de Charlotte? Des recherches plus approfondies nous ont révélé qu'il n'en était rien. En réalité, le père de Charlotte Saint-Yves se nommerait François Saint-Yves et était marié avec Marie-Anne Sauvagin. Le père de ce François se nommait Louis et venait de France. Ainsi, il y aurait une lignée de Saint-Yves en Louisiane qui n'est pas apparentée à la nôtre. Nous ne savons cependant s'il y a encore des descendants de cette lignée dans la Louisiane actuelle ou dans d'autres États américains.

Le sort de Nicolas et même celui d'Augustin demeurent mystérieux. Saurons-nous un jour ce que ces fils de Jacques sont devenus au cours d'une vie pleine d'aventures? Par ailleurs, nous connaissons assez bien l'histoire de deux autres fils de Jacques. Ces deux hommes sont les seuls qui ont laissé une descendance et perpétué le patronyme. Deux sur sept, c'est bien peu. Il faut déjà constater que le nom de la famille Saint-Yves a tardé à prendre son envol. Les générations à venir seront plus foisonnantes, ce que nous verrons par la suite.

JOSEPH SAINT-YVES, VOYAGEUR ET PIONNIER DE LA PRAIRIE

Joseph était le cinquième enfant vivant de Jacques et Jacqueline. Né à Montréal, il fut baptisé à l'église Notre-Dame, le 9 mai 1692. On ne sait rien de sa petite enfance ; cependant, il est encore bien jeune quand il est fait mention de lui dans les Archives de la Nouvelle-France. En effet, le 11 août 1701, alors âgé de neuf ans, il est mis sous contrat au service des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal⁷.

On constate que Jacques et Jacqueline se sont rendus au couvent des religieuses pour rencontrer la supérieure, sœur Françoise Maumousseau, et l'économe, sœur Catherine Denys. Avec une précision exemplaire, les deux parties établissent les droits et les devoirs de l'enfant « afin qu'il n'y ait pas de disputes », comme il est écrit dans le document. Ce contrat sera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 1701, pour une durée de trois ans. Il est spécifié que le petit Joseph sera tenu de faire tout ce qui lui sera demandé et s'il se montre rebelle ou même négligent, le contrat pourra être révoqué. En revanche, les religieuses s'engagent à lui donner gîte, couvert et entretien. Au terme du contrat, l'enfant recevra entre autres quatre chemises, deux cravates, des habits neufs et des serviettes. S'il abandonne le travail avant le 1^{er} septembre 1704, les religieuses ne lui devront rien, « ainsi qu'il a été convenu entre les parties ». Autant de sérieux pour l'embauche d'un enfant de neuf ans a de quoi nous étonner, nous qui vivons dans des conditions tellement différentes. Or c'étaient les mœurs de l'époque.

Quelles tâches furent dévolues à cet enfant de neuf ans ? Le document ne le dit pas, mais on peut penser qu'il fut affecté à des travaux domestiques et à la garde des troupeaux. Peut-être a-t-il été mis au service d'une célèbre recluse, bien connue de sa famille, qui s'était retirée dans ce couvent. Il s'agit de Jeanne-Geneviève Picoté de Belestre, dont il a été question précédemment.

7. Étude du notaire Adhémar, IGNRE, vol. 6, p. 68.

8 décembre 1701
 Le 8 me. decembre 1701 Jacques
 St Yvee a commence les Trois
 ans quil nous doit servir
 de marche fait avec son pere
 du consente mant de sa mere
 et du sien et nous luy de von
 donner 200 en antrains quil a
 receus et Arante. Livre en sort
 us ou bien une Torve pleine
 nous le de von ausit nourir
 et entretenir par dans les
 Trois ans et apres luy l'escor
 en porter ses abis de toutes
 iours et celuy des faite in
 si que luy et nous en somme
 de meure d'acor A nous prion
 Mr St Martin de rutifie
 se marche a fin quil n'est
 point de dispute socur dans
 Religieuse hospitalier
 8 d'annus 1701
~~Joseph Saint-Yves~~

Note préparatoire au contrat d'engagement de Joseph Saint-Yves, produite le 8 décembre 1701⁸

Source: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Le nom de Joseph ne réapparaît dans les archives qu'en 1708. Il est alors âgé de seize ans et, comme ses frères, il est enrôlé dans une brigade de voyageurs pour faire le parcours vers les Pays d'en Haut, c'est-à-dire de Montréal à Détroit, Michillimakinac ou Chicago. Joseph

8. BANQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL4, S1, D542.

semble avoir commencé très tôt ce dur travail. Il est certain qu'il a fait équipe avec ses frères, comme il était convenu, quand il fallait créer une flottille de canots, sous la conduite de Lamothe Cadillac, le maître des lieux à ce moment (ou de son représentant).

La carrière de voyageur de Joseph s'étendra sur de longues années, jusqu'en 1736 et peut-être même plus. Pendant un quart de siècle, il fut de ces voyages, même après que son frère Nicolas y eut perdu la vie en 1717. Cependant, Joseph n'était pas constamment en route. Aucun homme n'aurait survécu à un tel mode de vie. D'autres activités le retiendront à Montréal. Le 23 novembre 1715, il est présent au mariage de sa sœur Marie-Madeleine avec Pierre Lamothe, qui semble avoir été un beau-frère fidèle à sa belle-famille. Le 12 janvier 1716, Joseph, alors âgé de vingt-trois ans, se marie avec Marie Hébert, qui en a vingt-quatre. Marie Hébert était la fille de Thomas Hébert et de Barbe Benoist. Ses parents seront marqués par le destin, car deux ans plus tard, le 20 avril 1718, Marie meurt dans la fleur de l'âge⁹. Elle avait tout de même eu le temps de mettre au monde une enfant, Marie-Josèphe, née le 7 décembre 1716, mais décédée sept jours plus tard. En résumé, depuis son mariage, Joseph vit continuellement dans le deuil: en 1716, il perd sa fille; l'année suivante, sa mère et son frère Nicolas disparaissent; et en 1718, son épouse meurt. Il se retrouve alors veuf, sans enfant. Dans de telles circonstances, il n'est pas surprenant de le voir prendre fusils et rames et poursuivre sa carrière de voyageur.

Les contrats de notaire confirment que Joseph a été particulièrement actif dans les voyages de traite dans ces années. Outre les voyages de 1710, déjà cités, son frère Nicolas et lui avaient pris un engagement avec Jacques Langlois, qui n'était nul autre que le recruteur de Lamothe Cadillac chargé de former des équipages. L'année suivante, Joseph réitère le même engagement. En 1713, il signe un contrat avec Jean-Baptiste Charly Saint-Ange pour aller chercher des fourrures à Détroit. En 1714, avec son frère Nicolas, il contracte un engagement avec

9. Les dates de mariages et de décès sont tirées de PRDH, sous la rubrique «St-Yves».

François Laforest, capitaine d'une compagnie de la Marine, pour un voyage dont la destination n'est pas précisée. Le 16 août 1715, Joseph met lui-même sous contrat Henri Dubreuil, un Panis, naturalisé français, pour faire un voyage de traite, sans plus de précisions. Dans les années qui suivent, à cause sans doute des bouleversements qui se succèdent dans sa vie personnelle, Joseph délaisse les voyages; il n'y reviendra que dans les années subséquentes, lors de son deuxième mariage en 1723. Plusieurs contrats révèlent ses déplacements dans les années 1725 et suivantes. Il semble qu'il ait effectué son dernier voyage en 1736; il avait alors quarante-quatre ans, ce qui était un âge avancé pour se livrer à une telle activité.

Le métier de voyageur était épuisant physiquement, mais les nombreuses transactions inhérentes au commerce des fourrures étaient sujettes à d'incessantes contestations. Des fourrures disparaissaient en cours de route ou n'étaient pas livrées à la bonne personne. Des marchandises de traite n'étaient pas payées selon les échéances prévues ou des salaires n'étaient pas distribués au retour de voyage. Ce commerce s'étendait sur la moitié du continent; les contrôles étatiques étaient on ne peut plus rudimentaires et le passage des marchandises entre plusieurs mains donnait lieu à toutes sortes d'escroqueries. Joseph Saint-Yves fut quelques fois pris à partie dans ces transactions, comme en témoignent les archives juridiques¹⁰.

Par exemple, le 11 septembre 1713, Joseph et son frère Pierre sont l'objet d'une saisie de la part de Pierre Trottier Desauniers pour des ballots de fourrures dont le prix est contesté. Cette contestation passait par les mains de la dame Agathe de Saint-Père, qui commanditait ce voyage dont le but reste obscur, ce qui laisse sous-entendre un commerce clandestin. Plus tard, Pierre Rimbault déposera une plainte semblable auprès de la Juridiction de Montréal contre Jean Bineau et Joseph Saint-Yves pour une obligation de paiement relative à des lots de fourrures dont le prix est suspect.

10. BAnQ (programme Pistard, <<http://pistard.banq.qc.ca>>), TL4, S1, D542, D2168, D2300 et D1488.

On a souvent répété que les habitants de la Normandie avaient la réputation d'intenter des poursuites pour des motifs souvent discutables. Des auteurs ont même affirmé que Jean Racine se serait inspiré de ce comportement pour écrire sa célèbre pièce intitulée *Les plaideurs*, en 1668. Les Archives juridiques de la Nouvelle-France nous laissent croire que ce travers national, s'il a existé, aurait traversé l'Atlantique avec les premiers habitants de la région de Montréal. Le roi Louis XIV avait peut-être des motifs bien fondés en interdisant la venue d'avocats dans sa colonie nord-américaine...

La première épouse de Joseph était décédée en 1718, après deux ans de mariage seulement. Cinq ans plus tard, le 27 juillet 1723, Joseph épousera en secondes noces Suzanne Boutin, fille de Jacques Boutin et de Marie Bernard. Joseph est alors âgé de trente-deux ans et sa nouvelle épouse a dix-huit ans. Le mariage est célébré à l'église Notre-Dame de Montréal, en présence de nombreux témoins. Il y avait, bien sûr, la parenté immédiate, dont le beau-frère, Antoine Desrosiers Du Tremble, mais aussi des notables, comme le notaire Le Pailleur et le marchand Pierre Trottier Desauniers, le même qui avait intenté un procès à Joseph et à son associé, dix ans auparavant. On peut en déduire que ces poursuites ne laissaient pas des traces trop profondes!

Joseph et Suzanne Saint-Yves seront d'une forte fécondité: onze enfants entre 1725 et 1745. Un garçon, Charles, et une fille, Marguerite, mourront en bas âge; deux filles disparaîtront à l'aube de l'adolescence, Marie-Amable mourra à dix ans et Marie-Madeleine à quatorze ans. Les autres enfants atteindront l'âge adulte et plusieurs se marieront, laissant présager une large descendance. Sera-t-elle aussi prolifique?

Voici tous les enfants de Joseph et Suzanne Saint-Yves par ordre de naissance¹¹.

Marie-Marguerite Amable est née à Montréal le 23 janvier 1725 et est morte le 2 août 1735 à l'âge de dix ans. Sa sépulture a eu lieu à La Prairie.

11. Énumération reconstituée d'après PRDH.

Joseph est né à La Prairie le 12 avril 1727 et est décédé au même endroit le 12 février 1770 à l'âge de quarante-trois ans. Nous n'avons trouvé aucun acte de mariage le concernant, et il ne semble pas avoir laissé de descendance.

Agathe est née à La Prairie le 30 avril 1729. Elle épousera Paul Lériger Laplante en 1752. Ce couple sera particulièrement actif dans le domaine immobilier. Agathe semble avoir été « l'homme d'affaires » de la famille, si l'on en juge par les nombreux contrats où son nom apparaît. Elle mourra assez jeune, à quarante-huit ans, le 29 avril 1777, à Saint-Philippe.

Marie-Madeleine est née à La Prairie le 30 juin 1731 et est morte à l'âge de quatorze ans le 10 mai 1745, inhumée au même endroit.

Pierre est né à La Prairie le 22 mars 1733. Il aura une longue carrière de voyageur, comme son père. Il se mariera trois fois, mais ne semble pas avoir laissé de descendance. On ignore la date de son décès et le lieu de sa sépulture.

Jean-Baptiste est né à La Prairie le 25 juin 1735. Il fera plusieurs voyages dans l'Ouest avec son frère Pierre; le 12 janvier 1767, il épousera Marie-Louise Briault Barreau, qui mourra deux ans plus tard. On ignore la date et le lieu de la sépulture de Jean-Baptiste.

Marie-Josèphe est née à La Prairie le 7 février 1737. Elle épousera François Circé Saint-Michel le 8 avril 1755. Ce couple aura 17 enfants entre 1756 et 1778, mais sa descendance connaîtra un sort tragique: 11 enfants mourront avant d'avoir atteint l'adolescence. Il semble que ce couple n'a pas laissé de descendance éloignée.

Charles est né à La Prairie le 17 janvier 1739. On ne sait rien à propos de ce garçon, si ce n'est qu'il signe le 8 octobre 1759 un contrat d'engagement pour un voyage de traite en compagnie de son frère Jean-Baptiste au cours duquel ils doivent aller quérir des fourrures à la baie Verte, aujourd'hui Green Bay. C'est la

seule mention de voyage de Charles; il a peut-être disparu au cours de celui-ci, comme son oncle Nicolas en 1717.

François est né à La Prairie le 11 janvier 1741. Il épousera Marie Dorotheé Bissonnette le 11 février 1771, à La Prairie. Il fera lui aussi des voyages dans l'Ouest; il est même probable qu'il fut le dernier de sa famille, après trois générations, à signer des contrats de voyage (1767, 1769 et années subséquentes). Ce couple aurait eu huit enfants. Nous nous intéresserons à sa descendance plus loin.

Marie-Véronique est née à La Prairie le 11 octobre 1742. Elle épousera Charles Clément Lériger Laplante, lieutenant d'infanterie, à Saint-Philippe, le 6 octobre 1760. Malgré les bouleversements de ce temps de guerre (et peut-être à cause de cela), leurs noms figurent sur plusieurs contrats de transactions immobilières, à Saint-Philippe et à Saint-Constant.

Marguerite, le dernier enfant de Joseph, est née le 3 août 1745, à La Prairie; elle ne vivra que sept jours.

Le mariage de Joseph avec Suzanne Boutin avait été fécond: onze enfants en vingt ans. Ces multiples naissances avaient-elles altéré la santé de la mère? Celle-ci meurt le 3 janvier 1747, à l'âge de quarante-deux ans seulement, laissant derrière elle plusieurs petits orphelins. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un an plus tard, Joseph prenne épouse pour la troisième fois. Il se marie avec Marguerite Rufange le 26 février 1748. Le couple avait sans doute de bonnes raisons de procéder à cette cérémonie, car quatre mois plus tard, Marguerite accouchera d'un garçon qui sera baptisé Jean-Baptiste (même si Joseph avait déjà un enfant de ce nom). Ce bébé ne vivra que six semaines. La troisième épouse de Joseph, Marguerite Rufange, mourra peu après, le 14 avril 1750.

LES FILS DE JOSEPH ET LA DERNIÈRE GÉNÉRATION DE VOYAGEURS

Dès la deuxième génération, la famille Saint-Yves se prolonge en deux lignes collatérales, celle de Jacques et celle de Joseph. Si les descendants de Jacques sont particulièrement nombreux en Mauricie, il est plus difficile de localiser les descendants de Joseph qui, après avoir pris racine dans la Montérégie et dans la vallée du Richelieu, semblent s'être dispersés autour de Montréal. Malgré des appels logés un peu partout, je n'ai pas réussi à joindre de descendants de Joseph. Cependant, mon sondage a été modeste. Il y a donc place à poursuivre les recherches à ce sujet...

Joseph Saint-Yves et son épouse, Suzanne Boutin, ont mis au monde cinq garçons. L'un, Charles, est décédé peu après sa naissance. L'aîné, qui avait hérité du prénom de son père et devait être son héritier, est décédé à un âge relativement jeune, soit vingt-trois ans. Né en 1727, il est décédé en 1750, trois ans après le départ de sa mère. Hors les actes de sa naissance et de son décès, aucun autre document le concerne.

Les trois autres fils de Joseph atteindront ou dépasseront l'âge de soixante-dix ans, ce qui était bien au-delà de l'espérance de vie à cette époque. Pierre, né le 22 mars 1733 à La Prairie, se marie à Lachine le 2 novembre 1761. Son épouse, Élisabeth Roussel Sansoucy, meurt le 24 octobre 1773. Pierre se remarie peu après, soit le 10 janvier 1774, avec Marie-Anne Skayaniss, une Amérindienne née à Michillimakinac le 28 septembre 1745. Marie-Anne meurt un an après son mariage, le 18 juin 1775, à l'âge de vingt-neuf ans. Pierre est veuf pour une seconde fois et toujours sans enfant.

Deux observations s'imposent à la suite de ces mariages successifs. La première épouse avait eu un enfant, un garçon né à Lachine le 28 avril 1770, mais il mourra le 10 septembre suivant. La deuxième épouse de Pierre, vraisemblablement une Panise, ne laissera pas d'héritier. Ce mariage interracial est le seul cas relevé dans l'histoire de la famille Saint-Yves en 340 ans. Depuis quelques années, des historiens et des amateurs férus d'histoire proclament à tous les vents que les

trois quarts des familles canadiennes-françaises sont issus de mariages mixtes entre Amérindiens et colons français. Je crois que cette affirmation est quelque peu exagérée; elle sous-tend des visées politiques évidentes. Bien sûr, il y a eu des mariages interraciaux, les registres en témoignent; il y a certes eu des relations maritales épisodiques demeurées inconnues, mais il ne faut pas affirmer à la légère que ces mariages étaient chose commune, même si les hauts dirigeants de la colonie caressèrent un moment cette idée comme un moyen efficace de peupler les concessions françaises en Amérique du Nord. En réalité, les populations blanches et amérindiennes étaient trop éloignées dans le temps et dans l'espace pour qu'une telle fusion se réalise.

L'épouse indienne de Pierre étant disparue, ce dernier se remarie pour la troisième fois en 1776 avec Brigitte Waltson, de Lachine. Le père de la mariée, Paul Waltson, aurait été d'origine irlandaise, mais il était citoyen de la Nouvelle-France depuis longtemps; son épouse était une dame Mercier et sa fille, Brigitte, était née à Terrebonne le 17 avril 1757; elle était donc âgée de dix-huit ans au moment de son mariage avec Pierre, qui en avait quarante-trois. Ce couple aura une fille, Marie-Louise, née à Lachine le 18 février 1777. C'est la seule descendante de Pierre. Notre consultation de diverses archives ne nous a pas permis d'apprendre ce qu'il est advenu d'elle.

Fils de voyageur, Pierre Saint-Yves suivra les traces de son père. Son nom apparaît au bas de plusieurs contrats d'engagement entre 1756 et 1765. Il faut noter toutefois que pendant la même période, deux Pierre Saint-Yves, tous deux cousins, œuvraient dans le commerce des fourrures. Il n'est pas facile de faire le partage entre ces deux individus qui pratiquaient le même métier, très souvent pour les mêmes employeurs. Cependant, des contrats établis en 1754 et en 1756 de même qu'en 1761 laissent supposer que c'était bien le fils de Joseph qui s'engageait pour faire le voyage annuel vers Michillimakinac. Les archives¹² font état du décès de Pierre Saint-Yves le 9 juin 1803,

12. Selon le PRDH (<<http://www.genealogie.umontreal.ca>>).

à l'âge de soixante-dix ans. Il demeurait alors à Montréal et vivait seul. Son acte de décès indique seulement qu'il était journalier, ce qui laisse supposer qu'il avait délaissé la culture de la terre en Montérégie.

L'autre fils de Joseph qui aurait pu laisser une descendance se nommait Jean-Baptiste, né à La Prairie le 25 juin 1735. Lui aussi devint un voyageur à l'instar de son père et de son frère. Là encore, il avait un cousin, le fils de Jacques, qui portait le même nom et qui pratiquait le même métier. De 1743 à 1769, le nom de Jean-Baptiste Saint-Yves apparaît dans maints contrats d'engagement. Puisque les deux cousins demeuraient sur la rive sud de Montréal, la mention de leur lieu de résidence, assez vague dans les écrits de notaire, ne nous éclaire pas. Seule leur différence d'âge nous permet de déduire leur rôle respectif à une période donnée. Jean-Baptiste, le fils de Jacques, était né en 1724; il avait donc onze ans de plus que son homonyme et sa carrière fut plus longue, puisqu'il était encore du métier en 1757. La carrière de Jean-Baptiste, fils de Joseph, est plus tardive. Ce n'est qu'après 1759 qu'il s'engage pour faire un voyage dans les Pays d'en Haut. Malgré la guerre qui sévit dans la colonie, Jean-Baptiste prendra le chemin de Michillimakinac jusqu'en 1769, ce qui prouve que la guerre de la Conquête n'a pas mis fin brutalement au commerce des fourrures.

La carrière de voyageur ne favorisait guère les mariages précoces. Jean-Baptiste, fils de Joseph, ne prendra épouse qu'à l'âge de trente-deux ans. Le 12 janvier 1767, il se marie avec Marie-Louise Briault, veuve de Pierre Deveau. Ce mariage ne durera pas longtemps puisque dès l'année suivante, le 6 février 1769, l'épouse meurt sans laisser d'héritier. Je n'ai pas trouvé trace d'une seconde union pour Jean-Baptiste Saint-Yves, même s'il a survécu longtemps à son épouse, puisqu'il est décédé le 16 juin 1804 dans la bourgade de Saint-Philippe, en Montérégie. Ce fils de Joseph ne semble pas avoir laissé de descendance.

À l'inverse, le dernier fils de Joseph, nommé François, né le 11 janvier 1741, à La Prairie, aura plusieurs descendants et connaîtra une longue carrière. Marié avec Josephthe-Dorothée Bissonet le 11 février 1771, il sera le père de huit enfants. On ne sait pas tout

sur sa carrière de voyageur, mais quelques contrats d'engagement à son nom nous en donnent un aperçu. Ainsi, en 1767 et 1769, son nom figure sur des contrats en qualité de garçon volontaire. On y précise également qu'il fait équipe avec François Bisailon et Alexis Sanchagrin. Comme la plupart des contrats de ces années difficiles, la seule route qui demeurerait ouverte pour aller chercher des fourrures était celle de Michillimakinac. Cette route, qui datait de la période de Champlain, sera la dernière pratiquée par les voyageurs, qui seront bientôt détournés vers l'Ouest canadien pour devenir des engagés du Grand Portage.

François Saint-Yves, arrière-petit-fils de l'ancêtre venu de France au siècle précédent, sera le dernier d'une longue tradition familiale. Le nom de Saint-Yves n'apparaît plus dans les contrats d'engagement ; en tout cas, je n'en ai pas trouvé dans les listes des quelques milliers d'engagés de la Compagnie du Nord-Ouest à compter des années 1784, l'année de sa fondation.

Avec la fin de la Nouvelle-France et le passage du commerce des fourrures aux mains des marchands anglais établis depuis peu à Montréal, les petits-fils de Jacques et de Joseph Saint-Yves se tourneront vers d'autres activités et se replieront vers les nouvelles paroisses de la vallée du Saint-Laurent, tant en Montérégie qu'en Mauricie, où il y avait des terres à défricher et à mettre en valeur. Jusqu'à l'arrivée des premières industries dans la région de Montréal, le travail de la terre était devenu la seule planche de salut pour les pauvres colons abandonnés par la France et refoulés dans la vallée du Saint-Laurent par les Anglais.

Ce bouleversement social et économique créera une pression démographique énorme sur les terres défrichées le long du Saint-Laurent, propriétés des seigneuries. Bientôt, il faudra partir à la conquête de nouvelles terres en dehors de celles-ci. Un vaste champ d'activité s'ouvrait ainsi pour les jeunes hommes qui ne craignaient pas le travail rude de défricheur. La quête de terres nouvelles sur la rive nord du Saint-Laurent, mais aussi dans la vallée du Richelieu, attirera les membres de la famille Saint-Yves.

Au terme de la longue période des voyageurs, François, le fils de Joseph, illustre bien ce passage d'un mode de vie à l'autre. Si les voyageurs peuvent être comparés à des nomades, les défricheurs sont des sédentaires. Tout en défrichant des terres neuves en Montérégie, François Saint-Yves et son épouse Dorothée mettront au monde huit enfants : trois garçons et cinq filles.

L'aînée, Marie-Josephte, née le 4 mars 1773, épousera Louis Boutin le 22 novembre 1790. Sa sœur Marguerite, née en 1777, deviendra l'épouse de Gabriel Giroux, de L'Acadie, le 6 février 1792. Une autre sœur, Véronique, née le 3 juillet 1780, à La Prairie, aura une vie brève; elle mourra à l'âge de dix-huit ans le 19 août 1799 à Saint-Philippe. Une autre fille, née le 19 avril 1782 et aussi nommée Marie-Josèphe, n'aurait pas survécu¹³. Il n'est pas fait mention d'elle après cette date. Les deux dernières filles sont Geneviève, née le 17 novembre 1786, et Rosalie, née le 25 mars 1794 à L'Acadie, un endroit où la famille de François semble s'être établie sur des terres nouvellement mises en valeur.

Les garçons de François prolongeront la descendance de Joseph en Montérégie. L'aîné, qui avait hérité du prénom de son père, est né le 28 avril 1775 à La Prairie. Il épousera Anne-Marie Beaudin le 24 février 1800 à Saint-Philippe. Ce couple aura deux filles, Adélaïde et Magdeleine, qui épouseront les frères Giroux lors d'un double mariage, créant ainsi de nouveaux liens entre les deux familles qui étaient déjà fort rapprochées.

Un autre garçon, nommé Alexis, est né le 25 juillet 1784; il épousera Marguerite Tremblay le 26 octobre 1812. Je n'ai trouvé aucun descendant de ce couple.

Enfin, Pierre, le plus jeune garçon de la famille, voit le jour le 30 juin 1789 et est baptisé à l'église de L'Acadie. Il épousera Marie L'Espérance le 21 novembre 1814. Ce couple laissera une descendance qui fait le lien entre cette génération et la nôtre. En 1837, ils auront un fils, nommé Téléphore, alors que la région est en pleine période

13. Selon le PRDH (<<http://www.genealogie.umontreal.ca>>).

révolutionnaire. Pierre figure d'ailleurs sur la liste de ceux dont la maison aurait été brûlée par l'armée anglaise¹⁴, par pure vengeance semble-t-il. Téléphore Saint-Yves fera parler de lui à maintes reprises ; il deviendra un notable dans la région de Longueuil et de Boucherville. Homme d'affaires prospère, il laissera une fille, née en 1869, qui se nommait Émilie. Elle vivra presque cent ans et mourra en 1961.

Il est probable que la descendance de Joseph Saint-Yves compte bien des représentants en Montérégie. Faute de moyens, je n'ai pu étudier davantage cette ligne collatérale. Or il faut retenir que plus de 12 % des porteurs du patronyme Saint-Yves au Québec vivent dans cette région. Je laisse le soin à d'autres d'approfondir cette recherche. Peut-être qu'un jour les descendants de Jacques et de Joseph se retrouveront pour commémorer des ancêtres qu'ils ont en commun. Cette célébration pourrait même se faire au sein d'une association des familles Saint-Yves, une initiative dont le présent ouvrage se veut l'instigateur.

Les prochaines pages nous transporteront en Mauricie. À l'aube du XIX^e siècle, cette région fut ouverte à de nombreux défricheurs, qui partirent à l'assaut des « terres neuves » dans la frange des caps sur le rebord des Laurentides. Cette zone de transition entre les basses-terres du Saint-Laurent et le Bouclier canadien a été nommée ainsi par le géographe Raoul Blanchard. Elle se caractérise par une longue bande de terres argilo-sableuses enserrées dans de petites collines de granit qui annoncent déjà la masse rocheuse du Bouclier. Ces terres parsemées de débris morainiques seront très difficiles à cultiver. Beaucoup retournent à la forêt de nos jours.

Malgré ces difficultés d'accès, la Mauricie deviendra le foyer principal de la famille Saint-Yves. Même de nos jours, environ 50 % des membres de cette vaste famille pionnière résident dans cette région. Ce sera l'œuvre des descendants de Jacques Saint-Yves, le fils de l'ancêtre.

14. BAC, Lower Canada Rebellion losses claims [textual record, cartographic material], cote RG 19-E-5-b, MIKAN 139216.

JACQUES SAINT-YVES, FILS, ET LA PÉRENNITÉ DU PATRONYME

Sur les seize enfants de la première génération de la famille Saint-Yves en Nouvelle-France, neuf garçons auraient pu multiplier l'usage du patronyme et le faire essaimer partout dans la colonie. En effet, on observe à l'origine des familles-souches que, dès le début, la naissance de nombreux garçons a été le facteur déterminant pour l'expansion du patronyme. Il aurait pu en être ainsi pour la famille Saint-Yves, malgré la perte de trois garçons décédés en bas âge, mais ce ne fut pas le cas. Sur les six garçons qui atteignirent l'âge adulte, seuls Jacques et Joseph eurent une famille assez nombreuse pour être considérés comme les véritables continuateurs du nom de l'ancêtre venu de France. Et même, les archives laissent deviner que la descendance de Jacques, le fils, fut la plus nombreuse et la plus répandue, à qui il serait permis d'attribuer en grande partie la survie de notre patronyme en terre canadienne.

La multiplication du prénom Jacques d'une génération à l'autre, et même au sein d'une seule lignée familiale, ne facilite pas l'identification de chacun. Si le premier Jacques venu de France peut être identifié le numéro 1, son fils sera le numéro 2, le petit-fils le numéro 3 et ainsi de suite. Il y aura un Jacques à chaque génération ou presque.

Donc, le deuxième Jacques naît le 6 avril 1688. Par ordre de succession, il est le cinquième enfant de Jacques et Jacqueline. En réalité, il est le troisième enfant vivant, puisque deux filles (Marie et Marie-Josèphe) sont décédées peu après leur naissance. Jacques reçoit le baptême des mains du curé Étienne Guyotte, le même qui avait officié lors de la cérémonie pour le frère aîné, Pierre, en 1682, à l'église de Montréal. D'ailleurs, les témoins qui signent les registres sont presque les mêmes que pour le baptême précédent; seuls manquent les membres de la famille Charly Saint-Ange, pourtant proche de la famille Saint-Yves. En outre, aucun membre de la famille Chartier n'est présent, ce qui peut paraître étonnant. Or il faut tenir compte du fait que Guillaume Chartier vivait alors à Pointe-aux-Trembles, et

Jacques et sa famille, près de Montréal. La distance entre les deux lieux, environ 12 kilomètres, ne devait pas être facile à parcourir, d'autant plus qu'à cette époque, les déplacements sur l'île de Montréal étaient toujours hasardeux à cause des Iroquois. Sans compter qu'au début avril, le seul chemin permettant d'aller d'un endroit à l'autre, l'actuelle rue Notre-Dame, devait être plutôt rudimentaire.

Le 9 juin 1698, Jacques est encore un enfant – il n'a que dix ans – lorsque son frère Sylvain, âgé de douze ans, et lui sont mis sous contrat pour la garde des troupeaux. Sylvain est placé au service de Jean Lorion, de Pointe-aux-Trembles, et Jacques, au service de Jean Robin, dit Lapointe.

Jean Robin était un juge seigneurial ayant résidence à Longueuil. Il faut se représenter ce que put être pour un garçon de dix ans de devoir quitter sa famille et traverser le fleuve, en barque ou en canot, pour aller vivre en un endroit éloigné, ce qui pouvait être considéré comme un véritable exil. Nous avons déjà souligné qu'il était coutumier pendant ces années pionnières de placer de jeunes gens comme domestiques, gardiens de troupeaux ou garçons à tout faire, entre autres. La main-d'œuvre était rare dans la colonie ; les enfants étaient donc mis à contribution très tôt. Cependant, de tous les frères Saint-Yves, Jacques et Joseph seront les plus jeunes à être ainsi embauchés.

Le juge Robin était un personnage important à Longueuil et comme tout propriétaire terrien, il devait mettre en valeur de vastes terres et entretenir son troupeau. Le jeune Jacques a sans doute eu besoin de toute son habileté et de toutes ses forces pour assumer un tel travail. Dans le contrat d'engagement, le juge s'engage à lui donner le gîte et le couvert, à le vêtir et à pourvoir à son entretien ; en outre, il lui incombe de veiller à ce que Jacques remplisse ses devoirs de chrétien. Au terme de cet engagement, le juge est tenu de le vêtir de vêtements neufs et de remettre à ses parents la somme de huit livres, ce qui était bien peu pour trois ans de service. Le juge devait d'ailleurs y trouver son profit, car l'année suivante, il mettra sous contrat un autre enfant, Augustin, pour une durée de neuf ans. Au moins, les deux frères se trouvaient ensemble dans le lointain Longueuil.

Qu'advint-il de Jacques après 1701, à la fin de son contrat de trois ans? Les documents que nous avons consultés n'ont pu nous instruire à ce sujet. Mais on peut supposer que, très vite, il a dû suivre les traces de son frère aîné, Pierre, qui avait déjà entamé sa carrière de voyageur. Jacques fut-il de ces équipages qui, dans les années 1707-1708, conduisaient des canots vers Détroit sous les ordres de Lamothe Cadillac? Chose certaine, c'est à propos de cet événement qu'il paraît dans les archives de 1710¹⁵. Les contrats d'engagement de cette année-là prouvent que Jacques, ainsi que ses frères Pierre, Joseph et peut-être Nicolas, ont fait le voyage vers Détroit. Jacques s'est engagé tôt dans cette carrière exigeante qui le tiendra occupé jusqu'à son mariage en 1718. Il fut particulièrement actif de 1711 à 1715. Plusieurs contrats le montrent faisant équipe avec ses frères et même, le 7 avril 1715, c'est lui qui engage à titre de voyageur un certain Joachim Deno. Le contrat ne précise pas le trajet de ce voyage. Jacques était-il devenu une sorte de marchand à son compte? Autre départ mystérieux, le 20 octobre 1715, Jacques souscrit un engagement auprès d'Élisabeth Millet pour un voyage au lac Nipissing, peut-être pour servir de relais à une cargaison bloquée en ce lieu de rendez-vous?

Combien d'années Jacques a-t-il exercé ce métier de voyageur? Les documents ne le précisent pas, mais il semble que dans les années 1716-1717, les événements se précipitent dans son entourage; il réoriente alors sa carrière. Le 12 janvier 1716, il est présent à Montréal au mariage de son frère Joseph avec Marie Hébert (contrat Le Pailleur). Jacques fit-il, en cette circonstance, la rencontre de Marguerite, la sœur de Marie? Nous verrons plus loin que cette rencontre aura des conséquences.

En 1717, c'est toute la famille Saint-Yves qui est touchée. Le 4 avril, la mère, Jacqueline, meurt à l'âge de cinquante-trois ans; les jeunes sœurs de Jacques sont alors devenues des orphelines bien vulnérables. Peut-être qu'à ce moment, Pierre, le frère aîné, est déjà installé en permanence dans l'Illinois. Jacques deviendra-t-il une sorte

15. BAC, Recensement nominatif de Détroit mentionnant « ceux qui cultivent les terres... » 1710, cote MG1-C11A, MIKAN 3064446.

de chef de famille? On pourrait le croire; en 1722, au cours de l'affaire Desnoyers, c'est en vrai chef de famille qu'il se porte à la défense de sa sœur, Jeanne-Cécile, victime d'un viol. Jacques savait agir en homme responsable.

À l'automne de la même année, c'est au tour de son jeune frère Nicolas de disparaître au cours d'un voyage à Michillimakinac. Jacques a-t-il alors pris conscience des dangers inhérents à ces voyages? Cette prise de conscience a-t-elle influencé sa décision de mettre un terme à sa carrière de voyageur?

Le 23 février 1718, il pose un geste qui interrompt sa carrière de voyageur: il épouse Marguerite Hébert, la fille de Thomas Hébert et de Barbe Benoît. Elle était la sœur de Marie, l'épouse de son frère Joseph. Née en 1695, elle avait quatre ans de moins que sa sœur Marie, alors que pour les deux frères et maris, c'était la situation inverse: Jacques avait quatre ans de plus que Joseph. Ce mariage est célébré à Montréal, quoique le nouvel époux déclare demeurer à Pointe-aux-Trembles et la mariée, à La Prairie. Des historiens ont soutenu que le manque de sécurité dans les localités de la rive sud pouvait expliquer cette anomalie. Curieusement, le certificat attribué à Jacques l'âge de vingt-huit ans, alors qu'il en a presque trente. De même, la mariée, qui déclare ne pouvoir signer, se voit décerner vingt belles années, alors qu'en réalité, elle en a vingt-trois.

Si Jacques abandonne les voyages de traite, vers quoi se tourne-t-il pour gagner son pain? À cette époque et en ce lieu, les choix ne sont pas abondants. Jacques donc s'orientera vers le travail de la terre, imitant ce que son père avait fait en partie. En 1728, un contrat (étude Senet)¹⁶ nous révèle qu'il est devenu exploitant d'une ferme à Longue-Pointe, une paroisse à l'ouest de Pointe-aux-Trembles. Cette concession était la propriété d'André Lavigne, un résidant de Montréal. L'année suivante, il se porte acquéreur d'une concession dans la même localité; celle-ci avait appartenu auparavant à Philippe Vinet. Ces achats, locations et ventes de terres rappellent exactement les

16. Étude du notaire Nicolas Senet, IGNRE, vol. 17, p. 7.

transactions du premier Jacques, venu de Rouen, et qui fit une sorte de carrière dans le domaine de l'immobilier.

À quel moment Jacques quitte-t-il Montréal pour s'établir sur la rive sud du Saint-Laurent? Jeune garçon, il avait vécu à Longueuil et il avait peut-être gardé un bon souvenir de cette région, en plein développement depuis la paix avec les Iroquois. L'action vigoureuse de quelques seigneurs pour peupler leur seigneurie allait aussi en ce sens. La vallée du Richelieu et la rive sud de Montréal se peuplaient rapidement en ce début du XVIII^e siècle. Nous n'avons pas tous les documents nécessaires pour suivre à la trace des nombreux déplacements de Jacques au cours de ces années. Toutefois, nous pouvons nous en faire une idée par la lecture des actes de baptême de ses enfants, car on y indique la localité où résidait la famille à ce moment.

Ainsi, on constate que Jacques et sa famille ont résidé brièvement à Varennes en 1727; un fils dénommé Jacques y a été baptisé et inhumé. En 1729, un autre fils, nommé Pierre, en souvenir de son oncle sans doute, a été baptisé à Pointe-aux-Trembles, sans que l'on sache si la famille y résidait vraiment, car la même année, Jacques avait acquis une propriété à Longue-Pointe, à la Côte Saint-Léonard. Il semble d'ailleurs que Jacques ait habité à cet endroit jusqu'en 1733. Cependant, en mars de cette même année, lors de la naissance de sa fille, Marie-Amable, Jacques est déclaré citoyen de Chambly. Il demeurera dans ce village jusqu'en 1737; sa fille Angélique y a été baptisée le 8 août. Datée du mois de septembre 1738, une note d'achat de marchandises nous laisse un peu perplexe, car il y est dit que «Jacques Saint-Yves est le fermier du Sieur Noyan à Saint-Ours, et habitant de Chambly¹⁷». Il semble que dans les archives on confond la municipalité de Saint-Ours et la seigneurie de Saint-Ours. Il n'est pas facile de savoir laquelle des deux entités est mentionnée.

Le 19 décembre 1738, lors de la naissance de son fils Louis, Jacques est inscrit comme habitant de Contrecoeur. Il est possible qu'il se soit fixé à cet endroit jusqu'à la fin de sa vie, mais d'autres contrats de transactions immobilières laissent croire qu'il a eu d'autres résidences.

17. Selon le PRDH (<<http://www.genealogie.umontreal.ca>>).

Le 6 février 1753, un contrat dressé par le notaire André Souste¹⁸ a pour objet l'achat d'une terre située à Saint-Ours par Jacques Saint-Yves, « habitant de cette localité ». Dans ce cas, il se peut que Jacques ait agi pour un autre. En effet, il revend la terre, le 15 juin de la même année, à son fils aîné, Jean-Baptiste, qui, lui, devient résident de Saint-Ours.

Le 15 août 1757, un autre contrat (étude Crevier-Duverney)¹⁹ porte sur la vente d'une autre propriété située dans la paroisse de Contrecoeur par « Jacques Saint-Ives de Saint-Ours ». Était-il résident de Contrecoeur ou de Saint-Ours? Est-ce que l'on confond encore la seigneurie de Saint-Ours avec la paroisse du même nom? Le 9 février de la même année, lors du mariage de sa fille Marie-Amable, Jacques est identifié comme membre de la paroisse de Saint-Ours, alors que le mariage est célébré à Contrecoeur... Que faut-il déduire de ces déplacements continuels? Nous avons déjà vu précédemment que son père s'était lui aussi déplacé d'un lieu à un autre, éprouvant de grandes difficultés à se fixer et à mettre en valeur une terre qui eût été sienne pour toute la vie. Ce comportement est révélateur d'une inaptitude manifeste à se plier au travail de la terre. Quelques historiens, Marcel Trudel au premier chef, ont fait observer que les colons venus de France étaient des urbains pour la plupart et, par conséquent, ne connaissaient pas l'agriculture. C'était le cas de Jacques Saint-Yves, qui était né à Rouen. À son arrivée dans la colonie, il avait déclaré exercer le métier de charron, ce qui ne préparait guère au travail de la terre. Même si l'agriculture était plutôt rudimentaire en ce début de la colonie, il fallait tout de même posséder le savoir de base pour se livrer à ce labeur.

Ce savoir, le premier Jacques ne l'avait manifestement pas et il n'a pu le transmettre à ses fils. D'ailleurs, il est caractéristique que ceux-ci, jeunes encore, aient opté pour le métier de voyageur, tout à fait étranger à la culture de la terre. Le père et les fils suivront le même mode de vie, qui consistait à défricher une terre, à faire un peu de

18. Étude du notaire André Souste, IGNRE, vol. 24, p. 77.

19. Site de la Chambre des notaires du Québec: <<http://www.cdnq.org/fr/laChambreEnDetails/origines.html>>.

culture vivrière et à revendre la propriété pour sa plus-value. Ensuite, il fallait recommencer le même manège ailleurs. Cette manière de faire n'était pas celle des vrais paysans, ceux qui travaillaient toute une vie sur la même terre et la transmettaient par voie d'héritage au fils aîné. Ainsi, des propriétés rurales sont demeurées dans la même famille pendant neuf ou dix générations.

Si certains colons firent de l'agriculture un métier, d'autres préférèrent « faire de la terre », c'est-à-dire être des défricheurs. Il semble que ce rude métier, inauguré par l'ancêtre, se perpétuera chez les descendants. Sans vouloir déflorer le contenu des futurs passages de cette histoire, je puis dire que cette pratique de l'abatis sera une constante pendant plusieurs générations. D'une étape à l'autre, la famille Saint-Yves semble avoir eu beaucoup de difficultés à s'adapter à la vie rurale.

Le 18 février 1758, Jacques Saint-Yves subit une dure épreuve : son épouse Marguerite Hébert meurt, après quarante ans de vie conjugale. Née en 1695, elle était alors âgée de soixante-trois ans (et non soixante-cinq ans comme il est rapporté dans l'acte de sépulture). Les signataires des registres sont peu nombreux ; outre son mari et son fils Pierre, il n'y a qu'un monsieur François Chaye, peut-être un voisin. L'acte de décès a été établi par l'abbé Petit, curé de Contrecoeur.

Jacques et Marguerite laissaient une belle descendance. Sur douze enfants, cinq sont morts en bas âge et sept ont atteint l'âge adulte. En voici la liste par ordre de naissance²⁰.

Marie-Josèphe est née le 8 janvier 1720 à Montréal et décédée le 2 juin 1722.

Jacques est né le 28 décembre 1722 à Montréal et décédé le 1^{er} janvier 1723, après quatre jours.

Jean-Baptiste est né le 17 février 1724 à Montréal ; il épousera Marie-Joseph Desnoyers le 16 février 1746 à La Prairie. Il était l'aîné des enfants survivants. Après une carrière dans les voyages

20. Selon le PRDH (<<http://www.genealogie.umontreal.ca>>).

de traite, il reprendra la terre de son père sise à Saint-Ours. Il est probable qu'il vécut toute sa vie sur cette propriété.

Marie-Marguerite est née le 16 décembre 1725 à Montréal; elle ne survit que quatre jours.

Jacques est né le 27 août 1727 à Varennes et décédé à Pointe-aux-Trembles le 2 novembre 1728.

Pierre est né le 10 mars 1729 à Pointe-aux-Trembles; il épousera Marie-Antoinette Guignard le 11 avril 1758 à Louiseville. Il semble que ce soit le premier mariage d'un descendant de la famille Saint-Yves célébré en Mauricie. Son épouse avait reçu en dot une terre située sur le bord de la rivière du Loup. Une carte du cadastre de 1759 montre l'emplacement de cette terre dans la partie nord de Louiseville.

Marie-Josèphe est née le 6 février 1731 à Longue-Pointe (Montréal). Elle épousera François Dulignon Lamirande à Contrecoeur le 14 février 1752; elle vivra toute sa vie à Louiseville et y mourra le 6 octobre 1760. Ainsi, un autre membre de la famille Saint-Yves vint s'établir en Mauricie.

Marie-Amable est née le 26 mars 1733 à Chambly. Elle épousera Joseph Toussaint Forcan Léveillé, résident de Contrecoeur, le 7 février 1752. Le lieu et la date de son décès sont inconnus, mais on sait qu'elle est décédée avant 1765, date du remariage de son mari.

Marie-Marguerite est née le 9 mai 1735 à Chambly. Le 23 avril 1754, à Contrecoeur, elle épousera Pierre Guignard Lahaie, le frère de sa belle-sœur, la femme de Pierre Saint-Yves.

Angélique est née le 8 août 1737 à Chambly, puis meurt 17 jours plus tard, le 25 août, à Chambly.

Louis est né le 19 décembre 1738 à Contrecoeur. Lors du baptême, plusieurs témoins signent les registres, dont Louis Fournier Briancourt, officier dans les troupes du détachement de la marine. Dans les registres, son mariage avec Madeleine Lesage est daté de 1751, mais il y a certainement erreur, puisqu'il n'avait que

treize ans à cette époque. C'est plutôt en 1761, à vingt-trois ans, qu'il se marie et prend en charge la terre de son père située à Saint-Ours, selon le contrat du notaire Pillard, mais à Contrecoeur, selon les registres paroissiaux. On peut supposer que son mariage a eu lieu à cette date, car il devait avoir besoin d'une compagne pour assumer l'entretien de la maison et veiller aux soins de son père, alors âgé de soixante-treize ans.

Jacques est né le 26 mars 1744 à Contrecoeur. Il est le troisième enfant de cette famille à porter le prénom de Jacques, celui de tous ses ancêtres depuis 1625. Là encore, l'acte de baptême porte la mention de Saint-Ours et non de Contrecoeur. Les témoins à cette cérémonie se nomment René Herpin, Antoine Charbonneau et son épouse Charlotte Bernard, le curé officiant est l'abbé Chardon. Le 24 avril 1769, âgé de vingt-cinq ans, Jacques épousera Marie-Louise Billy Saint-Louis, une veuve âgée de quarante ans, mère de cinq enfants et qui est en fait sa belle-sœur par alliance. Son premier mari se nommait Jean Lesage. Ayant hérité de la terre de son ancien mari, elle sera indirectement responsable de la venue de ce troisième Jacques, le petit-fils, en Mauricie. Avec lui commencera une large et rapide expansion du patronyme au Centre-du-Québec.

Jacques Saint-Yves était veuf depuis 1758. Depuis 1753, il avait fait don de ses biens à son fils Louis, chargé de pourvoir à son entretien et à celui du plus jeune garçon, Jacques, qui n'a que neuf ans. Le décès de Jacques, le père, aura lieu le 18 février 1767; il était alors âgé de soixante-dix-neuf ans et onze mois, même si l'acte de sépulture fait mention « qu'il était âgé de 80 ans et plus ». Quelques commentateurs en généalogie ont éprouvé de la difficulté à déterminer la date et le lieu de son décès; certains ont dit que ces renseignements étaient perdus. Cette difficulté réside peut-être dans la manière dont le prêtre a orthographié son nom dans l'acte de décès²¹. En effet, il est inscrit sous le nom de « Jacques Sthyves »; une telle graphie peut aisément

21. Selon le PRDH (<<http://www.genealogie.umontreal.ca>>).

induire en erreur. Toutefois, on mentionne que Jacques est décédé et a été inhumé à Contrecoeur. Reste-t-il quelques traces de lui et de sa famille dans cette localité?

LA FAMILLE SAINT-YVES EN MAURICIE

Les descendants de Jacques Saint-Yves traverseront le fleuve et prendront racine en Mauricie. À partir de ce moment, il devient difficile de suivre dans cet arbre généalogique chacune des familles collatérales, qui se multiplient. Il faudrait doubler le nombre de pages de ce modeste livre pour y parvenir. En conséquence, nous nous bornerons à donner un bref aperçu de quelques lignées familiales qui ont apporté une contribution remarquable à la diffusion du patronyme familial.

Que les fils et petits-fils de Jacques Saint-Yves soient venus s'établir dans la région de Louiseville (à cette époque nommée Rivière-du-Loup) n'est pas tout à fait un hasard. Depuis longtemps, cette bourgade, tout comme celle de Cap-de-la-Madeleine, avait déjà donné asile à de nombreux descendants de voyageurs. Les familles Desrosiers, Rivard, Trottier, Desautiers et Deno, entre autres, étaient issues de la tradition du commerce des fourrures. La famille Saint-Yves se trouvait donc en milieu de connaissances en venant s'établir dans cette région.

Tout d'abord, les représentants de la famille Saint-Yves s'installeront dans la région immédiate de Louiseville et peu à peu, ils progresseront vers le nord en suivant la vallée de la rivière du Loup. Ils se déplaceront le long du fleuve vers Yamachiche et Maskinongé. Or, déjà dans les années 1830, les terres des seigneuries en bordure du fleuve sont occupées et le gouvernement anglais de l'époque doit procéder à la création de cantons (*townships*) pour recevoir le trop-plein de peuplement. Si les terres en bordure du fleuve étaient déjà mises en valeur depuis longtemps, les nouveaux lots concédés dans les cantons étaient encore boisés. La forêt était encore vierge, sauf de rares éclaircies causées par des feux de forêt. Ces cicatrices étaient d'ailleurs vite cachées par la nature luxuriante.

Cependant, en montant vers le nord à la quête de nouvelles terres, on en venait rapidement à se heurter à la barrière des Laurentides, ou plus précisément à la bordure sud, ce que le géographe Raoul Blanchard a nommé la « frange des caps ». En effet, le territoire cultivable des basses-terres du Saint-Laurent n'est pas très étendu dans la Basse-Mauricie, tout au plus entre 40 et 50 kilomètres. Apparaissent ensuite les terres sableuses, graveleuses et morainiques. Leur existence est due à la Moraine de Saint-Narcisse, laissée par une réavancée glaciaire qui s'est produite de 12 000 à 9 000 ans avant aujourd'hui à la fin de la glaciation du Wisconsin. Cette réavancée glaciaire a laissé un très long cordon morainique qui va de la Côte-Nord jusqu'à la frontière ontarienne. Ces dépôts morainiques coupent nettement l'élargissement des bonnes terres argileuses des basses-terres. La coupure est parfois si brutale que certaines municipalités agricoles sont séparées d'ouest en est par deux zones contrastées, celle au sud ayant des terroirs agricoles fertiles et celle au nord ayant des terroirs impropres à la culture.

Cependant, au-delà de cette zone de moraine terminale, il y a un mélange complexe de terrasses argileuses, les plus hautes terrasses laissées par la mer de Champlain, et l'apparition de crans rocheux qui préfigurent le plateau des Laurentides. Ces crans rocheux sont passablement débités par le passage du glacier quaternaire. Entre ces caps rocheux, les rivières du nord ont ouvert des passages et laissé des dépôts argileux qui peuvent être mis en culture, malgré le grand nombre de blocs erratiques laissés par le glacier. Les premiers colons arrivés dans cette région intermédiaire ont dû déployer des efforts extraordinaires pour se débarrasser de ces roches énormes en les enterrant tout simplement.

Ce bref aperçu des caractéristiques géographiques de la région où vivent de nombreuses familles Saint-Yves, pendant une centaine d'années, permet de comprendre pourquoi et comment de nombreux descendants de Jacques Saint-Yves deviendront des défricheurs, ou des « faiseurs de terres » pour employer une expression populaire mais si expressive. Ce travail de mise en valeur du milieu avait été précédé par une véritable agression de la forêt laurentienne depuis l'époque

des guerres napoléoniennes ; à cause du blocus continental, les Britanniques s'étaient alors tournés vers le Canada pour s'approvisionner en bois pour leur flotte marine.

Le pin blanc a été particulièrement visé, car cet arbre géant se prêtait admirablement à la fabrication de mâts. Cette coupe sauvage fut la cause d'un gaspillage énorme, mais elle eut tout de même comme résultat d'ouvrir l'accès à des vallées propices à la culture sur le rebord des Laurentides. Ce fut aussi l'occasion de mettre en valeur un nombre considérable de chutes de toutes dimensions qui jalonnent le trajet de la faille Logan, à la ligne de séparation des basses-terres du Saint-Laurent et des Laurentides. Ces ruptures de pente se prêtaient bien à la création de petits barrages et à l'exploitation de la force hydraulique pour les moulins à scie, parfois dédoublés de moulins à moudre le grain. Plusieurs villages le long de la faille Logan sont nés de cette activité, et même de nos jours, cette puissance de l'eau est exploitée pour la production d'hydroélectricité. Quand les fils de Jacques Saint-Yves prennent racine en Mauricie au début du XIX^e siècle, ils participent à cette vaste entreprise de défrichement et de mise en culture de la Basse-Mauricie. Ce sera aussi le début de la multiplication des lignes collatérales et de la dispersion du patronyme Saint-Yves dans nombre de localités.

LES LIGNES COLLATÉRALES

À cette étape de l'histoire de la famille Saint-Yves, il devient difficile de suivre toutes les lignes collatérales. Cette entreprise dépasse largement le propos du présent ouvrage et je laisse à d'autres le soin de poursuivre cette recherche. Néanmoins, nous soulignerons quelques-unes des lignées de la famille Saint-Yves qui nous sont plus familières et qui ont contribué de façon notable au peuplement de la Mauricie et vers d'autres horizons par la suite.

Nous avons vu précédemment que Louis, le fils de Jacques, est né à Contrecoeur en 1738 et a hérité de la terre de son père. Louis et son épouse, Madeleine Lesage, qu'il a mariée en 1761, auront une descendance qu'on peut appeler la « lignée des Louis ». Leur fils Louis,

qui se marie à Louiseville le 3 octobre 1808 avec une dénommée Louise Saint-Louis, sera ainsi un grand continuateur de la lignée. Leurs descendants vivront nombreux à Saint-Léon, Saint-Paulin, Saint-Alexis et même Sainte-Ursule; ils comptent encore plusieurs familles en Mauricie, dont celle de Louis Saint-Yves à Trois-Rivières. Aurèle Saint-Yves, qui fait carrière à l'Université Laval, à Québec, est un arrière-petit-fils de Louis Saint-Yves, né à Contrecoeur.

Faut-il rappeler que ce même Louis, en héritant de la ferme de son père, avait le devoir de prendre en charge son jeune frère, Jacques, qui n'avait que neuf ans à ce moment? Ce troisième fils, nommé Jacques, continuera ce qu'il faut bien appeler la «lignée des Jacques». Né à Contrecoeur, ce Jacques s'établira à Louiseville, où il épousera Louise Billy Saint-Yves en 1769. Ce couple n'a eu aucun enfant. En 1781, il se remariera avec Josephthe Pambert, qui mourra l'année suivante après la naissance de leur fille Josette. C'est à son troisième mariage, la même année, que Jacques aura une descendance avec Suzanne Paquin. Ce mariage sera particulièrement fécond; le couple aura quatorze enfants, tous nés à Louiseville. Plusieurs d'entre eux fonderont des familles qui s'établiront en Mauricie et ailleurs le long du fleuve jusqu'à Montréal, effectuant un retour dans le premier foyer de la famille.

Jean-Baptiste, né le 27 décembre 1783 à Louiseville, épousera d'abord Marguerite Bellemare en 1807, puis Marie-Josephthe Desrosiers en secondes noces en 1834. Ce dernier couple sera à l'origine de la «lignée des Jean-Baptiste». Leur fils Jean-Baptiste, époux de Justiane Béland en 1861, aura lui aussi un fils nommé Jean-Baptiste, qui épousera Elzire Anna Doyon en 1893. Cette famille s'implantera à Montréal et une lointaine descendante, Gabrielle, fera carrière à l'Université Laval, dans le domaine de la linguistique. Dans la même lignée, il faut aussi souligner le comptable Albert Saint-Yves, époux de Juliette Lanctôt, qui mourra en 1963. Plusieurs de cette lignée feront carrière à Montréal et à Québec. Félix, né le 26 septembre 1799, épousera Agathe Bélaire le 1^{er} octobre 1827. Ce couple aura une descendance florissante, qui fera souche dans les localités de Sainte-Ursule, de Saint-Angèle-de-Prémont, de Saint-Gabriel et de

Saint-Paulin, où Félix s'éteindra le 17 mars 1882. Parmi la descendance de Félix, mentionnons Alfred Saint-Yves, qui épousera Juliette Demers à Saint-Barthélemy en 1927. Ce couple partira s'établir en Saskatchewan vers la même époque et créera une autre lignée de Saint-Yves dans l'Ouest canadien, d'où est issue Sr Jacqueline Saint-Yves, supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Montréal. D'autres Saint-Yves se trouvent dans l'Ouest canadien, mais nous n'avons guère de renseignements à leur sujet.

Un autre fils de Jacques, Pierre, né à Louiseville le 12 avril 1795, sera à l'origine d'une lignée qui viendra s'établir sur des lots de colonisation dans les paroisses de Saint-Barnabé et de Saint-Élie, dans le canton de Caxton, érigées par le gouvernement anglais en dehors des seigneuries de la rive nord du fleuve. Pierre épousera Élisabeth J. Louise Bellemare à Louiseville, le 8 septembre 1830. Ce couple aura huit enfants en douze ans de mariage; trois mourront en bas âge. Pierre demeurera avec son frère sur la ferme paternelle jusqu'en 1837, année où, il ira rester à Beauvallon (le futur Saint-Paulin). Le défrichement de ces nouvelles concessions commençait à peine. Pierre deviendra un défricheur. Cette lignée de la famille Saint-Yves quitte ainsi les basses-terres du Saint-Laurent pour s'établir sur le rebord du plateau laurentien.

Les fils de Pierre, qui se nommaient Augustin, François et Charles, suivront les traces de leur père, lui-même un descendant des « faiseurs de terres » à Saint-Élie, à Saint-Barnabé et à Charette, quand cette municipalité sera créée avec l'arrivée du chemin de fer en 1910-1911.

Plusieurs familles Saint-Yves quitteront la Maurice pour s'établir en Abitibi et au Témiscamingue. Il y aura un retour marqué dans la région de Montréal et sur la frange des Laurentides dans le nord de la métropole. Aujourd'hui, cette famille est répandue de Moncton à Toronto, mais le foyer principal demeure la Mauricie. L'Institut de la statistique du Québec a dressé un tableau de la répartition des membres de cette famille selon les régions administratives du Québec²². Les

22. Institut de la statistique du Québec, données démographiques par noms de familles, 2006 (<http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/noms_famille/ra_a-b.htm>).

données numériques de ce tableau sont forcément approximatives. Ces statistiques de population changent constamment, d'autant plus que le nombre de personnes nées est peu élevé. Même si elles n'ont qu'une valeur indicative, elles donnent un aperçu de la répartition de la famille Saint-Yves sur le territoire québécois.

TABLEAU 2

∞ La famille Saint-Yves au Québec

Répartition des Saint-Yves sur le territoire québécois, par région administrative, en pourcentage et en nombre approximatif d'individus*

Régions	%	Nombre approximatif d'individus portant le patronyme
03 – Capitale-Nationale	2,1	17
04 – Mauricie	43,1	367
06 – Montréal	8,8	75
08 – Abitibi-Témiscamingue	6,0	51
13 – Laval	4,9	42
14 – Lanaudière	11,3	95
15 – Laurentides	3,3	28
16 – Montérégie	12,4	105
17 – Centre du Québec	4,2	36
Autres régions*	4,0	34
Total	100,0	850

* Dans « Autres régions », le pourcentage est inférieur à l'unité par région ; le nombre de personnes en chiffres absolus est approximatif.

Source : Institut de la statistique du Québec, 2006 (il n'y a pas eu de mise à jour de ces données depuis).

LE PATRONYME SAINT-YVES DANS LE MONDE

Il serait intéressant de chercher à mieux connaître la répartition de la « diaspora » du patronyme Saint-Yves dans le monde. Évidemment, c'est en France que ce patronyme est le plus répandu ; et en France, le département de la Seine-Maritime en regroupe le plus grand

nombre, surtout dans les régions de Rouen et de Saint-Malo. Or la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest comptent un certain nombre de familles Saint-Yves, par exemple en Angleterre, en Écosse, aux Pays-Bas, en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Allemagne. Il y en a eu en Algérie pendant un siècle, mais nous doutons qu'il y en ait encore.

En Amérique, cinq provinces canadiennes ont au moins un noyau de population portant ce nom de famille. Un grand nombre d'États américains ont des Saint-Yves de provenances diverses. Ils se situent pour beaucoup en Nouvelle-Angleterre, en Louisiane et en Floride. Il ne faut pas oublier une branche de la famille Saint-Yves en Martinique; cette famille était déjà là au début du XIX^e siècle.

L'Asie et l'Océanie ne sont pas en reste. Ce fut une surprise pour moi, il y a quelques années, de pouvoir établir une correspondance avec Ian Saint-Yves, dont l'histoire est passionnante. Ses ancêtres venaient de Saint-Malo et ont migré aux Indes au XIX^e siècle dans les fameux comptoirs français de Pondichéry. Pendant plusieurs générations, cette famille a vécu dans différentes villes indiennes, dont Calcutta. Ian Saint-Yves, médecin, est né aux Indes et a fait carrière en Australie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où il a été directeur du service de santé. Il a deux enfants qui font carrière en Australie. D'ailleurs, d'autres familles Saint-Yves habitent ce pays; une dame Saint-Yves a même été déléguée de l'Australie au sein d'un organisme subsasiatique siégeant au Japon. Toujours au XIX^e siècle, sur l'île de Java, une famille Saint-Yves a exploité des plantations. Il semble qu'il n'y a plus de descendants de cette famille dans cette région.

On reste surpris de constater que la graphie du patronyme Saint-Yves, répandu sur tous les continents, soit demeurée presque intacte. Ce patronyme a connu des variantes, certes, mais elles sont le plus souvent liées à l'histoire et portent peu de traces de l'influence d'autres langues. Les variations dans l'écriture de ce nom de famille sont attribuables à la perception plus ou moins fantaisiste de l'écriture des noms propres par les auteurs de registres, tels les notaires ou les curés.

D'ailleurs, il est amusant de faire un relevé dans les archives des différentes façons d'écrire notre nom de famille. En voici une liste non exhaustive.

☞ **Graphies associées au patronyme Saint-Yves,
d'après les archives, les recensements
et les relevés en généalogie²³**

Centive	Destives	Destyves	de Saint-Yves
Hive	Ive	St.Eve (USA)	Sainte Hive
Sainte Yve	Saint hive	Saint hyve	Saint Hyves
Saintive	Saint-Yves	Saint-ive	Saint-ives
Saintive	Saintives	Sintive	Seintive
Steive	Steivre	Steyve	Steyves
St.Hive	St Hive	St Hives	St Hyve
St Hyves	St ive	St ives	St. Ive
St. Ives	St ivre	St ivves	St Yve
St-Yves	St. Yves	St Yvres	Yve

Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive et une recherche dans les pays de langues étrangères pourrait donner des graphies surprenantes de ce patronyme assez rare.

23. D'après PRDH, IGNRF et les recensements du Canada des années 1850-1920.



pilogue

L'auteur de ces lignes est conscient que la reconstitution historique de la famille Saint-Yves est inachevée et incomplète. Poursuivre la recherche sur chacune des familles collatérales depuis le XIX^e siècle serait une tâche non pas impossible mais très considérable, une tâche trop lourde pour une seule personne. Or la création d'une association des familles Saint-Yves, comme il en existe quelques centaines pour les familles souches en Amérique du Nord, permettrait de continuer ces recherches et d'en apprendre davantage sur les membres de cette famille-souche.

Une telle association permettrait de connaître de façon précise les différentes lignées issues de l'ancêtre commun, Jacques Saint-Yves, car il semble que nous descendons tous de lui, du moins en terre canadienne. Nous pourrions aussi avoir une charte officielle et un blason propre à notre famille. Aujourd'hui, chaque famille-souche peut faire reconnaître son blason par le service approprié du gouverneur général du Canada. Pour quelques dollars par an, nous pourrions tenir des rencontres et même organiser une délégation des familles Saint-Yves pour se rendre à Rouen et déposer une plaque

commémorative en mémoire de notre ancêtre dans l'église de Saint-Maclou; trois cent soixante ans après sa naissance, il serait certes convenable de fêter sa mémoire.

Puisse cet ouvrage marquer un intérêt pour la connaissance de nos origines.



ibliographie

- ACOT, Pascal (2004), *Histoire du climat*, Paris, Perrin, coll. Tempus.
- AUGER, R.-J. (1955). *La Grande recrue de 1653*, Montréal, Éditions de la Société de généalogie.
- BEAULIEU, A. et R. VIAN (illustrations originales de Francis BACK) (2001). *La Grande Paix: chronique d'une saga diplomatique*, Montréal, Libre Expression.
- BOUCHARD, R. (1976). *Les fusils de traite en Nouvelle-France 1690-1760*, [Chicoutimi], Musée du Saguenay.
- BROUILLETTE, B. (1934). *La chasse des animaux à fourrure au Canada*, Paris, Gallimard.
- BROUILLETTE, B. (1970). *Quelques observations climatiques en Nouvelle-France au dix-huitième siècle*, Mémoires S.R.C.P.
- DECHÈNE, L. (1974). *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Paris, Plon.
- DEFFONTAINES, P. (1957). *L'homme et l'hiver au Canada*, Paris, Gallimard.
- DESROSIERS, L.-P. (1946). *Les engagés du Grand Portage*, Montréal, Fides.

- DESROSIERS, L.-P. (1954). «Préliminaires du Massacre de Lachine», *Cahiers des Dix*, vol. 19, p. 47-66.
- DESROSIERS, L.-P. (1967). *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*, Montréal, Fides.
- DESROSIERS, L.-P. (1972). *L'Iroquoisie*, L'Ange-Gardien, Éditions de Lottinville.
- DOLLIER DE CASSON, F. (1992 [1675]). *Histoire de Montréal*, LaSalle, Hurtubise HMH.
- ENGLISH, John et Réal BÉLANGER (dir.) (2003-2008), *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, Ottawa, Bibliothèque et Archives Canada [En ligne]. [<http://www.biographi.ca/index-f.html>]
- FILBY, P. W. et M. K. MEYER (1996-2000). *Passengers and Immigration List (Index)*, Détroit, Gale Research.
- FOURNIER, M. (1989). *Les Européens au Canada des origines à 1765 (hors France)*, Montréal, Éditions du Fleuve.
- FOURNIER, M. (2001). *Les origines familiales des pionniers du Québec ancien, 1621-1865*, Québec, Fédération québécoise des sociétés de généalogie.
- FRÉGAULT, G. (1952). *Pierre Le Moyne d'Iberville*, Montréal, Fides.
- GERMAIN, G.-H. (2003). *Les coureurs des bois: la saga des Indiens blancs*, Outremont, Libre Expression.
- GODBOUT, A. (1925). *Origine des familles canadiennes-françaises: extrait de l'état civil français*, Lille, Société Saint-Augustin.
- GODBOUT, A. (1934). *Les pionniers de la région trifluvienne (1^{re} série: 1634 à 1647)*, Trois-Rivières, Les Éditions du Bien public.
- GODBOUT, A. (1975). «Vieilles familles de France en Nouvelle-France», dans Archives de la province de Québec, *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- GUITARD, A. (1987). *Le Moyne Picoté: un procès pour rapt et séduction contre Pierre Le Moyne d'Iberville*, Montréal, Québec/Amérique.
- HUBERT-ROBERT, R. (1945). *L'épopée de la fourrure*, Montréal, Éditions de l'Arbre.

- JETTÉ, R. (1983). *Dictionnaire généalogique des familles du Québec: des origines à 1730*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- LANGLOIS, M. (1998). *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, Sillery, Maison des ancêtres.
- LEBEL, G. et Jacques SAINTONGE (1980). Nos ancêtres: biographies d'ancêtres, Sainte-Anne-de-Beaupré, [*Revue de Sainte-Anne de Beaupré*]. n° 27, p. 173-186.
- MALECHELOSSE, G. (1949). «La Marine de la Nouvelle-France», *Cahiers des Dix*, vol. 14, p. 115-148.
- MARDOC, É. (2006). *Aventuriers Haut-Normands et Québécois*, Rouen, Éditions du Cercle généalogique du Pays de Caux.
- MARDOC, É. (2007). *Aventuriers Haut-Normands en Nouvelle-France*, Rouen, Éditions du Cercle généalogique du Pays de Caux.
- MASSICOTTE, E.-Z. (1915). «Pierre Le Moyne d'Iberville et Mlle Picoté de Belestre», *Bulletin des recherches historiques*, vol. 21, p. 224.
- MASSICOTTE, E.-Z. (1922). «Canots d'écorces et voyageurs d'antan», *Bulletin des recherches historiques*, vol. 28, p. 149-155.
- MASSICOTTE, E.-Z. (1932). «Répertoire d'engagements dans l'Ouest conservés dans les archives judiciaires de Montréal, 1670-1778», *Rapport de l'Archiviste de Québec, 1929-1932*.
- MERRIEN, Jean (1964), *La vie quotidienne des marins au temps du roi Soleil*, Paris, Hachette.
- MOLLAT, M. (1979). *Histoire de Rouen*, Toulouse, Privat.
- MORSE, É. [1969]. *Les routes des voyageurs*, [Ottawa], [Imprimeurs de la Reine].
- NORMAND, R. (1991). *Nos origines en France, des débuts à 1825*, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo.
- OUELLET, M.-È. (2008). *L'envers de l'immigration coloniale: le retour en France des habitants du Canada (1632-1750)*, thèse (M.A.), Québec, Université Laval.
- POMERLEAU, J. (1995). *Les coureurs de bois: la traite des fourrures avec les Amérindiens*, Sainte-Foy, Dupont.
- POMERLEAU, J. (2001). *Gens de métiers et d'aventures*, Sainte-Foy, GID.

- ROY, A. et P.-G. ROY (1943). *Inventaire des greffes des notaires du Régime français*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- ROY, J.-H. (1899-1902), *Histoire du notariat au Canada depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Lévis, imprimé à la Revue du notariat, 4 volumes.
- ROY, P.-G. (1920-1969). *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1770*, Rapport des Archives du Québec, Imprimeur du roi, 47 volumes.
- ROY, P.-G. (1940), *Index des jugements et délibérations du Conseil souverain de 1663 à 1716*, Québec.
- ROY, P.-G. (1941). «La Traversée de l'Atlantique autrefois», *Bulletin des recherches historiques*, vol. 47, p. 63 et ss.
- SÉGUIN, R.-L. ([1972]). *La vie libertine en Nouvelle-France au XVII^e siècle*, [Montréal], Leméac, 2 volumes.
- SULTE, Benjamin (1922), «Les canots d'écorces», *Bulletin des recherches historiques*, Vol. 22, p. 236-241.
- TANGUAY, C. (1871-1890). *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, E. Senécal, 7 volumes.
- TANGUAY, C. (1886). *À travers les registres*, Montréal, Librairie Saint-Joseph, éditions Cadieux et Derome.
- TRUDEL, M. (1961). *Atlas historique du Canada français, des origines à 1867*, [Québec], Presses de l'Université Laval.
- TRUDEL, M. (1973). *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa.
- TRUDEL, M. (1983). *Catalogue des immigrants, 1632-1662*, Montréal, Hurtubise HMH.
- TRUDEL, M. [1998]. *Le terrier du Saint-Laurent en 1674*, Montréal, Méridien, 2 volumes.
- TRUDEL, M. (2001). *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 5 volumes.
- VACHON, A. (1961). *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, Québec, Presses de l'Université Laval.

VAILLANCOURT, É. (1933). *La conquête du Canada par les Normands: biographie de la première génération normande du Canada*, Montréal, G. Ducharme.

DOCUMENTATION SUR INTERNET

Plusieurs sites offrent une abondante documentation sous la rubrique « Généalogie ». Les sites suivants m'ont été très utiles :

PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE [<http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/>], édité par l'Université de Montréal, sous la direction d'Hubert Charbonneau et Yvan Landry. 738 entrées sous le nom « Saint-Yves » de 1650 à 1800 (environ).

CENTRE DE RECHERCHE GÉNÉALOGIQUE DU QUÉBEC, Montréal (semble fermé).

GENEANET [<http://www.geneanet.org/>], site de références des généalogistes français et québécois. Abondante documentation.

GEDCOM, fiches informatiques regroupant des sources variées, de valeur inégale. Utile pour consulter les sources étrangères.

GÉNÉALOGIE BANQ [<http://www.banq.qc.ca/collections/genealogie/index.html>], site des Archives nationales du Québec, très utile pour avoir accès aux documents d'archives, plusieurs programmes : Ma famille ; Archives des notaires ; le Dictionnaire Tanguay ; Pistard ; Iris dans le Portail Québec.

Institut de la statistique [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/noms_famille/ra_a-b.htm], 2006.

Pour les sources américaines, des dizaines de sites, dont :

Ancestry.com

AmericanGenealogy.com

Family Search.org

Genealogy.com

MormonGenealogy.org

USAGenealogy.org

5

avoir se situer à sa juste place dans le temps et dans l'espace est essentiel à la formation de l'être humain. Depuis longtemps, les programmes d'enseignement offrent des cours d'histoire et de géographie en vue d'atteindre cet objectif. Mais l'approche plus personnalisée, sous l'angle de la généalogie, peut être aussi efficace si l'histoire de sa famille établit le lien avec l'histoire et la géographie de son pays.

Tel est l'objectif poursuivi par ce livre, qui est l'histoire d'une famille-souche dans un milieu difficile à une époque de précarité dans une Nouvelle-France naissante. Les premières générations de la famille Saint-Yves ont fait le choix d'embrasser la rude carrière de voyageurs. Dans leurs fragiles canots d'écorce, ils ont maintes fois traversé la moitié du continent pendant presque un siècle. Quand la Nouvelle-France s'éteindra, ces voyageurs abandonneront la rame pour la hache et se feront défricheurs. Ils ont laissé leurs traces le long du fleuve avant de se fixer en Mauricie, plus particulièrement.

Trois cents ans de labeur dans le silence, la longue patience pour « faire de la terre », la naissance de familles nombreuses pour « habiter » un pays neuf, telles sont les bases de la nation québécoise. Il importe de raconter les faits et gestes de cette histoire à nos enfants et petits-enfants, « pour la suite du monde », comme disait le poète. Le Québec a su garder intactes ses archives et constitue une terre de prédilection pour la recherche en généalogie.

MAURICE SAINT-YVES a été professeur de géographie à l'Université Laval pendant toute sa carrière. En plus d'enseigner, il a longtemps œuvré dans l'administration à titre de directeur des études, de directeur de département, de vice-doyen aux études et surtout comme président de la Commission des études, où il a contribué à l'évaluation et à la refonte des programmes de son université. Ce livre, à l'origine, était un projet de retraite.



ISBN 978-2-7605-3028-7

www.puq.ca